



## Basse vallée de la Gartempe



# **Basse Vallée de la Gartempe**

*Site Natura 2000 n° 78 (FR5402004)*

**Document d'objectifs**

**Validé en comité de pilotage le 29 janvier 2013**

**DREAL Poitou-Charentes  
Mai 2013**

**Coordination et rédaction**

Miguel GAILLED RAT

David OLLIVIER

**Vienne Nature**

***Société de Protection de la Nature et de l'Environnement dans la Vienne***

14 rue Jean Moulin – 86240 Fontaine le Comte

Tél. 05 49 88 99 04 - Fax. 05 49 88 98 78

E-mail. [vienne.nature@wanadoo.fr](mailto:vienne.nature@wanadoo.fr)

[www.vienne-nature.asso.fr](http://www.vienne-nature.asso.fr)

## SOMMAIRE

|                                                                                                               |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| SOMMAIRE.....                                                                                                 | 1   |
| FIGURES ET TABLEAUX.....                                                                                      | 2   |
| <i>LISTE DES FIGURES</i> .....                                                                                | 2   |
| <i>LISTE DES TABLEAUX</i> .....                                                                               | 2   |
| PREAMBULE.....                                                                                                | 3   |
| <i>NATURA 2000 : RAPPELS GENERAUX, CONTEXTE</i> .....                                                         | 3   |
| <i>LE DOCUMENTS D'OBJECTIFS</i> .....                                                                         | 4   |
| SITE NATURA 2000 « BASSE VALLEE DE LA GARTEMPE ».....                                                         | 5   |
| <i>FICHE D'IDENTITE DU SITE</i> .....                                                                         | 5   |
| <i>DONNEES ADMINISTRATIVES</i> .....                                                                          | 7   |
| INVENTAIRE BIOLOGIQUE.....                                                                                    | 8   |
| <i>HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</i> .....                                                        | 9   |
| <i>INVENTAIRE DES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</i> .....                                          | 12  |
| INVENTAIRE SOCIO-ECONOMIQUE.....                                                                              | 16  |
| <i>AGRICULTURE</i> .....                                                                                      | 17  |
| <i>SYLVICULTURE</i> .....                                                                                     | 19  |
| <i>GESTION ET ENTRETIEN DE LA GARTEMPE</i> .....                                                              | 20  |
| <i>ENERGIE</i> .....                                                                                          | 20  |
| <i>AUTRES ACTIVITES</i> .....                                                                                 | 21  |
| <i>BILAN</i> .....                                                                                            | 23  |
| ANALYSE ECOLOGIQUE.....                                                                                       | 24  |
| <i>ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE NATURA 2000 « BASSE VALLEE DE LA GARTEMPE »</i> .....                           | 24  |
| <i>HIERARCHISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES</i> .....                                                           | 27  |
| OBJECTIFS DE CONSERVATION.....                                                                                | 28  |
| <i>SYNTHESE DES ORIENTATIONS DE CONSERVATION A LONG TERME ET DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE</i> ..... | 29  |
| <i>HIERARCHISATION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION</i> .....                                                    | 30  |
| PROGRAMMES D'ACTION.....                                                                                      | 31  |
| <i>OUTILS CONTRACTUELS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS</i> .....                               | 31  |
| <i>GENERALITES SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS</i> .....                                                          | 31  |
| <i>LISTE DES ACTIONS</i> .....                                                                                | 33  |
| <i>CALENDRIER PREVISIONNEL</i> .....                                                                          | 35  |
| <i>GENERALITES SUR LES MESURES CONTRACTUELLES</i> .....                                                       | 36  |
| FICHES ACTIONS.....                                                                                           | 38  |
| BIBLIOGRAPHIE.....                                                                                            | 117 |
| ANNEXES.....                                                                                                  | 118 |
| <i>ANNEXE 1. CHARTE NATURA 2000</i> .....                                                                     | 119 |
| <i>ANNEXE 2. CALENDRIER DES PROSPECTIONS NATURALISTES</i> .....                                               | 120 |
| <i>ANNEXE 3. ENGAGEMENTS UNITAIRES DE LA MAET BASSE VALLEE DE LA GARTEMPE</i> .....                           | 121 |
| <i>ANNEXE 4. DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</i> .....                              | 122 |
| <i>ANNEXE 5. DESCRIPTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</i> .....                                        | 139 |

## FIGURES ET TABLEAUX

### LISTE DES FIGURES

|                                                                                                                                                                     |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Figure 1.</b> Localisation du site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe ».                                                                                  | 6  |
| <b>Figure 2.</b> Localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe ».                                | 11 |
| <b>Figure 3.</b> Localisation des espèces animales d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe ».                                 | 15 |
| <b>Figure 4.</b> Localisation des activités agricoles sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe » (2006).                                               | 18 |
| <b>Figure 5.</b> Localisation des exploitants agricoles et particuliers ayant une activité agricole sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe » (2006). | 18 |
| <b>Figure 6.</b> Périmètre du projet de MAET « Vallée de l'Anglin » et « Basse Vallée de la Gartempe ».                                                             | 19 |
| <b>Figure 7.</b> Localisation des zones forestières sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe ».                                                        | 20 |
| <b>Figure 8.</b> Localisation des activités socio-économiques sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe ».                                              | 22 |
| <b>Figure 9.</b> Evolution des effectifs hivernaux de chauves-souris du Puits de la Bossée (Saint-Pierre-de-Maillé) (2001 : comptage partiel).                      | 24 |

### LISTE DES TABLEAUX

|                                                                                                                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Tableau 1.</b> Données administratives du site Natura 2000 « Basse vallée de la Gartempe ».                                                                | 7  |
| <b>Tableau 2.</b> Bilan des habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial du site.                                                                       | 8  |
| <b>Tableau 3.</b> Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe ».                       | 10 |
| <b>Tableau 4.</b> Bilan des groupes taxonomiques inventoriés sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe ».                                         | 13 |
| <b>Tableau 5.</b> Liste des espèces animales d'intérêt communautaire présentes justifiant la désignation du site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe ». | 14 |
| <b>Tableau 6.</b> Types de cultures agricoles inventoriées sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe » (2006).                                    | 17 |
| <b>Tableau 7.</b> Bilan des activités socio-économiques inventoriées sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe » (2006).                          | 23 |
| <b>Tableau 8.</b> Description des enjeux de conservation par entité écologique.                                                                               | 26 |
| <b>Tableau 9.</b> Hiérarchisation des enjeux écologiques aux vues de l'état de conservation et des facteurs d'influence.                                      | 27 |

## PREAMBULE

### **NATURA 2000 : RAPPELS GENERAUX, CONTEXTE**

#### **NATURA 2000 : LE RESEAU DES SITES EUROPEENS LES PLUS PRESTIGIEUX**

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares à l'échelle européenne dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

#### **NATURA 2000 EN EUROPE**

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 106 sites pour les deux directives (DGENV, 2012) soit 17,5 % du territoire européen :

- 22 594 sites en SIC (Site d'intérêt communautaire) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha.
- 5 347 sites en ZPS (Zone de Protection Spéciale) au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

#### **NATURA 2000 EN FRANCE**

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1752 sites pour 12,55 % du territoire métropolitain soit 6 895 604 ha hors domaine marin qui représente 4 071 255 ha (données MNHN, mai 2011) :

- 1368 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,5 % de la surface terrestre de la France, soit 4 664 215 ha,
- 384 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,92 % de la surface terrestre de la France, soit 4 350 914 ha.

## NATURA 2000 EN POITOU-CHARENTES

En Poitou-Charentes, le réseau Natura 2000 comprend 84 sites terrestres, représentant 12,86 % du territoire régional soit 334 129 ha. (données MNHN, mai 2011).

- 60 sites SIC au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 6,75 % de la surface terrestre de la région, soit 175 288 ha,
- 24 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 9,51 % de la surface terrestre de la région, soit 247 118 ha.

## LE DOCUMENTS D'OBJECTIFS

Pour mettre en place cette gestion durable de la biodiversité sur les sites du réseau Natura 2000, la France s'est dotée d'un outil : le **Document d'objectifs**. Ce document est un plan de gestion concerté, réalisé en associant les acteurs socio-économiques (habitants, élus, représentants socioprofessionnels, etc.) concernés par chacun des sites. Il présente :

- L'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces.
- Les activités économiques et sociales du site.
- Les enjeux biologiques, les enjeux socio-économiques.
- Les objectifs et les mesures de gestion durable envisageables.
- L'évaluation du coût de ces actions.
- L'instauration d'un système de suivi de l'état de conservation des habitats du site.

Les mesures ou actions du DOCOB, sont mises en œuvre essentiellement dans le cadre de contrats ou de chartes, basés sur le volontariat, ou en application des dispositions législatives et réglementaires (ex : réserves naturelles, Arrêté de protection de biotope, etc.).

Les services de l'Etat (Préfecture, DREAL et DDT) désignent un **opérateur local**, qui est responsable de l'élaboration du document d'objectifs. L'opérateur est en charge de tous les aspects financiers, administratifs, techniques et de communication autour du projet.

Un **Comité de pilotage**, regroupant les partenaires concernés par la gestion du site a pour rôle, sous la responsabilité de l'Etat, de valider les différentes étapes de la concertation et à terme le document d'objectifs.

Une fois validé par le Comité de pilotage et approuvé par le Préfet, les actions définies dans le document d'objectifs sont mises en œuvre en y associant toujours régulièrement le comité de pilotage et plus largement les acteurs locaux en fonction des thématiques.

**SITE NATURA 2000**  
**« BASSE VALLEE DE LA GARTEMPE »**

**FICHE D'IDENTITE DU SITE**

**Nom officiel**

Site Natura 2000 Basse Vallée de la Gartempe

**Désignation**

ZSC au titre de la Directive « Habitat-Faune-Flore » 92/43/CEE, sous le numéro FR54022004, par arrêté du 13 avril 2007.

**Localisation**

Département de la Vienne, région Poitou-Charentes

**Communes concernées**

Saint-Pierre-de-Maillé, La Bussière

**Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000**

674,3 ha au titre de la Directive européenne « Habitat-Faune-Flore » 92/43/CEE

**Président du comité de pilotage pendant la période de l'élaboration du docob**

Secrétaire général de la préfecture de la Vienne

**Préfet coordonnateur**

Préfet de la Vienne

**Structure porteuse**

DREAL Poitou-Charentes – 15 rue Arthur RANC – B.P. 60 539 – 86020 POITIERS CEDEX

**Opérateur**

Vienne Nature – 14 rue Jean Moulin – 86240 FONTAINE-LE-COMTE

**Prestataire technique**

LPO Vienne – 389 Avenue de Nantes – 86000 POITIERS

**Groupes de travail**

Agriculture, forêt, rivière

### Intérêt du site

Localisé dans le département de la Vienne (86), la « Basse vallée de la Gartempe » s'est rapidement imposée comme un ensemble de tout premier intérêt pour les chauves-souris en abritant des populations d'importance nationale, notamment grâce à la richesse de son réseau souterrain (dizaine de grottes). Parmi ces espèces, on peut citer le très rare Rhinolophe euryale qui occupe une des cavités naturelles en période hivernale et en période estivale. La présence de cette espèce a été un argument fort dans la création du site Natura 2000, qui intègre ces cavités mais aussi les habitats semi-naturels (essentiellement les bois et les prairies) qui servent de zone d'alimentation aux chauves-souris menacées se reproduisant sur le site.

### Localisation

D'une superficie de 674,3 ha, le site Natura 2000 n° 78 (FR5402004) « Basse Vallée de la Gartempe » est situé à l'est du département de la Vienne (86).

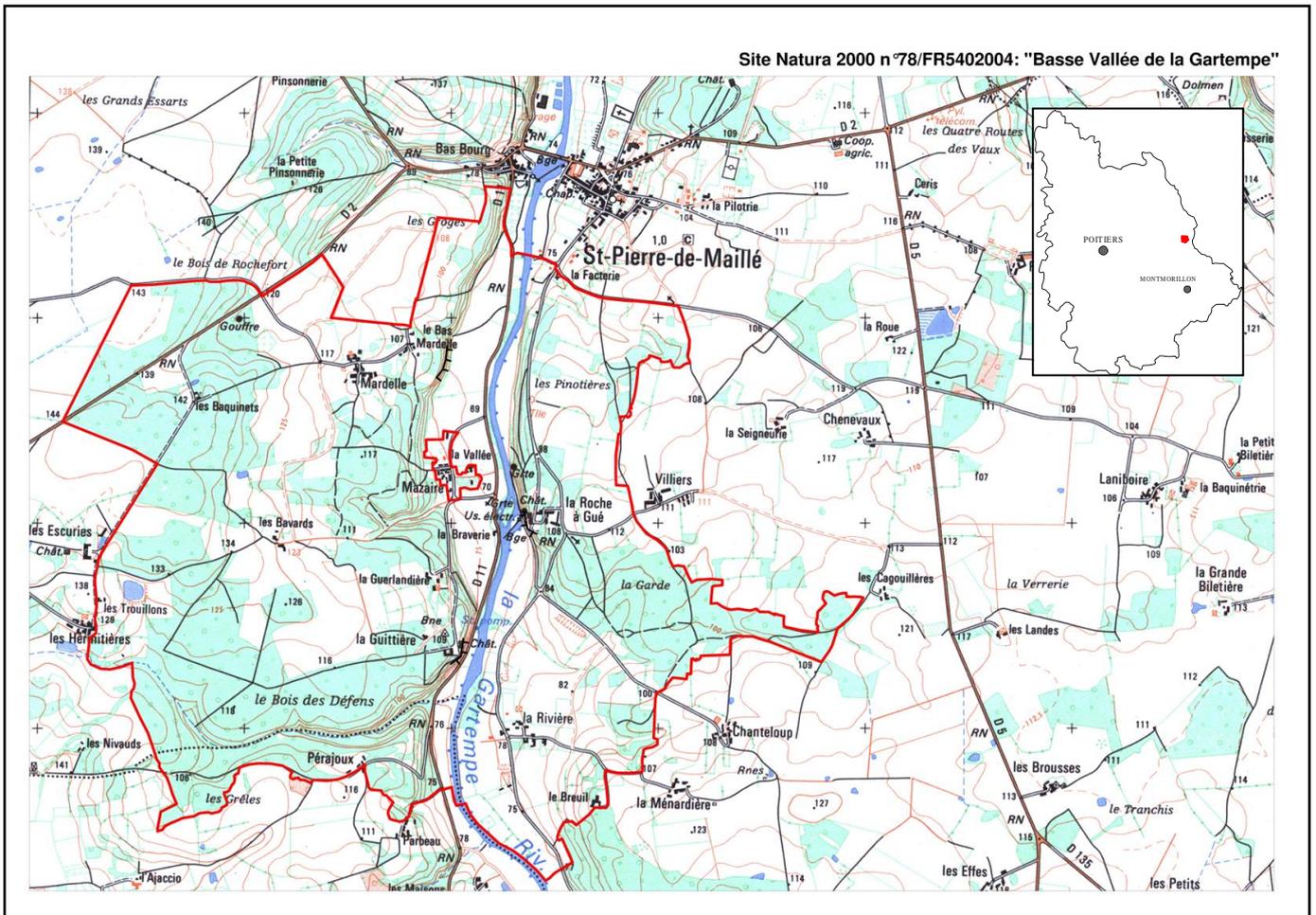


Figure 1. Localisation du site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe ».

## DONNEES ADMINISTRATIVES

Ce site est localisé sur les communes de Saint-Pierre de Maillé et La Bussière. Au sein du périmètre du site, 215 propriétaires ont été recensés dont 3 principaux possédant 50 % de la superficie du site.

**Tableau 1.** Données administratives du site Natura 2000 « Basse vallée de la Gartempe ».

| Types                                                                          | Données administratives                                  | Chiffre    | Qualification                                                                                                                     | Origine des données Structures ressources                     |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Zonages administratifs                                                         | Région                                                   | 1          | Poitou-Charentes                                                                                                                  |                                                               |
|                                                                                | Département                                              | 1          | Vienne (86)                                                                                                                       |                                                               |
|                                                                                | Pays                                                     | 1          | Pays des Vals de Gartempe et Creuse                                                                                               |                                                               |
|                                                                                | Communauté de communes                                   | 1          | CC des Vals de Gartempe et Creuse                                                                                                 |                                                               |
|                                                                                | Communes                                                 | 2          | Saint-Pierre-de-Maillé<br>La Bussière                                                                                             |                                                               |
| Démographie commune                                                            | Habitants                                                | 924<br>315 | Saint-Pierre-de-Maillé<br>La Bussière                                                                                             | <a href="http://www.communes.com">http://www.communes.com</a> |
| Foncier                                                                        | Privé                                                    | 215        | 3 propriétaires de 50 % du site                                                                                                   | Cadastre                                                      |
| Zonages environnementaux                                                       | Parcs nationaux                                          | 0          |                                                                                                                                   | DREAL Poitou-Charentes                                        |
|                                                                                | Parcs naturels régionaux                                 | 0          |                                                                                                                                   |                                                               |
|                                                                                | Réserves naturelles (RNN, RNR)                           | 0          |                                                                                                                                   |                                                               |
|                                                                                | ENS                                                      | 1          | Puits de la Bossée (ou Aven de Mazaire)                                                                                           | Schéma des ENS de la Vienne (Conseil Général)                 |
|                                                                                | APPB                                                     | 0          |                                                                                                                                   | DREAL Poitou-Charentes                                        |
|                                                                                | ZNIEFF                                                   | 4          | Vallon de Pérajoux (n°308)<br>Grotte de la Guittière (n°814)<br>Puits de la Bossée (n°815)<br>Basse Vallée de la Gartempe (n°891) |                                                               |
|                                                                                | Sites classés                                            | 0          |                                                                                                                                   |                                                               |
| Autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux, ...) |                                                          |            |                                                                                                                                   |                                                               |
| Plans/Programmes/ Politiques territoriales                                     | SDAGE                                                    | 1          | Loire-Bretagne                                                                                                                    | Agence de l'Eau Loire-Bretagne                                |
|                                                                                | SAGE                                                     | 0          |                                                                                                                                   |                                                               |
|                                                                                | Autres informations : schémas des carrières, éoliens.... |            |                                                                                                                                   |                                                               |

## INVENTAIRE BIOLOGIQUE

La directive européenne « Habitat-Faune-Flore » 92/43/CEE, dite directive « Habitats », adoptée le 21 mai 1992, concerne « *la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore* ». L'annexe I de cette directive liste les « *types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation* » (nom des futurs sites Natura 2000) et l'annexe II liste quant à elle « *les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation* ».

Dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 n° 78 (FR5402004) « Basse vallée de la Gartempe » des inventaires biologiques ont été menés sur une année de janvier 2006 à janvier 2007 lors de 29 journées correspondants à 45 hommes/jour (Annexe 2) pour recenser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Les méthodologies, les résultats complets de ces inventaires et la description de chaque habitat et espèces d'intérêt communautaire ont fait l'objet d'un rapport en 2007 (Vienne Nature, 2007). En ce qui concerne les espèces ayant fait l'objet de suivi (chiroptères) ou de recherches depuis 2007, une mise à jour des informations ont été prises en compte dans le cadre de ce bilan.

**Tableau 2.** Bilan des habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial du site.

| Habitats et espèces d'intérêt patrimonial     | Quantification | Qualification<br>Enjeux par rapport à Natura 2000                                                                                     | Origine des données/<br>Structures ressources |
|-----------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Habitats de l'annexe I de la directive 92/43  | 8              | Eaux courantes : 2 ; Pelouses calcicoles sèches : 2 ; Bas marais : 1 ; Forêts : 1 ; Falaises calcaires : 1 ; Grottes naturelles : 1   | Vienne Nature                                 |
| Espèces de l'annexe II de la directive 92/43  | 20             | 8 chiroptères, 1 carnivore, 1 rongeur, 4 poissons, 1 reptile, 1 amphibien, 2 libellules, 1 coléoptère et 1 mollusque                  | Vienne Nature                                 |
| Espèces de l'annexe I de la directive 79/ ZSC | 9              | Dont 1 nicheur certain, 1 nicheur probable et 6 nicheuses possible                                                                    | LPO Vienne                                    |
| Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43  | 31             | 16 chiroptères, 1 carnivore, 1 rongeur, 4 reptiles, 5 amphibiens, 2 libellules, 1 lépidoptère et 1 mollusque                          | Vienne Nature                                 |
| Espèces de l'annexe V de la directive 92/43   | 7              | 2 carnivores, 2 poissons, 2 amphibiens et 1 mollusque                                                                                 | Vienne Nature                                 |
| Les autres habitats naturels                  | 38             | Valeur patrimoniale régionale : 1 élevée, 2 assez élevées, 26 faibles                                                                 | Vienne Nature                                 |
| Les autres espèces végétales                  | 333            | 7 espèces patrimoniales : Protection régionale (3), liste rouge régionale (5), espèces déterminantes (6) (Vienne et Poitou-Charentes) | Vienne Nature                                 |
| Les autres espèces animales                   | 189            | Dont 65 espèces protégées sur le plan national                                                                                        | Vienne Nature                                 |
| Les autres espèces animales chassées          | 10             | 4 carnivores, 2 artiodactyles, 2 rongeurs, 2 lagomorphes                                                                              | Vienne Nature                                 |
| Les autres espèces animales pêchées           | 19             | 19 poissons                                                                                                                           | Vienne Nature                                 |

## HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les habitats naturels localisés sur la zone d'étude ont été caractérisés par la réalisation de **relevés phytosociologiques** selon la méthode du coefficient d'abondance-dominance de J. Braun-Blanquet au sein d'un quadrat représentatif de l'habitat.

Les prospections ont permis d'identifier 46 types d'habitats naturels (ou groupe) sur le site d'étude dont 8 habitats naturels inscrits à l'Annexe 1 de la Directive européenne « Habitat-faune-Flore » (Tableau 3 ; Annexe 4) représentant moins de 1,5 % de la superficie du site. Cette annexe liste les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ». Un de ces habitats est inscrit comme prioritaire (Forêts alluviales, 91E0\*). Il s'agit d'un habitat en danger de disparition pour lequel la Communauté porte une responsabilité particulière pour sa préservation et ayant la plus grande superficie sur le site. Les grottes naturelles, au nombre de 10 au sein du périmètre, ont un rôle majeur pour la conservation des espèces et plus particulièrement des Chiroptères. La localisation des habitats naturels inscrits à l'annexe I est présentée en figure 2.

L'état de conservation des habitats naturels a été évalué en s'appuyant sur l'analyse de leur composition spécifique actuelle par rapport à une composition spécifique de référence, de leur organisation structurelle (présence de différentes strates, mosaïque de cortège d'espèces...), des conditions du milieu dans lequel ils se développent (relief, niveau d'eau, modification du régime hydrique, exposition, remise en lumière suite à une coupe à blanc...) et des menaces qui semblent peser sur ces habitats.

L'état de conservation d'un habitat se caractérise donc par l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long termes sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que le maintien de ses espèces typiques.

Enfin, la valeur patrimoniale régionale est issue d'un travail collectif des botanistes régionaux membres des associations de Poitou-Charentes Nature, qui s'est concrétiser par la publication du Catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, Terrisse, 2006). Cette Valeur Patrimoniale Régionale, fait la synthèse des critères de rareté et de menaces à l'échelle du Poitou-Charentes.

**Tableau 3.** Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe ».

| Groupe d'habitat                                  | Habitats naturels                                                                | Code Natura 2000 | Statut européen | Surface en ha | % du site | Exigences écologiques                                                                             | Etat de conservation | Valeur patrimoniale Régionale | Principes de gestion                                                                                                                  |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------|---------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Eaux courantes                                    | Rivières de l'étage planitiaire avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> | 3260             | C               | 1,31          | 0,19 %    | Végétation aquatique se développant sur les zones de courant et de faible profondeur              | Favorable            | Très élevée                   | - Maintien des conditions hydriques naturelles<br>- Maintien de la qualité de l'eau                                                   |
|                                                   | Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Bidention pp.</i>            | 3270             | C               | 0,005         | < 0,01 %  | Végétation se développant sur les berges vaseuses des cours d'eau                                 | Défavorable          | Assez élevée                  | - Maintien des conditions hydriques naturelles<br>- Maintien de la qualité de l'eau                                                   |
| Pelouses calcicoles sèches                        | Pelouses médio-européennes sur débris rocheux                                    | 6110             | P               | 0,004         | < 0,01 %  | Se développent sur des sols superficiels issus de la dégradation de la roche mère                 | Favorable            | Elevée                        | - Préserver les corniches du piétinement lié à la surfréquentation                                                                    |
|                                                   | Pelouses médio-européennes du <i>Xérobromion</i>                                 | 6210             | C               | 0,10          | 0,02 %    | Se développent sur des sols calcaires squelettiques                                               | Favorable            | Elevée                        | - Conserver la nature et la structure du sol                                                                                          |
|                                                   | Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>                   | 6210             | C               | 2,1           | 0,31 %    | Se développent sur des sols calcaires                                                             | Défavorable          | Elevée                        | - Limiter la colonisation par les ligneux<br>- Conserver la nature et la structure du sol                                             |
| Bas-marais, tourbières de transition et sources   | Bas-marais à Choin noir ( <i>Schoenus nigricans</i> )                            | 7230             | C               | 0,57          | 0,08 %    | Se développent sur des sols en permanences gorgés d'eau et pauvres en nutriment                   | Défavorable          | Elevée                        | - Maintien d'un milieu ouvert<br>- Maintien des conditions hydriques favorables<br>- Maintien d'un sol pauvre                         |
| Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides | Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>          | 91E0             | P               | 5,79          | 0,84 %    | Se développent sur des sols lourds, riches en alluvions et inondés périodiquement                 | Défavorable          | Assez élevée                  | - Maintien des conditions hydriques naturelles<br>- Maintien de la qualité de l'eau                                                   |
| Falaises calcaires                                | Végétation des fissures                                                          | 8210             | C               | -             | -         | Se développent dans des conditions thermophiles et éclairées au sein des fissures des falaises    | Favorable            | Elevée                        | - Maintien des conditions d'humidité et d'éclairage<br>- Maintien des stations actuelles                                              |
| Grottes naturelles                                | Grottes naturelles                                                               | 8310             | C               | 10 grottes    | -         | Conditions microclimatiques (températures, humidités) favorables à l'installation des chiroptères | Favorable            | Très élevée                   | - Maintien des conditions d'hygrométrie et de température<br>- Maintien de l'accès aux chiroptères<br>- Assurer la quiétude des sites |

Statut européen : P = Prioritaire ; C : Communautaire

Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire site Natura 2000 n°78/FR5402004: "Basse Vallée de la Gartempe"

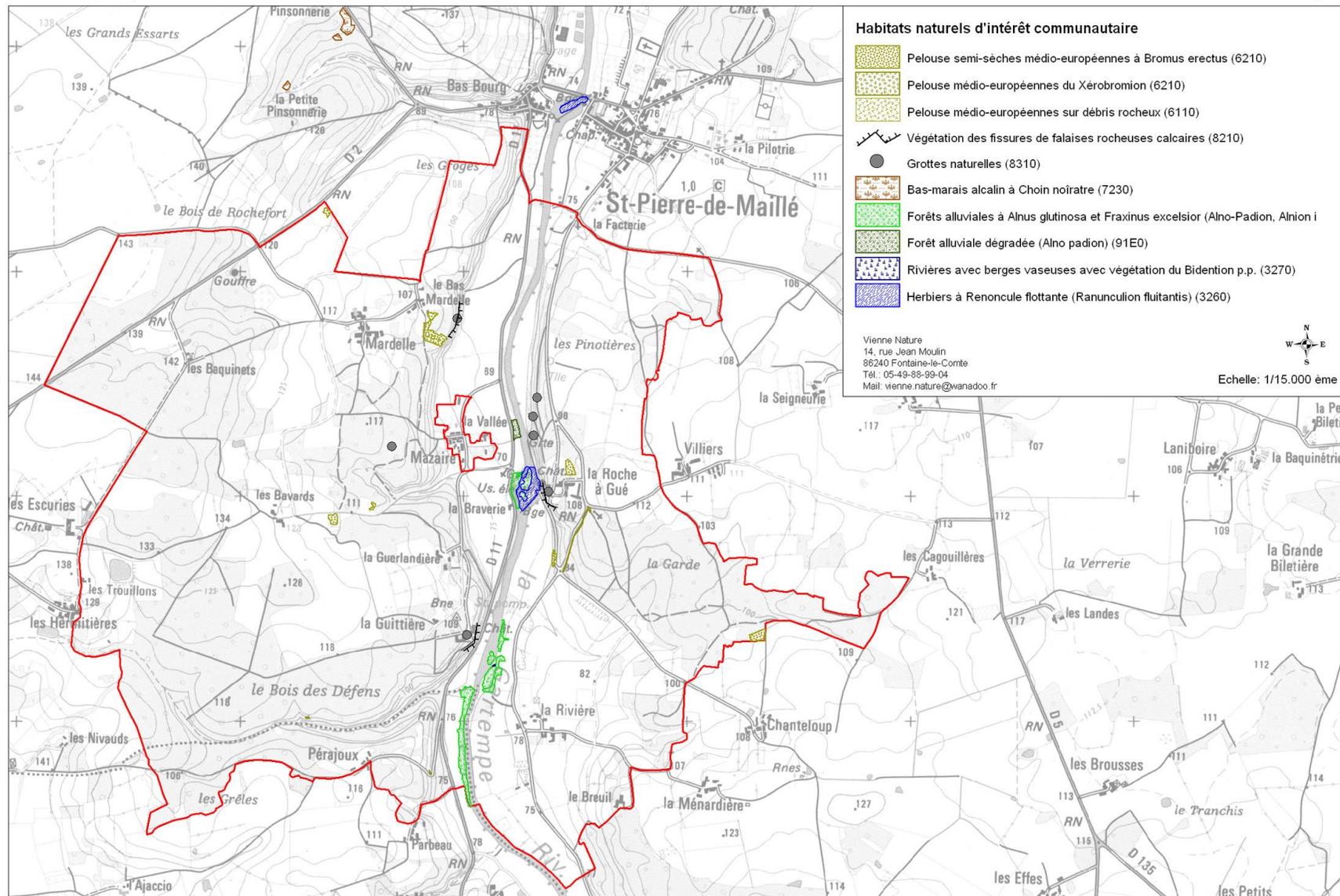


Figure 2. Localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe ».



**Végétation du *Ranunculus fluitans* (3260)**  
La Gartempe – Bourg St-Pierre-de- Maillé  
(David OLLIVIER)



**Berges vaseuses avec végétation du *Bidentis* (3270)**  
La Gartempe – La Guittière  
(David OLLIVIER)



**Végétation des fissures (8210)**  
Le Bas Mardelle  
(David OLLIVIER)



**Pelouse médio-européenne du *Xerobromion* (6210)**  
La Guittière  
(David OLLIVIER)



**Grotte naturelle (8310)**  
Le Bas Mardelle  
(David OLLIVIER)



**Bas-marais à Choin noir (7230)**  
La Grande Pinsonnerie  
(Samuel DUCEPT)

## INVENTAIRE DES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les inventaires faunistiques ont été menés sur 9 groupes taxonomiques permettant d'inventorier 239 espèces dont 116 sont protégées sur le plan national (48 %) (Tableau 4). A partir de ces inventaires, une évaluation de leur qualité a été défini en fonction des connaissances naturalistes recueillis dans le cadre des prospections (ex : Mammifères : connaissances considérées comme bonnes puisque les inventaires menés ont été suffisamment important).

**Tableau 4.** Bilan des groupes taxonomiques inventoriés sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe ».

| Groupes taxonomiques  | Nombre d'espèces sur le site | Statut                          |           |                      | Qualité inventaire (connaissance du groupe sur le site) |
|-----------------------|------------------------------|---------------------------------|-----------|----------------------|---------------------------------------------------------|
|                       |                              | Espèces d'intérêt communautaire |           | Protection nationale |                                                         |
|                       |                              | Annexe II                       | Annexe IV |                      |                                                         |
| Mammifères            | 46                           | 10                              | 18        | 24                   | Bon                                                     |
| Oiseaux               | 87                           | (9 Annexe I Directive Oiseaux)  |           | 65                   | Bon                                                     |
| Reptiles              | 6                            | 1                               | 4         | 6                    | Bon                                                     |
| Amphibiens            | 11                           | 1                               | 5         | 11                   | Très bon                                                |
| Poissons              | 20                           | 4                               |           | 6                    | Moyen                                                   |
| Odonates              | 21                           | 2                               | 2         | 2                    | Bon                                                     |
| Lépidoptères          | 41                           |                                 | 1         | 1                    | Bon                                                     |
| Coléoptères           | 1                            | 1                               |           |                      | Médiocre                                                |
| Mollusques aquatiques | 6                            | 1                               | 1         | 1                    | Moyen                                                   |
| <b>Total</b>          | <b>239</b>                   | <b>20</b>                       | <b>31</b> | <b>116</b>           |                                                         |

Parmi ces 239 espèces animales, **20 sont inscrites à l'Annexe 2 de la Directive européenne « Habitat-Faune-Flore »** (Tableau 5 ; Annexe 5). Cette annexe liste les « espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ». Le site abrite aussi 31 espèces inscrites à l'Annexe 4 de la Directive Habitat et nécessitant une protection stricte.

L'intérêt majeur du site réside dans la présence de 16 espèces de chauves-souris dont 8 sont inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitat. Cette richesse chiroptérologique est liée à la présence de grottes naturelles qu'elles occupent pour hiberner et/ou pour se reproduire ainsi qu'à la présence d'abondantes zones d'alimentation autour de ces gîtes souterrains. Parmi ces grottes, l'Aven de Mazaire est particulièrement importante pour la conservation des chiroptères, puisqu'elle est occupée tout au long de l'année par le très rare Rhinolophe euryale. Cette chauves-souris troglophile est celle, qui en France, a subi la plus forte régression au cours des cinquante dernières années et le Poitou-Charentes, la région où ce déclin a été le plus marqué.

Bien que concernée seulement par moins de 3 km, la Gartempe contribue à la richesse biologique du site, puisque 10 espèces d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitat) inféodées aux rivières y ont été observées comme la Loutre, le Castor, la Lamproie marine, des libellules, etc.

Par ailleurs, bien que le site ne soit pas désigné au titre de la Directive Oiseaux, 9 espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe 1 de cette Directive Oiseaux ont été inventoriées sur le site (source : LPO Vienne, 2006). Ce sont des espèces qui peuvent justifier la désignation de Zones de Protection Spéciales (ZPS).

**Tableau 5.** Liste des espèces animales d'intérêt communautaire présentes justifiant la désignation du site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe ».

| Classes    | Nom français                | Nom scientifique                 | Code Natura 2000 | Statut biologique sur le site | Estimation de la population | Importance du site pour l'espèce | Etat de conservation (FSD) | Statut rareté Régionale | Principes de gestion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------|-----------------------------|----------------------------------|------------------|-------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|----------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mammifères | Petit rhinolophe            | <i>Rhinolophus hipposideros</i>  | 1303             | <b>Hib, Rep, Chas</b>         | Hiver < 20<br>Eté ≈ 10      | Moyenne                          | Bonne                      | Commun                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation</li> <li>- Maintien d'un paysage constitué d'une mosaïque de petites parcelles alternant bois et prairies avec corridors boisés</li> <li>- Maintien des corridors boisés et milieux propices à la chasse</li> <li>- Maintien des boisements de feuillus</li> <li>- Création d'îlots de vieillissement</li> <li>- Proscrire les traitements chimiques</li> <li>- Utilisation pour le bétail de vermifuges peu rémanents pour les insectes coprophages</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|            | Grand rhinolophe            | <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | 1304             | <b>Hib, Est, Chas</b>         | Hiver < 20                  | Moyenne                          | Bonne                      | Commun                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|            | Rhinolophe euryale          | <i>Rhinolophus euryale</i>       | 1305             | <b>Hib, Rep, Chas, Est</b>    | Hiver ≈ 750<br>Eté ≈ 1500   | Majeure                          | Bonne                      | Rare                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|            | Barbastelle                 | <i>Barbastella barbastellus</i>  | 1308             | <b>Hib, Chas</b>              | Inconnu                     | Moyenne                          | Moyenne                    | Assez commun            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|            | Minioptère de Schreibers    | <i>Miniopterus schreibersii</i>  | 1310             | <b>Est, Chas</b>              | Inconnu                     | Moyenne                          | Moyenne                    | Rare                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|            | Murin à oreilles échancrées | <i>Myotis emarginatus</i>        | 1321             | <b>Hib, Rep, Chas</b>         | Hiver < 150<br>Eté ≈ 150    | Moyenne                          | Bonne                      | Assez commun            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|            | Murin de Bechstein          | <i>Myotis bechsteinii</i>        | 1323             | <b>Hib, Chas</b>              | Inconnu                     | Moyenne                          | Moyenne                    | Assez rare              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|            | Grand murin                 | <i>Myotis myotis</i>             | 1324             | <b>Hib, Rep</b>               | Hiver < 30<br>Eté ≈ 350     | Moyenne                          | Bonne                      | Assez commun            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|            | Castor d'Eurasie            | <i>Castor fiber</i>              | 1337             |                               | Inconnu                     | Moyenne                          | Bonne                      | Assez rare              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation et développement des salicacées pour le Castor</li> <li>- Maintien des habitats rivulaires</li> <li>- Maintien de la qualité et de la quantité d'eau</li> <li>- Maintien de zones de tranquillités</li> </ul> |
|            | Loutre                      | <i>Lutra lutra</i>               | 1355             |                               | Inconnu                     | Moyenne                          | Bonne                      | Commun                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Poissons   | Lamproie marine             | <i>Petromyzon marinus</i>        | 1095             | <b>Rep, Mig</b>               | Inconnu                     | Moyenne                          | Bonne                      | Assez rare              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la libre circulation piscicole</li> <li>- Maintien de la qualité et de la quantité d'eau</li> <li>- Maintien des zones de reproduction</li> <li>- Maintien de la dynamique naturelle du cours d'eau</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|            | Saumon atlantique           | <i>Salmo salar</i>               | 1106             | <b>Mig</b>                    | Inconnu                     | Faible                           | Inconnu                    | Très rare               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|            | Bouvière                    | <i>Rhodeus amarus</i>            | 1134             | <b>Rep</b>                    | Inconnu                     | Faible                           | Inconnu                    |                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|            | Chabot                      | <i>Cottus gobio</i>              | 1163             | <b>Rep</b>                    | Inconnu                     | Faible                           | Inconnu                    | Commun                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Reptiles   | Cistude d'Europe            | <i>Emys orbicularis</i>          | 1220             |                               | Inconnu                     | Faible                           | Bonne                      | Assez rare              | Maintien des habitats favorables à l'espèce                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Amphibiens | Triton crêté                | <i>Triturus cristatus</i>        | 1166             | <b>Rep, Est</b>               | Inconnu                     | Faible                           | Moyenne                    | Assez rare              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien, gestion et création de mares favorables à sa reproduction</li> <li>- Maintien des corridors biologiques entre les mares</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Insectes   | Cordulie à corps fin        | <i>Oxygastra curtisii</i>        | 1041             | <b>Rep</b>                    | > 100                       | Moyenne                          | Bonne                      | Assez rare              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la qualité et de la quantité d'eau</li> <li>- Maintien de la ripisylve</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|            | Gomphe de Graslin           | <i>Gomphus graslinii</i>         | 1046             | <b>Rep</b>                    | < 50                        | Moyenne                          | Moyenne                    | Rare                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|            | Lucane Cerf-volant          | <i>Lucanus cervus</i>            | 1083             | <b>Rep</b>                    | Inconnu                     | Faible                           | Moyenne                    | Très commun             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation des bois mort et souches</li> <li>- Favoriser les feuillus</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Mollusques | Mulette épaisse             | <i>Unio crassus</i>              | 1032             | <b>Rep</b>                    | Inconnu                     | Faible                           | Moyenne                    | Rare                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la qualité et de la quantité d'eau</li> <li>- Maintien de la dynamique naturelle du cours d'eau</li> <li>- Maintien de la diversité des habitats aquatiques</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                     |

Hibernation : **Hib** ; Reproduction : **Rep** ; Estivage : **Est** ; Chasse : **Chas** ; Migrateur : **Mig**

# Cartographie des espèces d'intérêt communautaire

## Site Natura 2000 n°78/FR5402004: "Basse Vallée de la Gartempe"

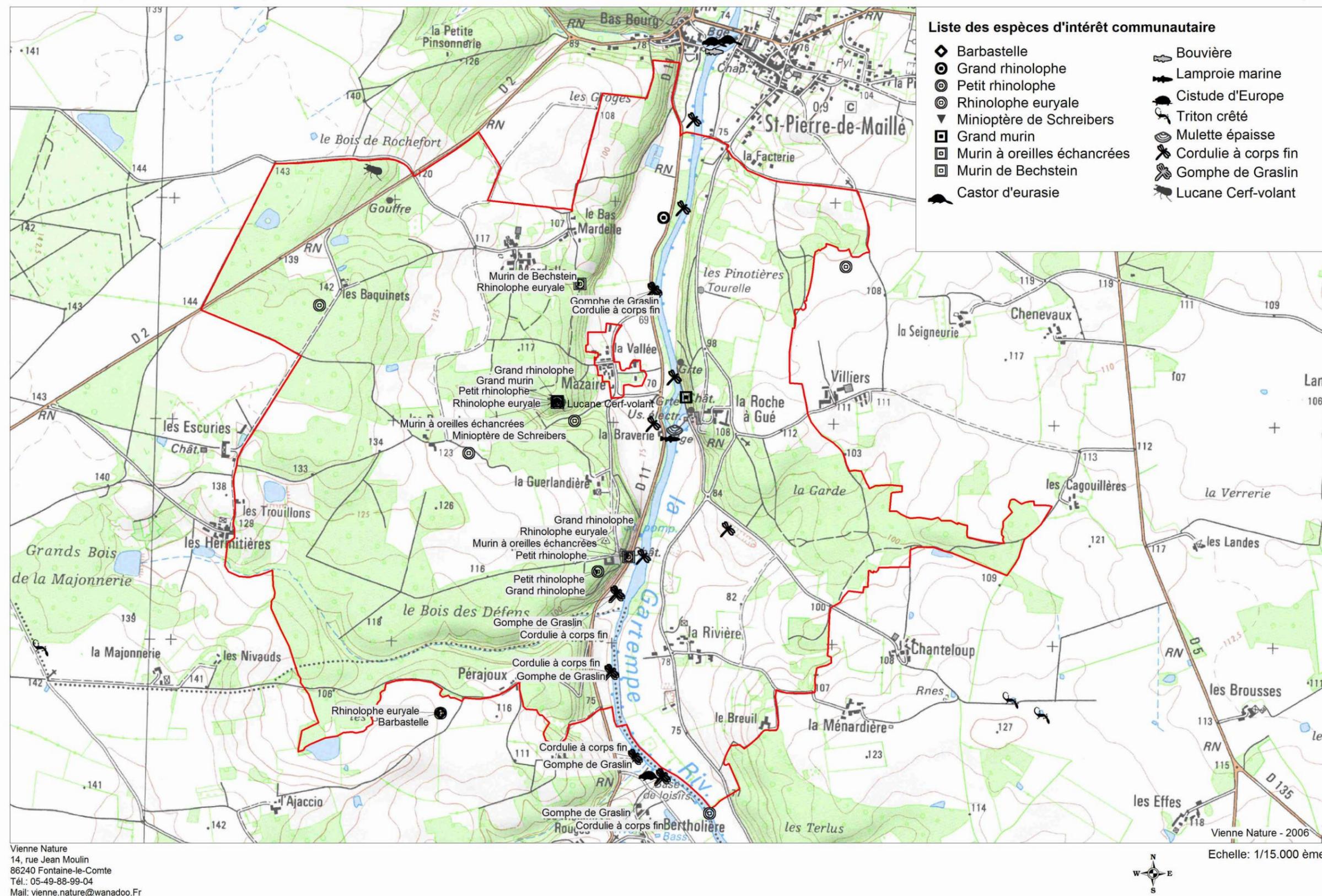


Figure 3. Localisation des espèces animales d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe ».



**Rhinolophe euryale (1305)**  
L'aven de Mazaire  
(Olivier PREVOST)



**Colonie de Grand murin (1324)**  
L'aven de Mazaire  
(Olivier PREVOST)



**Loutre (1355)**  
(Bruno FILLON)



**Triton crêté (1166)**  
(Samuel DUCEPT)



**Cordulie à corps fin (1041)**  
(Samuel DUCEPT)



**Lucane cerf-volant (1083)**  
(Miguel GAILLEDRAT)

## INVENTAIRE SOCIO-ECONOMIQUE

Les inventaires socio-économiques ont été réalisés à partir de rencontres individuelles des représentants des communes, des exploitants agricoles, des grands propriétaires et des représentants associatifs.

### AGRICULTURE

L'activité agricole occupe plus de 41 % de la surface du site Natura 2000 dont plus de la moitié est concernée par des prairies ou des surfaces en herbes de type prairies temporaires de fauche semées en Ray-grass et Ray-grass-Légumineuses. La plupart des exploitations agricoles font de la polyculture-élevage avec une surface agricole utile moyenne de 78 ha, pour 6 exploitations allant de 5,79 ha à 170 ha. Elles exercent une activité d'élevage ovin (1 exploitation), élevage ovins-bovins (1 exploitation), ovins-caprins (1 exploitation), bovins (2 exploitations dont l'une avec engraissement des veaux) et caprins (1 exploitation). Moins du quart des exploitations visitées dans le cadre de l'inventaire socio-économique font uniquement de la céréaliculture avec une surface agricole utile moyenne de 140 ha (allant de 70 ha à 210 ha). Les cultures céréalières et oléo-protéagineuses représentent 16 % de la surface du site soit environ 113 hectares tous types d'exploitations confondus. Les activités agricoles à la périphérie proche du site exercées par les exploitants rencontrés dans le cadre de cet inventaire représentent un peu moins de 300 hectares (278,98 ha) et se répartissent essentiellement sur les communes de Saint-Pierre-de-Maillé et La Bussière.

Les jachères et les friches occupent une très faible surface du site (1,5 % soit 8,5 ha). La majorité (66 %, 17 ha) des jachères signalées par les agriculteurs sont à la périphérie proche du site.

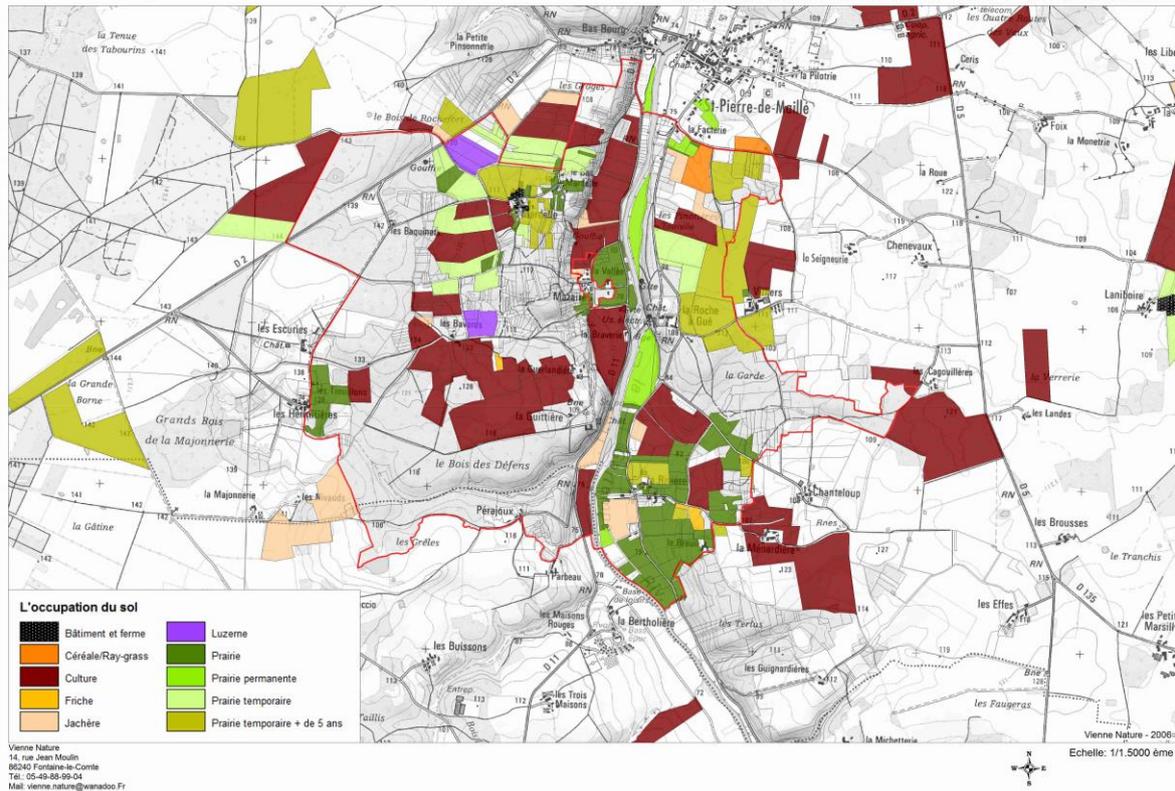
**Tableau 6.** Types de cultures agricoles inventoriées sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe » (2006).

| Type de culture               | Surface en ha | Pourcentage de ces surfaces dans le site Natura 2000 | Représentativité de ce type de culture dans le site Natura 2000 |
|-------------------------------|---------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Céréale/Ray-grass             | 17,6          | 21,55 %                                              | 0,56 %                                                          |
| Culture céréalière            | 246,0         | 44,29 %                                              | 16,02 %                                                         |
| Friche                        | 1,6           | 100,00 %                                             | 0,24 %                                                          |
| Jachère                       | 25,6          | 33,20 %                                              | 1,25 %                                                          |
| Luzerne                       | 7,4           | 100,00 %                                             | 1,09 %                                                          |
| Prairie                       | 65,1          | 97,13 %                                              | 9,31 %                                                          |
| Prairie permanente            | 11,3          | 91,76 %                                              | 1,53 %                                                          |
| Prairie temporaire            | 54,9          | 47,36 %                                              | 3,83 %                                                          |
| Prairie temporaire + de 5 ans | 124,6         | 36,43 %                                              | 6,68 %                                                          |

(ex : 33,2% des jachères signalées sont présentes dans le site Natura 2000, elles ne représentent que 1,25% de la superficie du site Natura 2000)

Carte d'occupation des sols

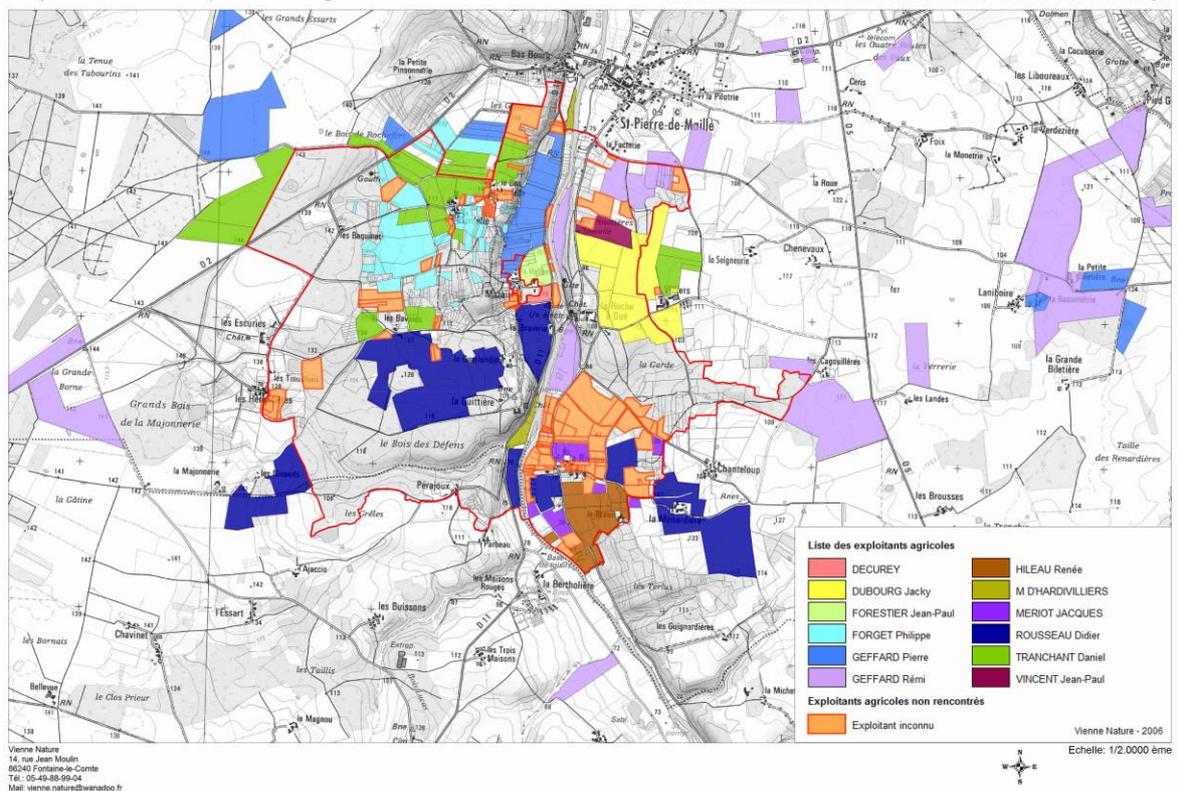
Site Natura 2000 n°78/FR5402004: "Basse Vallée de la Gartempe"



**Figure 4.** Localisation des activités agricoles sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe » (2006).

Répartition des exploitants agricoles

Site Natura 2000 n°78/FR5402004: "Basse Vallée de la Gartempe"

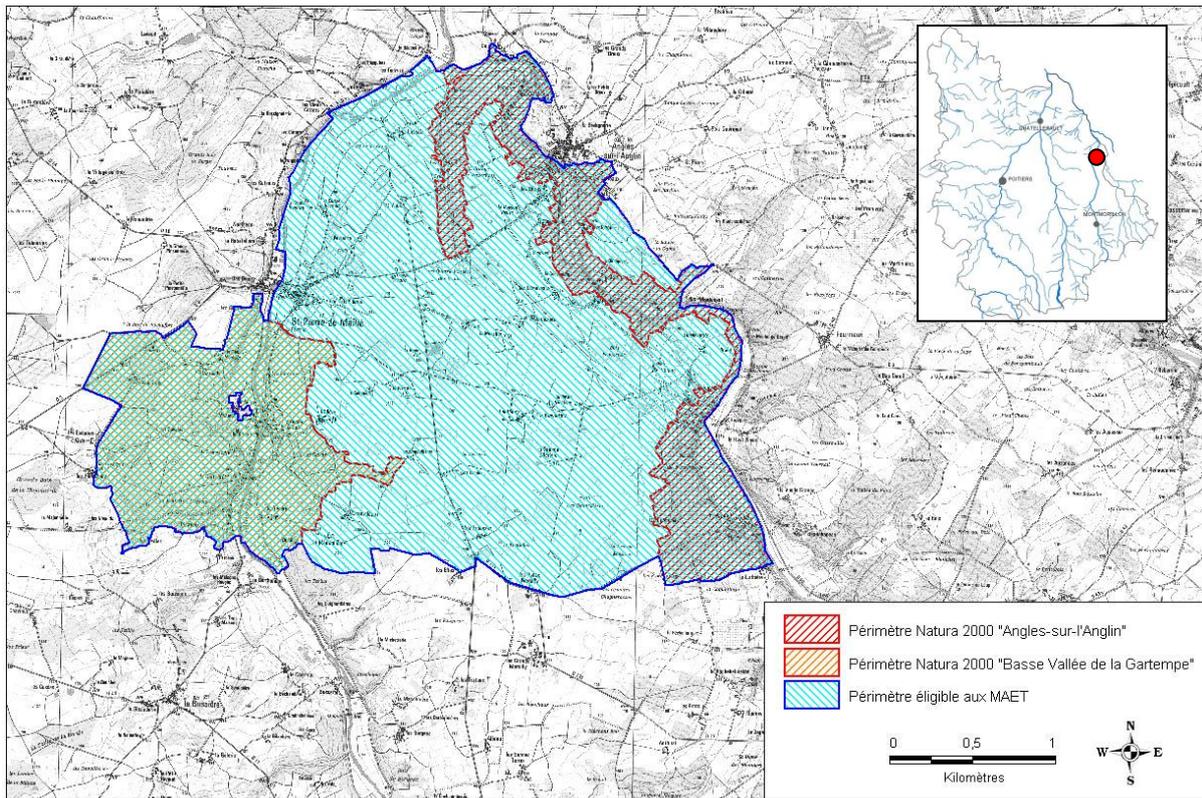


**Figure 5.** Localisation des exploitants agricoles et particuliers ayant une activité agricole sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe » (2006).

Jusqu'en 2008, 3 exploitations (soit 33,3 % des exploitants rencontrés) avaient contractualisé un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE). Tous les contrats précités comportent la même mesure agri-environnementale : 2001A Gestion extensive de la prairie par la fauche ou le pâturage (60/40/80) avec entretien des haies adjacentes aux parcelles sous contrat.

Depuis 2009, Vienne Nature a élaboré, en concertation avec les acteurs locaux, un projet de Mesure Agri-Environnementale Territorialisée (MAET). Cette MAET est présentée en Commission Régionale Agri-Environnementale (CRAE) chaque année et validée par les services de l'état (DDT de la Vienne). L'enjeu de ce projet agroenvironnemental est de contribuer à la préservation de la biodiversité remarquable des sites Natura 2000 « Vallée de l'Anglin » et « Basse Vallée de la Gartempe » et en particulier de leurs habitats naturels d'intérêt communautaire, des chiroptères et de leurs habitats. Le périmètre de la MAET englobe ces deux sites Natura 2000 ainsi que les corridors biologiques permettant des échanges entre les 2 vallées. La superficie du territoire de cette MAET est de 3335 ha (Figure 6).

Douze exploitations se sont engagées dans cette MAET depuis 2009 (140 ha et 8,5 km de linéaire de haie pour un montant de l'ordre de 144 000 €) dont 4 ont des parcelles localisées dans le site Natura 2000 de la Basse vallée de la Gartempe.



**Figure 6.** Périmètre du projet de MAET « Vallée de l'Anglin » et « Basse Vallée de la Gartempe ».

## SYLVICULTURE

Les boisements représentent plus de 46 % (320 ha) de la surface du site Natura 2000 dont 60 % font l'objet de plan simple de gestion (PSG). Ces plans simples de gestion au nombre de deux couvrent des surfaces de 128 ha au niveau du Bois des Défens (composé essentiellement de feuillus à 97 %) et de 78 ha au niveau des Baquinets. On note diverses plantations au sein de ces



## **AUTRES ACTIVITES**

### **SPELEOLOGIE**

Les activités spéléologiques sont essentiellement localisées sur une cavité naturelle : L'Aven de Mazaire ou Puits de la Bossée. Elles sont gérées par le Comité Départemental de Spéléologie (CDS) et le Club Spéléo d'Angles-sur-l'Anglin. En accord avec les propriétaires, le CDS a réalisé des aménagements permettant le contrôle des accès à la cavité. La cavité a été fermée par un périmètre grillagée. Sur cette cavité, les activités spéléologiques sont faibles et ne sont autorisées qu'à certaines périodes de l'année. Les périodes d'ouverture ont été fixées de manière à tenir compte des exigences écologiques des chiroptères fréquentant le site. Elles sont interdites du 1<sup>er</sup> juin au 31 août pour ne pas déranger les espèces se reproduisant dans la cavité. Une salle annexe, accueillant de nombreuses chauves-souris en période hivernale, est interdite d'accès du 15 novembre au 15 mars.

### **CHASSE**

Certaines propriétés se réservent le droit de chasse (2) (Figure 8). Les autres activités cynégétiques sont gérées par 2 ACCA sur les deux communes concernées.

### **PECHE**

Les activités halieutiques sur le site sont gérées par deux AAPPMA qui sont « la carpe et la perche » à Saint-Pierre-de-Maillé et « l'Union des pêcheurs de la Gartempe » pour La Bussière. La Gartempe est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole et accueille des cyprinidés d'eau vive.

### **CANOË-KAYAK**

Des activités nautiques de loisirs sont possibles à partir de la base de loisirs localisée sur la commune de la Bussière en dehors du site Natura 2000. De plus, les seuils de la Roche à Gué et du bourg de Saint-Pierre-de-Maillé ont été équipés de passes à canoë-kayak.

### **RANDONNEE**

Certains sentiers sont utilisés pour la randonnée (4 circuits Val d'Anglin et Gartempe).

### **NATURALISTE**

Les activités naturalistes ont principalement lieu sur l'Aven de Mazaire où depuis 1996, l'association Vienne Nature réalise, en partenariat avec le Comité Départemental de Spéléologie (CDS) et le Club Spéléo d'Angles-sur-l'Anglin un suivi des populations de chauves-souris présentes dans cette grotte naturelle. Un comptage hivernal (janvier) est réalisé chaque année et un contrôle estivale de manière régulière (environ tous les 2 ans).

# Inventaire des activités socio-économiques

Site Natura 2000 n°78/FR5402004: "Basse Vallée de la Gartempe"

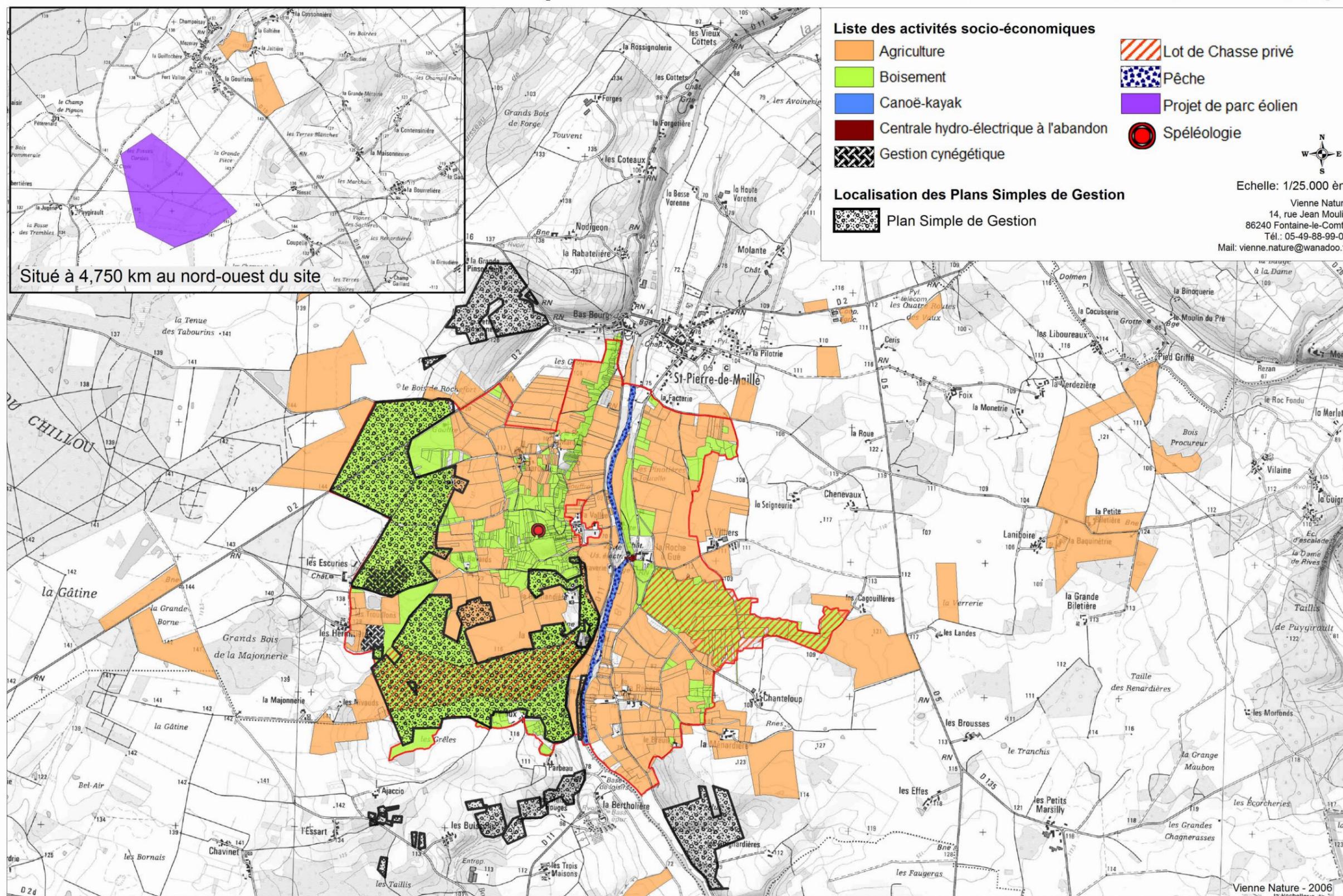


Figure 8. Localisation des activités socio-économiques sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe ».

## BILAN

Les zones de cultures agricoles et les zones boisées occupent 80 % de la surface Natura 2000 de la Basse vallée de la Gartempe.

**Tableau 7.** Bilan des activités socio-économiques inventoriées sur le site Natura 2000 « Basse Vallée de la Gartempe » (2006).

| Activités      | Importance relative de l'activité | Éléments descriptifs                                                                                          | Tendances d'évolution                                    |
|----------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Céréaliculture | 18 %                              | 6 exploitations polyculture-élevage et 2 exploitations en céréaliculture                                      | Diminution de l'élevage au profit de la céréaliculture   |
| Elevage        | 22,5 %                            |                                                                                                               |                                                          |
| Sylviculture   | 46 %                              | 2 plans simples de gestion représentant 60 % de la surface boisée du site                                     | Stable                                                   |
| Industrie      | Néant                             | Existe une ancienne micro-centrale électrique                                                                 | Installation d'un parc éolien à 6 km du site Natura 2000 |
| Pêche          | Faible                            | 2 AAPPMA                                                                                                      | Stable                                                   |
| Chasse         | Faible                            | 2 ACCA et 2 chasses privés                                                                                    | Stable                                                   |
| Spéléologie    | Faible                            | Activité principale sur une cavité (Puits de la Bossée) fermée en période de sensibilité pour les chiroptères | Stable                                                   |
| Canoë-kayak    | Faible                            | Location de canoë à la Bussière ou Saint-Pierre-de-Maillé                                                     | inconnu                                                  |
| Randonnée      | Faible                            | 4 parcours                                                                                                    | inconnu                                                  |

## PROTECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES

### ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) publié par la Direction Régionale de l'Environnement indique la présence d'une ZNIEFF qui abritent des espèces animales et végétales patrimoniales ainsi que des habitats naturels patrimoniaux. Il s'agit du site de la **Vallon de Pérajoux** (n°0891-0308) localisé sur la commune de la Bussière et qui abrite des espèces végétales rares telles que le Lys martagon.

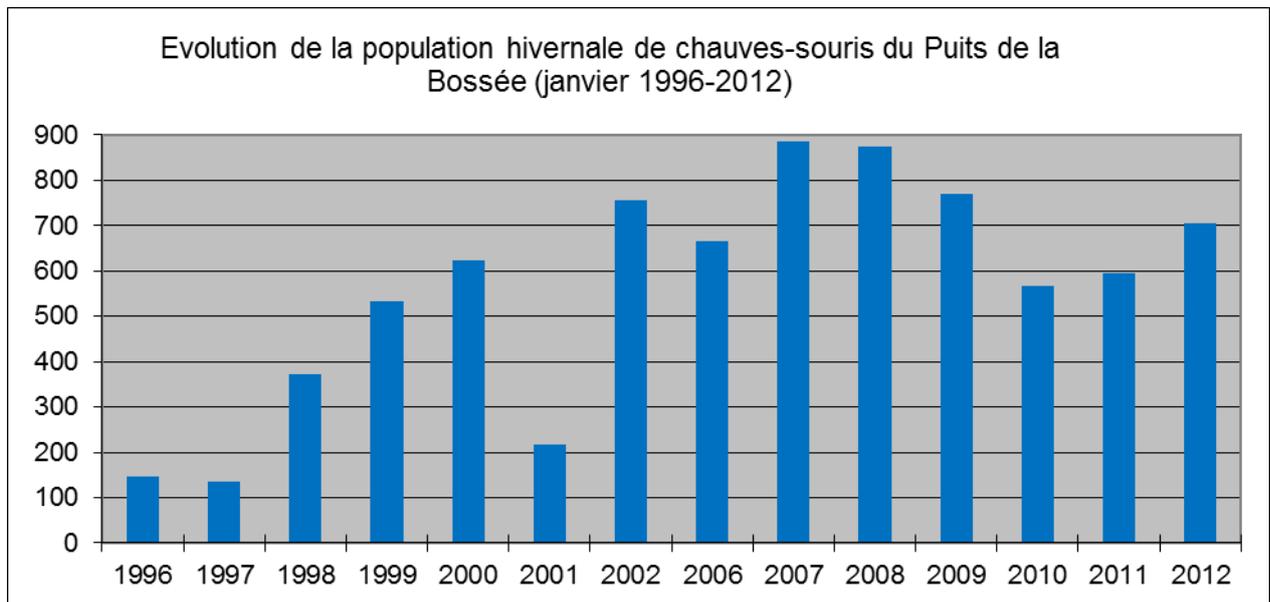
## ANALYSE ECOLOGIQUE

### ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE NATURA 2000 « BASSE VALLEE DE LA GARTEMPE »

L'intérêt majeur du site Natura 2000 de la « Basse vallée de la Gartempe » réside dans **sa richesse chiroptérologique** liée à la présence :

- d'un **réseau souterrain d'origine karstique important**, générateur d'un grand nombre de gîtes pour les espèces à tendances cavernicoles,
- d'un **paysage peu ou pas dégradé**, rassemblant une mosaïque d'habitats favorables à l'ensemble des espèces de chiroptères, notamment en ce qui concerne leur terrain d'alimentation,
- de **pratiques agricoles extensives** où l'élevage (bovins, ovins) est encore bien représenté, et pour lesquelles l'usage des pesticides reste très limité.

Le site s'articule autour de plusieurs cavités naturelles dont l'une est un site majeur pour les chiroptères : **le Puits de la Bossée** ou Aven de Mazaire. **Les effectifs connus, notamment pour le Rinolophe euryale en font un gîte de valeur nationale.**



**Figure 9.** Evolution des effectifs hivernaux de chauves-souris du Puits de la Bossée (Saint-Pierre-de-Maillé) (2001 : comptage partiel).

Les autres cavités intégrées dans le périmètre (10), accueillent des populations moindres, mais la présence d'espèces vulnérables leur confère un statut d'importance départementale. Ces cavités sont réparties de part et d'autre de la Gartempe et sont utilisées comme gîtes de transit par les chiroptères.

Toutes les espèces de chauves-souris (Chiroptères) sont considérées comme des mammifères en danger de disparition en Europe et en France. Leurs populations sont en constante diminution depuis des décennies. Le département de la Vienne n'échappe pas à ce constat. C'est la raison pour laquelle, toutes les espèces de chauves-souris présentes en France sont inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive "Habitat-Faune-Flore" et considérées comme des espèces à haute valeur patrimoniale. Actuellement le département de la Vienne compte 21 espèces de chauves-souris ; si certaines espèces comme la Pipistrelle commune ont encore des populations stables, d'autres comme les Rhinolophes ont un statut de conservation beaucoup plus inquiétant.

Les principales causes de leur régression sont d'une part la destruction de leur gîte (hiver et/ou été) et d'autre part la disparition de leurs territoires de chasse liée à la modification des pratiques agricoles. Si la protection des gîtes est simple à réaliser sur le plan technique, le maintien des territoires de chasse ne pourra se faire que par le soutien d'une agriculture diversifiée (polyculture et élevage) permettant de conserver un équilibre entre biodiversité et exploitation agricole. Les chauves-souris européennes sont toutes insectivores, cependant elles se distinguent par le choix de leurs proies, la façon de les capturer et les terrains de chasse fréquentés. Ces spécificités permettent à plusieurs espèces de chauves-souris de chasser dans un même paysage sans pour autant se concurrencer sur le plan alimentaire. Chaque espèce chasse autour de son gîte dans un rayon variable, allant de 2 km pour les espèces les plus sédentaires à plus de 15 km pour d'autres. Le Puits de la Bossée abrite une colonie de reproduction du Rhinolophe euryale qui est l'une des chauves-souris ayant subi la plus forte régression en France. Cette cavité contribue à la conservation de la population dite du « Haut-Poitou » qui constitue un des 5 grands noyaux de la population française.

L'utilisation en élevage d'anti-parasitaire à base d'ivermectine (ou de tout autre produit dont la substance active révélerait une rémanence dans les déjections animales) s'avère hautement toxique pour la faune coprophage et, de ce fait, altère la vitesse de dégradation du fumier et des bouses dans les pâtures (entre 35 et 120 jours). Ces insectes coprophages sont un maillon essentiel dans la chaîne alimentaire pour de nombreux vertébrés et notamment certaines espèces de chauves-souris. Il existe des molécules de substitution telles que la moxydectine ayant un très large spectre et dont l'impact est moindre sur l'environnement tout en conservant les troupeaux dans un bon état sanitaire. L'utilisation de ce type de molécules sera fortement recommandée sur les troupeaux fréquentant les parcelles éligibles.

La Gartempe traverse le site Natura 2000 sur un peu moins de 3 km. Cette rivière est un axe de migration piscicole important pour les espèces amphihalines (Saumon, Lamproie marine) et abrite des espèces inféodées aux milieux aquatiques (mammifères, odonates, mollusques) ainsi que des habitats naturels, dont un considéré comme prioritaire par la commission européenne (Forêt alluviale).

Lors des diagnostics réalisés sur l'ensemble du périmètre, de nouveaux enjeux biologiques ont été découverts à la marge avec notamment la présence d'habitats naturels d'intérêt communautaire comme les pelouses calcicoles et le marais à choin, ainsi que des espèces d'intérêt communautaire telles que le Triton crêté et des oiseaux (9 espèces).

Tableau 8. Description des enjeux de conservation par entité écologique.

| Entité écologique                                | Surface habitat d'IC (ha) | Habitats d'intérêt communautaire (Code N2000 et appellation)                                                                                                                                                                                                                                                                  | Espèces d'intérêt communautaire (Code N2000 et appellation)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Autres habitats associés (appellation et code CORINE)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Intérêt biologique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Facteurs d'influence favorables                                                                                                                                                                                                                                                                      | Facteurs d'influence défavorables                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Habitats et espèces liés à la rivière Gartempe   | 7,10                      | - Rivières de l'étage planitiaire avec végétation du <i>Ranuncion fluitantis</i> (3260) ou Herbiers à Renoncules flottantes<br>- Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Bidention pp.</i> (3270)<br>- Forêts alluviales à Aulnes et Frênes (91E0*)                                                               | Castor d'eurasie (1337)<br>Loutre (1355)<br>Lamproie marine (1095)<br>Saumon atlantique (1106)<br>Bouvière (1134)<br>Chabot (1163)<br>Cistude d'Europe (1220)<br>Cordulie à corps fin (1041)<br>Gomphe de Graslin (1046)<br>Mulette épaisse (1032)<br>Martin-pêcheur d'Europe (A229)                                                                                                                | Lit moyen et inférieur des rivières de plaines (24.15)<br><br>Saulaie arbustive marécageuse mésotrophe à eutrophe (44.921)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | - Habitats d'espèces végétales rares et menacées<br><br>- Habitat d'espèces aquatiques (poissons, libellules...)<br><br>- Source d'alimentation et d'abris pour la faune (mammifères, oiseaux, etc.)<br><br>- Axe de migration piscicole                                                                                                                                                                                          | - Présence d'îles dans le lit mineur<br><br>- Morphologie de la rivière : différents faciès d'écoulements<br><br>- Présence de radiers (faible profondeur)<br><br>- Présence de zones tampons en bord de rivière (prairies, ripisylves, bandes enherbées...)                                         | - Artificialisation du lit mineur (seuils, canalisation...)<br><br>- Pollutions agricoles diffuses potentielles liées à la céréaliculture (eaux de ruissellement)<br><br>- Présence d'espèces invasives (ragondins, rat musqué, etc.)<br><br>- Plantation de peupliers |
| Complexe « Forêt » et habitats naturels associés | 6,42                      | - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0*)<br>- Bas-marais à Choin noir ( <i>Schoenus nigricans</i> ) envahi par la Cladiaie par endroits (7230)<br><br>- Pelouses calcicoles sèches du Xérobromion et du Mésobromion (6210)<br>- Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (6110) | Petit rhinolophe (1303)<br>Grand rhinolophe (1304)<br>Rhinolophe euryale (1305)<br>Barbastelle (1308)<br>Minoptère de Schreibers (1310)<br>Murin à oreilles échanquées (1321)<br>Murin de Bechstein (1323)<br>Grand murin (1324)<br>Triton crêté (1166)<br>Lucane Cerf-volant (1083)<br>Bondrée apivore (A072)<br>Busard cendré (A084)<br>Busard Saint-Martin (A082)<br>Engoulevent d'Europe (A224) | Chênaie-charmaie xérophile sur calcaire (41.271)<br>Chênaie-charmaie calciphiles (41.273)<br>Chênaie-charmaie et Frênaies-chênaie (41.2 et 41.3)<br>Chênaie du <i>Quercion robori-petraeae</i> (41.5)<br>Bois occidentaux de <i>Quercus pubescens</i> (41.711)<br>Ormaie rudérale du Bassin Parisien (41.F11)<br>Fruticées à <i>Prunus spinosa</i> et halliers à <i>Rubus fruticosus</i> ( <i>Pruno-Rubenion fruticosi</i> ) (31.811)<br>Coupe forestière, fourré pré-forestier sur substrat acide (31.8711)<br>Coupe forestière sur substrat calcaire ( <i>Atropion-Belladonae</i> ) (31.8712)<br>Fourré pré-forestier ( <i>Sambuco-Salicion capraeae</i> ) (31.872)<br>Plantation (83)<br>Mares et étangs (22.13) | - Zone de nidification et d'alimentation pour de nombreuses espèces animales (chauves-souris, oiseaux, amphibiens, etc.)<br><br>- Habitats d'espèces végétales rares et menacées<br><br>- Mares : zone de reproduction pour les amphibiens                                                                                                                                                                                        | - Boisement de feuillus avec gestion diversifiée (futaie, taillis sous futaie, futaie jardinée)<br><br>- Boisements mixtes<br><br>- Clairières arbustives<br><br>- Clairières herbacées<br><br>- Présence d'arbres morts, à cavité ou sénescents<br><br>- Présence de souches et arbres morts au sol | Milieus forestiers<br>- Coupe à blanc<br>- Plantation de peupliers<br>- Espèces envahissantes<br>- Utilisation d'herbicide<br><br>Habitats naturels associés<br>- Enfrichement des pelouses<br>- Complements des mares                                                 |
| Milieus agricoles                                | 2,2                       | - Pelouses médio-européennes du Xérobromion (6210)<br>- Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i> (6210)                                                                                                                                                                                                 | Petit rhinolophe (1303)<br>Grand rhinolophe (1304)<br>Rhinolophe euryale (1305)<br>Barbastelle (1308)<br>Minoptère de Schreibers (1310)<br>Murin à oreilles échanquées (1321)<br>Murin de Bechstein (1323)<br>Grand murin (1324)<br>Triton crêté (1166)<br>Alouette lulu (A246)<br>Busard cendré (A084)<br>Busard Saint-Martin (A082)<br>Oedicnème criard (A133)<br>Pie-grièche écorcheur (A338)    | Prairie humide à Agropyre et Rumex ( <i>Agropyro-Rumicion crispi</i> pp.) (37.24)<br>Prairie mésophile de pâturage ( <i>Cynosurion</i> ) (38.11)<br>Pâturage à Ray-grass (38.111)<br>Prairie mésophile de pâturage ( <i>Cynosurion</i> ) (38.11x87.1x87.2)<br>Prairie de fauche atlantique ( <i>Lino-Gaudinion</i> ) et mésobromion (38.21x34.322)<br>Prairie mésophile de fauche atlantique ( <i>Lino-Gaudinion</i> ) (38.21)<br>Grandes cultures (82.11)<br>Ray-grass (82.11x38.21)<br>Friche moyennement sèche à hautes herbes sur sols pauvres (jachères) (87.1x87.2)<br>Haies, bosquets, arbres isolés<br>Mares (22.13)                                                                                        | - Habitats d'espèces végétales et animales rares et menacées (Pelouses)<br><br>- Prairies, jachères : zone d'alimentation pour de nombreuses espèces animales (chauves-souris, oiseaux, amphibiens, etc.)<br><br>- Haies, arbres isolés : zone d'alimentation et de corridor biologique pour de nombreuses espèces animales (chauves-souris, oiseaux, amphibiens, etc.)<br><br>- Mares : zone de reproduction pour les amphibiens | - Présence de prairies et jachères<br><br>- Pâturage extensif (hors printemps)<br><br>- Fauche annuelle avec exportation des produits de fauche                                                                                                                                                      | - Mise en cultures de jachères et prairies<br><br>- Apports d'amendements, d'engrais et/ou de produits phytosanitaires sur les habitats d'intérêt communautaire<br><br>- Aménagement foncier<br><br>- Comblement des mares                                             |
| Grottes et habitats rocheux                      | -                         | Végétation des fissures (8210)<br>Grottes naturelles (8310)                                                                                                                                                                                                                                                                   | Petit rhinolophe (1303)<br>Grand rhinolophe (1304)<br>Rhinolophe euryale (1305)<br>Barbastelle (1308)<br>Minoptère de Schreibers (1310)<br>Murin à oreilles échanquées (1321)<br>Murin de Bechstein (1323)<br>Grand murin (1324)                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | - Habitats utilisés comme gîtes d'hibernation et/ou de reproduction par les chauves-souris<br><br>- Habitats d'espèces végétales rares et menacées (falaises)                                                                                                                                                                                                                                                                     | - Présence de zones boisées autour des entrées des cavités<br><br>- Quiétude des colonies de chauves-souris                                                                                                                                                                                          | - Modification des conditions microclimatiques (température, humidité)<br>- Surfréquentation et dérangement des chauves-souris<br>- Fermeture non adaptée des cavités<br>- Piétinement falaise                                                                         |

## HIERARCHISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

A partir de la description des enjeux écologiques définis pour le site Natura 2000 « Basse vallée de la Gartempe », il a été possible d'établir une hiérarchisation de ces enjeux afin d'élaborer un programme d'action permettant de garantir la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Le site n'étant pas désigné en ZPS, les enjeux liés aux oiseaux n'ont pas été repris dans la hiérarchisation car ils ne donneront pas lieu à des fiches actions spécifiques.

**Tableau 9.** Hiérarchisation des enjeux écologiques aux vues de l'état de conservation et des facteurs d'influence.

| Entité écologique                                | Habitats d'intérêt communautaire (Code N2000 et appellation)                                                                                                                                                                                                                                                              | Espèces d'intérêt communautaire (Code N2000 et appellation)                                                                                                                                                                                        | Niveau d'enjeu pour le site                                                           | Motif justifiant le niveau d'enjeu                                                                                                                                                                     | Facteurs d'influence                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Grottes et habitats rocheux                      | Grottes naturelles (8310)                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Chiroptères                                                                                                                                                                                                                                        | <b>Majeur</b> pour les grottes qui constituent des gîtes pour les chiroptères         | - Présence de 16 espèces de chauves-souris<br>- Présence d'un gîte d'hibernation et de reproduction d'importance nationale<br>- Présence du R. euryale considéré comme une espèce vulnérable en Europe | - Modification des conditions microclimatiques (température, humidité)<br>- Surfréquentation et dérangement des chauves-souris<br>- Fermeture non adaptée des cavités                                                                                      |
|                                                  | Végétation des fissures (8210)                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Moyen</b> pour les habitats rocheux                                                | - Présence d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire à la marge                                                                                                                         | - Piétinement des corniches et fissures des falaises                                                                                                                                                                                                       |
| Habitats et espèces liées à la rivière Gartempe  | - Rivières de l'étage planitiaire avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> (3260) ou Herbiers à Renoncules flottantes<br>- Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Bidention pp.</i> (3270)<br>- Forêts alluviales à Aulnes et Frênes (91E0*)                                                         | Chiroptères                                                                                                                                                                                                                                        | <b>Fort</b> en tant qu'habitat utilisé comme territoire de chasse par les Chiroptères | - Présence d'habitat d'espèce d'intérêt communautaire<br>- Présence d'espèces d'intérêt communautaire                                                                                                  | - Artificialisation du lit mineur (seuils, canalisation...)<br>- Pollutions agricoles diffuses potentielles liées à la céréaliculture (eaux de ruissellement)<br>- Présence d'espèces invasives (ragondins, rat musqué, etc.)<br>- Plantation de peupliers |
|                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Castor d'eurasie (1337)<br>Loutre (1355)<br>Lamproie marine (1095)<br>Saumon atlantique (1106)<br>Bouvière (1134)<br>Chabot (1163)<br>Cistude d'Europe (1220)<br>Cordulie à corps fin (1041)<br>Gomphe de Graslin (1046)<br>Mulette épaisse (1032) | <b>Fort</b> pour les habitats et espèces inféodées au milieu aquatique                | - Présence d'un habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire<br>- Présence d'espèces d'intérêt communautaire<br>- Présence d'habitat d'espèces d'intérêt communautaire                          |                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Complexe « Forêt » et habitats naturels associés | - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0*)<br>- Bas-marais à Choin noir ( <i>Schoenus nigricans</i> ) envahi par la Cladiaie par endroits (7230)<br>- Pelouses calcicoles sèches du Xérobromion et du Mésobromion (6210)<br>- Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (6110) | Chiroptères<br>Triton crêté (1166)<br>Lucane Cerf-volant (1083)                                                                                                                                                                                    | <b>Fort</b> en tant qu'habitat utilisé comme territoire de chasse par les Chiroptères | - Présence d'un habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire<br>- Présence d'espèces d'intérêt communautaire<br>- Présence d'habitat d'espèces d'intérêt communautaire                          | - Coupe à blanc<br>- Plantation de peupliers<br>- Espèces envahissantes<br>- Utilisation d'herbicide                                                                                                                                                       |
|                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Moyen</b> en ce qui concerne les autres habitats naturels et espèces associés      | - Présence d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire à la marge                                                                                                                         | - Enrichissement des pelouses calcicoles<br>- Comblements des mares                                                                                                                                                                                        |
| Milieux agricoles                                | - Pelouses médio-européennes du Xérobromion (6210)<br>- Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i> (6210)                                                                                                                                                                                             | Chiroptères                                                                                                                                                                                                                                        | <b>Fort</b> en tant qu'habitat utilisé comme territoire de chasse par les Chiroptères | - Présence d'habitat d'espèces d'intérêt communautaire<br>- Présence d'espèces d'intérêt communautaire                                                                                                 | - Mise en cultures de jachères et prairies<br>- Apports d'amendements, d'engrais et/ou de produits phytosanitaires sur les habitats d'intérêt communautaire<br>- Aménagement foncier<br>- Comblement des mares                                             |
|                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Moyen</b> en ce qui concerne les autres habitats naturels et espèces               | - Présence d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire à la marge                                                                                                                         | - Enrichissement des pelouses calcicoles<br>- Comblements des mares                                                                                                                                                                                        |

## OBJECTIFS DE CONSERVATION

A partir de l'analyse des enjeux de conservation du patrimoine naturel du site et des effets des différents usages, **5 objectifs de conservation à long terme (OCLT)** ont été identifiés. Ces objectifs généraux constituent le but idéal à atteindre à long terme sur le site Natura 2000 « Basse vallée de la Gartempe ».

Les 5 objectifs généraux (OCLT) identifiés sur le site Natura 2000 sont :

**A - Assurer la conservation des populations de chauves-souris**

- au niveau des gîtes d'hibernation
- au niveau des gîtes de reproduction
- au niveau des territoires de chasse

**B - Assurer le maintien et la conservation des habitats et des espèces liés à la rivière**

- forêts alluviales, herbiers aquatiques, poissons, mammifères,...

**C - Assurer le maintien et la conservation des autres habitats et espèces d'intérêt communautaire**

- Pelouses calcicoles
- Triton crêté, oiseaux

**D - Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site**

**E - Accompagner la mise en oeuvre du document d'objectifs** par des actions complémentaires adaptées afin de favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

**Les OCLT** sont de large portée et en nombre forcément restreint. Ils ont vocation à être déclinés **en objectifs de développement durable (ODD)**, puis en **actions** de gestion, de suivi, de sensibilisation et d'information. Les actions, constituées de ligne d'action, forment le corps même de la mise en oeuvre du document d'objectifs. Pour les mesures de gestion contractuelle, des cahiers des charges précis permettent par ailleurs de formaliser les modalités de passation des contrats et de mise en oeuvre des mesures sur le terrain.

**SYNTHESE DES ORIENTATIONS DE CONSERVATION A LONG TERME ET DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

| Code OCLT | Objectifs de conservation à long terme (OCLT)                                                                                                                                        | Objectif opérationnel (ODD)                                                                               | Habitats et espèces d'IC                                                                               | Justificatif de l'objectif                                                                                                                                                                     | Lignes d'actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A         | Assurer la conservation des populations de chauves-souris                                                                                                                            | Conserver et/ou maintenir les conditions d'accueil des gîtes souterrains favorables aux chiroptères       | Grottes naturelles (8310)<br>Chiroptères                                                               | - L'Aven de Mazaire est une grotte naturelle de valeur nationale : elle abrite le très rare Rhinolophe euryale en hiver et en été<br>- Les autres cavités jouent un rôle de gîtes secondaires  | - Création d'un APPB<br>- Acquisition de l'Aven de Mazaire<br>- Pérennisation de la fermeture de l'Aven de Mazaire<br>- Maintien de zones tampon boisées autour des cavités principales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|           |                                                                                                                                                                                      | Conserver et/ou maintenir les gîtes arboricoles favorables aux chiroptères                                | Barbastelle (1308)<br>Murin de Bechstein (1323)<br>Lucane cerf-volant (1083)<br>Forêt alluviale (91E0) | - Maintien d'arbres gîtes favorables pour les chauves-souris dites « arboricoles »                                                                                                             | - Création d'îlots de sénescence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|           |                                                                                                                                                                                      | Conserver et/ou maintenir les territoires de chasse des chiroptères en milieu agricole                    | Chiroptères                                                                                            | - Maintien et reconquête des territoires de chasse riches en insectes : prairies, jachères, haies ...<br>- Maintien et reconquête des corridors de vol : haies, lisières boisées ...           | - Maintien et gestion extensive des prairies<br>- Conversion de culture en prairie<br>- Maintien et gestion des jachères<br>- Création de jachères<br>- Maintien et gestion des haies<br>- Maintien et gestion des arbres isolés<br>- Plantation de haies                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|           |                                                                                                                                                                                      | Conserver et/ou maintenir les territoires de chasse des chiroptères en milieu forestier                   | Chiroptères<br>Forêt alluviale (91E0)                                                                  | - Maintien de milieux forestiers favorables à la chasse des chauves-souris                                                                                                                     | - Création ou rétablissement de clairière<br>- Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon logique non productive                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| B         | Assurer le maintien et la conservation des habitats et des espèces liés à la rivière                                                                                                 | Maintien et gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire                                         | Forêt alluviale (91E0)<br>Chiroptères<br>Loutre (1355)<br>Castor (1337)                                | - Habitat naturel prioritaire menacé<br>- La ripisylve joue un rôle de corridor biologique et contribue à la stabilisation des berges et l'épuration des eaux. Il s'agit d'un habitat d'espèce | - Conservation et réhabilitation des forêts alluviales<br>- Gestion, réhabilitation des ripisylves                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|           |                                                                                                                                                                                      | Maintien et gestion des habitats naturels favorables aux espèces d'intérêt communautaire                  | Loutre (1355)<br>Castor (1337)<br>Forêt alluviale (91E0)                                               | - Mammifères semi aquatiques nécessitant des zones de tranquillités pour s'installer                                                                                                           | - Création de havres de paix                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| C         | Assurer le maintien et la conservation des autres habitats et espèces d'intérêt communautaire                                                                                        | Maintien et gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire                                         | Triton crêté (1166)                                                                                    | - Habitat de reproduction des amphibiens                                                                                                                                                       | - Gestion et restauration de mares<br>- Création de mares                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|           |                                                                                                                                                                                      |                                                                                                           | Pelouses sèches (6210)                                                                                 | - Habitat naturel menacé et nécessitant une gestion pour limiter sa fermeture                                                                                                                  | - Débroussaillage des pelouses d'intérêt communautaire<br>- Gestion extensive des pelouses d'intérêt communautaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| D         | Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site                                                                         | Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen               | Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire                                                   | - Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans                                                                                  | - Suivis des habitats naturels d'intérêt communautaire<br>- Suivis des colonies de Chiroptères<br>- Suivis de Chiroptères forestiers<br>- Suivis des Chiroptères à partir de points d'écoute ultrasonores<br>- Caractérisation des territoires de chasse du Rhinolophe euryale<br>- Suivis des mammifères semi-aquatiques d'intérêt communautaire<br>- Suivis des poissons d'intérêt communautaire<br>- Suivis des reptiles d'intérêt communautaire<br>- Suivis des amphibiens d'intérêt communautaire<br>- Suivis des insectes d'intérêt communautaire<br>- Suivis des mollusques d'intérêt communautaire |
| E         | Accompagner la mise en oeuvre du document d'objectifs par des actions complémentaires adaptées afin de favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire | Sensibiliser les acteurs locaux (élus, habitants, etc) sur les enjeux de conservation du site Natura 2000 | Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire                                                   | - Appropriation des enjeux de conservation                                                                                                                                                     | - Actions de communication                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|           |                                                                                                                                                                                      | Mise en cohérence du périmètre du site                                                                    |                                                                                                        | - Intégration d'habitat naturel dans le périmètre du site                                                                                                                                      | - Modification du périmètre du site                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|           |                                                                                                                                                                                      | Mise en œuvre du DOCOB                                                                                    |                                                                                                        | - Animation du DOCOB                                                                                                                                                                           | - Suivi, animation et mise en œuvre des actions du DOCOB                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

## HIERARCHISATION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

| Code     | Objectifs de conservation à long terme (objectifs généraux)                                                                                                                          | Niveau d'enjeu | Motif justifiant le niveau d'enjeu                                                                                                                                                                     |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A</b> | Assurer la conservation des populations de chauves-souris                                                                                                                            | <b>Majeur</b>  | - Présence de 16 espèces de chauves-souris<br>- Présence d'un gîte d'hibernation et de reproduction d'importance nationale<br>- Présence du R. euryale considéré comme une espèce vulnérable en Europe |
| <b>B</b> | Assurer le maintien et la conservation des habitats et des espèces liés à la rivière                                                                                                 | <b>Fort</b>    | - Présence d'un habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire<br>- Présence d'espèces d'intérêt communautaire<br>- Présence d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire                         |
| <b>C</b> | Assurer le maintien et la conservation des autres habitats et espèces d'intérêt communautaire                                                                                        | <b>Moyen</b>   | - Présence d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire à la marge                                                                                                                         |
| <b>D</b> | Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site                                                                         | <b>Fort</b>    | - Mise en place d'indicateurs permettant d'évaluer les actions mis en oeuvre                                                                                                                           |
| <b>E</b> | Accompagner la mise en oeuvre du document d'objectifs par des actions complémentaires adaptées afin de favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire | <b>Moyen</b>   | - Suivi et animation des actions du DOCOB                                                                                                                                                              |

## PROGRAMMES D'ACTION

### OUTILS CONTRACTUELS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS

La France a opté pour une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Trois outils contractuels permettent la mise en œuvre de cette gestion sur les sites :

- les contrats Natura 2000, intégrant les mesures forestières,
- la charte Natura 2000,
- les mesures agricoles, ou mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) pour les contrats agricoles (parcelles en SAU).

Pour les mesures de gestion contractuelle, des cahiers des charges précis permettent de formaliser les modalités de passation des contrats et de mise en œuvre des mesures sur le terrain.

### GENERALITES SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation passe par la mise en place de plusieurs **actions** (composées de ligne d'action) à mener sur le territoire de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Natura 2000 « Basse vallée de la Gartempe ». Elles ont été regroupées dans le programme d'actions qui comprend 5 grands objectifs généraux (OCLT) :

- A** - Assurer la conservation des populations de chauves-souris,
- B** - Assurer le maintien et la conservation des habitats et des espèces liés à la rivière,
- C** - Assurer le maintien et la conservation des autres habitats et espèces d'intérêt communautaire,
- D** - Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site,
- E** - Accompagner la mise en œuvre du document d'objectifs par des actions complémentaires adaptées afin de favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

La conjugaison des actions incluses dans chaque thématique doit permettre de répondre aux objectifs identifiés précédemment.

A partir des niveaux d'enjeux définis précédemment, il a été possible de définir des niveaux de priorités de mise en œuvre des actions du DOCOB. Pour cela, les facteurs suivants ont été pris en compte :

- La nature de l'action : les actions directement favorables au maintien dans un bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sont prioritaires.
- Le statut européen de l'habitat naturel ou de l'espèce d'intérêt communautaire, son état de conservation et les menaces qui pèsent dessus.
- La facilité de mise en œuvre des actions (disponibilité des technologies, des moyens humains et des moyens financiers).

**Trois niveaux de priorité sont ainsi proposés pour la mise en œuvre des actions :**

| Niveau de priorité | Code dans les fiches actions | Action                                                                                              |
|--------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Très fort</b>   | <b>***</b>                   | urgente, à engager dès le début de la mise en oeuvre du Document d'Objectifs                        |
| <b>Fort</b>        | <b>**</b>                    | indispensable, à réaliser au cours des 3 premières années de mise en oeuvre du Document d'Objectifs |
| <b>Moyen</b>       | <b>*</b>                     | utile, à réaliser au cours des 6 premières années de mise en oeuvre du Document d'Objectifs         |

Ainsi chaque fiche action, présente les objectifs de l'action, les modalités de mise en œuvre et notamment des cahiers des charges de base pour les mesures de gestion, les acteurs potentiels de mise en œuvre et une estimation du coût. Ces coûts prévisionnels sont donnés à titre indicatif, au plus près des réalités de terrain connues au jour de rédaction. Ils ne valent pas engagement définitif car ils peuvent évoluer. Pour certaines actions, le coût des travaux devra nécessiter un devis précis.

## LISTE DES ACTIONS

| Code action | Actions                                                                                             | Lignes d'actions                                                                                                  | Priorité d'action |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| A1          | Conserver et/ou maintenir les conditions d'accueil des gîtes souterrains favorables aux chiroptères | - Maintenir et pérenniser les actions de protection de l'Aven de Mazaire garantissant la quiétude des chiroptères | ***               |
|             |                                                                                                     | - Maintenir des conditions favorables à la quiétude des chiroptères sur les autres cavités du site                | ***               |
| A2          | Maintien et/ou création d'un réseau de gîtes arboricoles                                            | - Création d'îlots de sénescences                                                                                 | ***               |
| A3          | Conservation des territoires de chasse des chauves-souris en milieu agricole                        | - Maintien et gestion extensive des prairies                                                                      | ***               |
|             |                                                                                                     | - Conversion de culture en prairie                                                                                |                   |
|             |                                                                                                     | - Maintien et gestion des jachères                                                                                |                   |
|             |                                                                                                     | - Création de jachères                                                                                            |                   |
|             |                                                                                                     | - Maintien et gestion des haies                                                                                   |                   |
|             |                                                                                                     | - Maintien et gestion des arbres isolés                                                                           |                   |
| A4          | Conservation des territoires de chasse des chauves-souris en milieu forestier                       | - Création ou rétablissement de clairière                                                                         | ***               |
|             |                                                                                                     | - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon logique non productive                               |                   |
| A5          | Création et restauration de corridors biologiques (Trame verte)                                     | - Plantation de haies                                                                                             | ***               |
| B1          | Gestion, réhabilitation des ripisylves et forêts alluviales                                         | - Conservation et réhabilitation des forêts alluviales                                                            | ***               |
|             |                                                                                                     | - Gestion, réhabilitation des ripisylves                                                                          |                   |
| B2          | Création de havres de paix pour la loutre et le castor                                              | - Création de havres de paix                                                                                      | **                |
| C1          | Gestion et restauration de pelouses calcicoles                                                      | - Débroussaillage des pelouses d'intérêt communautaire                                                            | *                 |
|             |                                                                                                     | - Gestion extensive des pelouses d'intérêt communautaire                                                          |                   |
| C2          | Gestion, restauration et création de mares                                                          | - Gestion et restauration de mares                                                                                | *                 |
|             |                                                                                                     | - Création de mares                                                                                               |                   |
| D1          | Suivis des habitats naturels d'intérêt communautaire                                                |                                                                                                                   | **                |
| D2          | Suivis des colonies de Chiroptères                                                                  | - Suivi des populations en hiver                                                                                  | ***               |
|             |                                                                                                     | - Suivi des colonies de reproduction                                                                              |                   |
|             |                                                                                                     | - Recherche de colonies de reproduction en bâti                                                                   |                   |
| D3          | Suivis de Chiroptères forestiers                                                                    | - Recherche de gîtes arboricoles                                                                                  | **                |
| D4          | Suivis des Chiroptères à partir de points d'écoute ultrasonores                                     |                                                                                                                   | **                |
| D5          | Caractérisation des territoires de chasse du Rhinolophe euryale                                     |                                                                                                                   | **                |

|            |                                                                       |                                                                                         |     |
|------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>D6</b>  | Suivis des mammifères semi-aquatiques d'intérêt communautaire         | - Suivis Loutre                                                                         | *   |
|            |                                                                       | - Recherche de gîte de Castor                                                           |     |
| <b>D7</b>  | Suivis des poissons d'intérêt communautaire                           | - Recherche des espèces d'intérêt communautaire par sondage                             | *   |
|            |                                                                       | - Recherche et caractérisation des zones de frayère des espèces d'intérêt communautaire |     |
|            |                                                                       | - Mise en place de protocoles standards de suivi des espèces d'intérêt communautaire    |     |
| <b>D8</b>  | Suivis des reptiles d'intérêt communautaire                           | - Inventaire complémentaire Cistude d'Europe                                            | *   |
|            |                                                                       | - Suivis des communautés de reptile d'intérêt communautaire                             |     |
| <b>D9</b>  | Suivis des amphibiens d'intérêt communautaire                         | - Inventaire complémentaire Triton crêté                                                | *   |
|            |                                                                       | - Suivis des communautés d'amphibiens d'intérêt communautaire                           |     |
| <b>D10</b> | Suivis des insectes d'intérêt communautaire                           | - Odonates (suivis placettes)                                                           | *   |
|            |                                                                       | - Inventaires complémentaires Coléoptères                                               |     |
|            |                                                                       | - Inventaires complémentaires Lépidoptères                                              |     |
|            |                                                                       | - Lépidoptères (suivi par transects)                                                    |     |
| <b>D11</b> | Suivis des mollusques d'intérêt communautaire                         | - Inventaire complémentaire de la Mulette épaisse (recherche d'individus vivants)       | *   |
|            |                                                                       | - Suivi de la Mulette épaisse                                                           |     |
|            |                                                                       | - Recherche d'espèces d'intérêt communautaire (Vertigo)                                 |     |
| <b>E1</b>  | Sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux de conservation du site | - Actions de communication                                                              | **  |
| <b>E2</b>  | Mise en cohérence du périmètre du site                                | - Modification du périmètre du site                                                     | *** |
| <b>E3</b>  | Animation du DOCOB                                                    | - Animation du DOCOB                                                                    | *** |

## CALENDRIER PREVISIONNEL

| Code action | Actions                                                                                             | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Coût prévisionnel | Priorité |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|-------------------|----------|
|             |                                                                                                     | N+1  | N+2  | N+3  | N+4  | N+5  |                   |          |
| A1          | Conserver et/ou maintenir les conditions d'accueil des gîtes souterrains favorables aux chiroptères | x    | x    | x    | x    | x    | 7 200 €           | ***      |
| A2          | Maintien et/ou création d'un réseau de gîtes arboricoles favorables aux chiroptères                 | x    | x    | x    | x    | x    | 19 200 €          | ***      |
| A3          | Conservation des territoires de chasse des chauves-souris en zone agricole                          | x    | x    | x    | x    | x    | 132 775 €         | ***      |
| A4          | Conservation des territoires de chasse des chauves-souris en zone forestière                        | x    | x    | x    | x    | x    | 122 000 €         | ***      |
| A5          | Création et restauration de corridors biologiques (trame verte)                                     | x    | x    | x    | x    | x    | 23 280 €          | ***      |
| B1          | Gestion, réhabilitation des ripisylves et forêts alluviales                                         | x    | x    | x    | x    | x    | 20 500 €          | ***      |
| B2          | Création de havres de paix pour la loutre et le castor                                              | x    | x    | x    | x    | x    | 8 000 €           | **       |
| C1          | Gestion et restauration des pelouses calcicoles                                                     | x    | x    | x    | x    | x    | 9 500 €           | *        |
| C2          | Gestion, réhabilitation et création de mares                                                        | x    | x    | x    | x    | x    | 20 500 €          | *        |
| D1          | Suivis des habitats naturels d'intérêt communautaire                                                | x    | x    | x    | x    | x    | 15 500 €          | **       |
| D2          | Suivis des colonies de Chiroptères                                                                  | x    | x    | x    | x    | x    | 32 600 €          | ***      |
| D3          | Suivis de Chiroptères forestiers                                                                    |      |      | x    | x    |      | 43 200 €          | **       |
| D4          | Suivis des Chiroptères à partir de points d'écoute ultrasonores                                     |      | x    |      |      | x    | 10 400 €          | **       |
| D5          | Caractérisation des territoires de chasse du Rhinolophe euryale                                     | x    | x    |      |      |      | 115 200 €         | **       |
| D6          | Suivis des mammifères semi-aquatiques d'intérêt communautaire                                       | x    |      | x    |      | x    | 50 000 €          | *        |
| D7          | Suivis des poissons d'intérêt communautaire                                                         | x    |      |      |      | x    | 8 400 €           | *        |
| D8          | Suivis des reptiles d'intérêt communautaire                                                         | x    | x    |      | x    |      | 14 000 €          | *        |
| D9          | Suivis des amphibiens d'intérêt communautaire                                                       | x    | x    |      | x    |      | 4 800 €           | *        |
| D10         | Suivis des insectes d'intérêt communautaire                                                         | x    | x    | x    | x    | x    | 32 800 €          | *        |
| D11         | Suivis des mollusques d'intérêt communautaire                                                       | x    |      | x    |      | x    | 8 800 €           | *        |
| E1          | Sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux de conservation du site                               | x    | x    | x    | x    | x    | 22 000 €          | **       |
| E2          | Mise en cohérence du périmètre du site                                                              | x    | x    |      |      |      | 4 000 €           | ***      |
| E3          | Animation du DOCOB                                                                                  | x    | x    | x    | x    | x    | 66 000 €          | ***      |
|             | <b>TOTAL</b>                                                                                        |      |      |      |      |      | <b>790 655 €</b>  |          |

## GENERALITES SUR LES MESURES CONTRACTUELLES

- Études et frais d'experts : dans le cadre des contrats forestiers et ni agricoles ni forestiers, les études menées pour la mise en oeuvre d'une mesure sont prises en charge par rapport au montant éligible de l'action concernée par l'étude. Une visite préalable du site doit en effet être réalisée par la structure animatrice (ou un expert mandaté par elle) pour la mise en place du chantier :
  - Adaptation des opérations aux caractéristiques de la parcelle (résultats à atteindre, type de matériel à utiliser...),
  - Localisation des zones d'intervention,
  - Délimitation des zones sensibles (sol fragile, zones humides, stations botaniques, zones refuges...).
  - Définition des chemins d'accès des engins et des lieux de stockage en accord avec la structure animatrice.
  
- Modalités de versement des aides : les aides seront versées après réalisation des opérations de restauration, d'entretien ou d'aménagement, sur présentation de justificatifs : factures acquittées ou pièces de valeur probante équivalente, sauf cas particulier prévu par arrêté préfectoral régional et identifié dans le contrat.
  
- Durée du contrat : la durée de l'engagement est de 5 ans pour toutes les mesures. Pour les mesures concernant le bois mort, sénescent et les îlots de vieillissement, la durée d'engagement est portée à 30 ans.
  
- Calendrier de mise en oeuvre des actions : le calendrier de mise en oeuvre des actions par parcelle doit être défini par la structure animatrice lors de la visite préalable à la signature du contrat.
  
- Prescriptions techniques générales : le bénéficiaire devra respecter les engagements non rémunérés suivants :
  - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie).
  - Respect des pratiques de bonne gestion forestière sur la totalité des parcelles engagées, conformément à un document de gestion durable mentionné dans le code forestier.
  - Période de travaux respectant les périodes sensibles pour la faune ou la flore (nidification, floraison, etc.) selon le cahier des charges défini dans le contrat ou, à défaut, dans le DOCOB.
  - Outils d'exploitation et de débardage utilisés respectant les sols (compactage, orniérage) et les cours d'eau (clauses d'autorisation de franchissement, respect des berges, évacuation des embâcles, etc.).
  - Modes d'évacuation des produits de coupe respectant les milieux ou espèces fragiles.
  - Utilisation de produits phytocides proscrite, sauf justification technique et accord de la structure animatrice. En cas de dérogation, l'utilisation sera exclue dans les 10 m du bord des cours d'eau et dans les zones humides.
  - Information sous forme écrite des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges.
  - Absence de déchets d'activité liés à l'opération (huile de vidange, etc.).
  - Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux.
  - Brûlage possible des rémanents dans le respect de la législation en vigueur, sur avis de la structure animatrice. Toute utilisation d'huiles, de pneus ou de matières synthétiques à fort caractère polluant pour les mises à feu est absolument à proscrire.

- Dispositifs de suivi : Les dispositifs de suivi seront mis en place par les structures animatrices des sites Natura 2000 dans le cadre de leur mission générale d'animation et selon les modalités définies dans les DOCOB.

- Contrôle des dossiers : Les contrôles réalisés par le service instructeur ou l'organisme payeur porteront sur les éléments suivants :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie,
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés,
- Vérification de la quotité des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

## FICHES ACTIONS

Fiche X

*Intitulé de la fiche*

Priorité :  
\*\*\*

|                                                          |                                                                                                               |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | But que l'on cherche à atteindre à <b>long terme</b>                                                          |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Déclinaison concrète de l'orientation de conservation à long terme en objectifs intermédiaires et/ou concrets |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Noms communs, groupe d'habitats                                                                               |             |             |             |             |             |             |
| <b>espèces d'intérêt communautaire concernés</b>         | Noms communs, groupe d'espèces                                                                                |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Territoires (périmètres) concernés pour l'application de l'action                                             |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 | Superficie d'application de l'action                                                                          |             |             |             |             |             |             |
| <b>Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | Résultats attendus au terme de la mise en œuvre de l'action.                                                  |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                   | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Justification concise du choix de l'action et des modalités de mise en oeuvre.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)**

- Description des conditions techniques d'exécution de l'action.

**Conditions particulières d'exécution**

- Obligations réglementaires nécessaires à l'exécution de l'action.

### OUTILS

Outils opérationnels pour la mise en oeuvre de l'action : Contrat Natura 2000 (forestiers, agricoles, autres), charte Natura 2000, subvention, autres à préciser

## ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Contractant, adhérents, bénéficiaires

## COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

**Budget prévisionnel** : coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action pour 5 ans.

**Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau, etc

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure à consulter pour information et assistance par rapport à l'action

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre : outils de mesure, permet de quantifier l'état d'avancement, les efforts consentis et les résultats obtenus.

L'indicateur de performance : outil d'analyse, permet de juger de la qualité des résultats obtenus par rapport aux objectifs prévisionnels de l'action.

## FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

**Fiche A1**

***Conserver et/ou maintenir les conditions  
d'accueil des gîtes souterrains favorables  
aux chiroptères***

**Priorité :**  
**\*\*\***

|                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Assurer la conservation des populations de chauves-souris                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Conserver et/ou maintenir les conditions d'accueil des gîtes souterrains favorables aux chiroptères                                                                                                                                                                                                                                                                  |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Grottes naturelles (8310)<br>Priorité 1 : Aven de Mazaire (Puits de la Bossée)<br>Priorité 2 : autres cavités                                                                                                                                                                                                                                                        |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | Toutes les espèces de chiroptères troglodytes (11 espèces)                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Il existe 10 cavités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pérennisation des actions de protection de l'Aven de Mazaire (fermeture, accès)</li> <li>➤ Création d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur l'Aven de Mazaire</li> <li>➤ Acquisition de l'Aven de Mazaire</li> <li>➤ Mise en place de mesures de protection sur les gîtes secondaires si nécessaire</li> </ul> |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Les grottes naturelles sont utilisées par les chauves-souris pour hiberner. Certaines accueillent également ces espèces en période estivale et notamment pour la mise bas. Une dizaine de grottes naturelles est connue sur le site. Parmi celles-ci, l'Aven de Mazaire qui abrite en période hivernale et estivale le très rare *Rhinolophe euryale*, dont les effectifs en font un site de valeur nationale. Pour assurer la pérennité de cette espèce, l'Aven de Mazaire doit faire l'objet de mesures de conservation fortes. Les autres cavités du site jouent le rôle de gîte secondaire important en période de transit (automne et printemps).

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**1. Maintenir et pérenniser les actions de protection de l'Aven de Mazaire garantissant la quiétude des chiroptères**

Les activités spéléologiques sont essentiellement localisées sur cette cavité naturelle et sont gérées par le Comité Départemental de Spéléologie (CDS) et le Club Spéléo d'Angles-sur-l'Anglin. En accord avec les propriétaires, le CDS a réalisé des aménagements permettant le contrôle des accès à la cavité. Elle a été fermée par un périmètre grillagé (favorable au Minoptère de Schreibers). Sur cette cavité, les activités spéléologiques sont faibles et ne sont autorisées qu'à certaines périodes de l'année. Les périodes d'ouverture ont été fixées de manière à tenir compte des exigences

écologiques des chiroptères fréquentant le site. Elles sont interdites du 1<sup>er</sup> juin au 31 août pour ne pas déranger les espèces se reproduisant dans la cavité. Une salle annexe, accueillant de nombreuses chauves-souris en période hivernale, est interdite d'accès du 15 novembre au 15 mars.

### **Action 1.1 : entrée et parcelles souterraines**

- Maintenir les périodes d'accès aux activités spéléologiques prenant en compte les exigences écologiques des chauves-souris :
  - Accès interdit du 1<sup>er</sup> juin au 31 août de l'ensemble de la cavité
  - Accès interdit du 15 novembre au 15 mars de la salle annexe (salle au CO<sub>2</sub>)
- Définir comment est utilisée la cavité par les chauves-souris en période de swarming (automne) et adapter les périodes de fermeture en fonction des résultats.
- Maintenir les conditions physiques et micro-climatiques favorables aux Chiroptères
  - Ne pas créer de nouvelles ouvertures
- Pérenniser et améliorer la fermeture physique de l'entrée de la cavité : le CDS a posé un périmètre grillagé autour de la cavité et installé une échelle fixe pour accéder à l'Aven. Les spéléologues souhaitant visiter la cavité doivent passer chez le propriétaire pour obtenir la clé du portail. Cependant, nous avons pu constater que le grillage avait fait l'objet de dégradations et avait été escaladé. L'installation d'une échelle fixe permet un accès à la cavité plus facilement. L'objectif serait d'adapter un système de fermeture permettant de s'assurer qu'il n'y ait plus de visites sauvages. Il s'agit de trouver un système d'échelle mobile ou amovible, ce qui réduira les visites non autorisées.

### **Modalités d'entretien**

- Gestion (si nécessaire) de la végétation située aux entrées des cavités pour permettre la libre circulation des chiroptères (ex : coupe des branches de buis pouvant obstruer l'entrée de l'Aven de Mazaire).
- Entretien du système de fermeture de l'Aven de Mazaire.
- Tous types de travaux sur la cavité se feront hors période sensible pour les chiroptères, c'est-à-dire en dehors des périodes :
  - d'hibernation : du 1<sup>er</sup> novembre au 30 mars,
  - de reproduction : du 15 mai au 15 août.

Ces périodes pourront être adaptées suivant l'expertise de l'animateur.

### **Action 1.2 : parcelles de surfaces**

Le maintien d'une zone boisée autour de l'entrée du gîte est primordial pour la préservation des populations de chiroptères en place. Cette zone boisée assure une protection physique de la cavité,

favorise les temps de chasse des chauves-souris à proximité lors de l'émergence (au crépuscule) et limite les risques de prédation. Les actions à mettre en œuvres sont :

- Maintenir une zone tampon boisée autour du gîte de l'Aven de Mazaire
  - Absence de coupe de bois dans un rayon de 50 m autour de la cavité
  - Absence de désherbage chimique
  - Pas de feu sur la zone tampon
  - Pas de stockage de déchets
  
- Intégrer l'Aven de Mazaire à la SCAP (Stratégie de Création d'Aires Protégées) avec la création d'un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) ou d'une RNR (Réserve naturelle régionale) qui définira notamment, en partenariat avec les acteurs locaux, les dates d'accès au site (période actuelles). La surface de cette APPB ou de cette RNR serait de l'ordre de 2,5 ha et engloberait l'entrée de la cavité et les parcelles boisées voisines dans un rayon de l'ordre de 100 m.

- Acquérir la parcelle de l'entrée de la cavité

De manière à préserver la cavité de manière durable, il est envisagé d'acquérir la parcelle sur laquelle se situe l'entrée de la cavité. Le Conseil Général de la Vienne ou le Conservatoire des Espaces Naturels du Poitou-Charentes seraient les acquéreurs potentiels.

## **2. Maintenir des conditions favorables à la quiétude des chiroptères sur les autres cavités du site**

Les autres cavités naturelles localisées sur le site ont un rôle secondaire mais cependant prépondérant pour les chiroptères pendant les périodes de transit. Sur ces cavités, les actions à mener seront de:

- Maintenir des conditions de température, hydriques et physiques des cavités (ne pas créer de nouvelles ouvertures)
- Informer les propriétaires sur les exigences écologiques des chiroptères et le rôle prépondérant des grottes dans leur cycle biologique
- Favoriser, pendant les périodes sensibles, une fermeture de l'entrée ou limiter l'accès des gîtes à chiroptères d'intérêt communautaire à l'aide de moyens adaptés.
- Mettre en place des mesures de protection si nécessaire.

### Modalités d'entretien

- Gestion (si nécessaire) de la végétation située aux entrées des cavités pour permettre la libre circulation des chiroptères (ex : coupe des branches).
  
- Tous types de travaux sur les cavités se feront hors période sensible pour les chiroptères, c'est-à-dire en dehors des périodes :
  - d'hibernation : du 1<sup>er</sup> novembre au 30 mars,
  - de reproduction : du 15 mai au 15 août.

Ces périodes pourront être adaptées suivant l'expertise de l'animateur.

## OUTILS

Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000, acquisition foncière, APPB, RNR

## ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Propriétaires ou ayant-droits, Comité départementale de spéléologie

## COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) :

- Elaboration de l'APPB ou préfiguration RNR (animation) : 5 hj (2 000 €)
- Pérenniser et améliorer la fermeture physique de l'entrée de la cavité de l'Aven de Mazaire
  - Animation : 3 hj (1 200 €)
  - Travaux : sur devis
- Acquisition de l'entrée de la cavité de l'Aven de Mazaire (et parcelles limitrophes)
  - Animation : 5 hj (2 000 €)
  - Acquisition : A définir
- Entretien du système de fermeture de l'Aven de Mazaire
  - Animation : pendant le suivi annuel (voir fiche D2)
- Information auprès des propriétaires des autres cavités
  - Animation : 5 hj (2 000 €)

**Budget prévisionnel :** 7 200 € + travaux sur devis

**Financeurs potentiels :** Europe, Etat, Conseil Général

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Comité départemental de spéléologie, Association de protection de la Nature, CREN, Conseil Général de la Vienne ...

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

### Indicateur de mise en oeuvre

- APPB ou RNR
- Acquisition de la cavité
- Travaux concernant la fermeture de l'Aven de Mazaire
- Nombre de chartre signée (propriétaires des cavités secondaires)

### Indicateur de performance

- Suivi des effectifs de chiroptères en période hivernale et estivale

**FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

**Fiche D2**

Fiche A2

**Maintien et/ou création d'un réseau  
de gîtes arboricoles favorables aux  
chiroptères**

**Priorité :**  
\*\*\*

|                                                          |                                                                                                                                                                                             |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Assurer la conservation des populations de chauves-souris                                                                                                                                   |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Conserver et/ou maintenir les arboricoles gîtes favorables aux Chiroptères<br>- Ilots de sénescence                                                                                         |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0) (Habitat prioritaire)                                                                                        |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | Barbastelle (1308), Murin de Bechstein (1323) et toutes les espèces de chiroptères forestières inscrites à l'Annexe IV (Oreillard roux, Murin de Natterer, etc), Lucane cerf-volant (1083). |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Parcelles forestières                                                                                                                                                                       |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 | Surface boisée : 320 ha                                                                                                                                                                     |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser et accroître les gîtes arboricoles</li> <li>➤ Création de 6 ha d'ilots de sénescence (2 %)</li> </ul>                                    |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                                                                                                 | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Certaines espèces de chauves-souris, dites « arboricoles », utilisent des cavités situées dans les arbres pour établir leur colonie de mise bas ou pour leur repos diurne. Elles occupent de préférence les anciens trous de pics, les fissures étroites causées par la tempête ou le gel, mais aussi les écorces décollées. Les forêts de feuillus sont généralement les plus intéressantes pour les chauves-souris. Elles proposent en effet des gîtes en plus grand nombre que pour les forêts mixtes ou résineuses. De même, les proies y sont largement plus abondantes et plus diversifiées que dans les peuplements résineux. Les arbres-gîtes pour être favorables doivent faire partie d'un réseau. En effet, les espèces arboricoles ont besoin de plusieurs arbres-gîtes au cours d'une même saison. A titre d'exemple, le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) peut utiliser jusqu'à plus de 50 gîtes différents par an sur une même forêt. Pour pouvoir accueillir des peuplements naturels de chauves-souris dans un nombre suffisant de gîtes, il faudrait idéalement 10 à 15 arbres à cavités par hectare. **L'objectif de cette action est de maintenir des îlots de sénescence (minimum 0,5 ha et optimum 3 ha) sur les massifs forestiers pour permettre la conservation des chiroptères arboricoles.**

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### Engagements non rémunérés

- Respect des pratiques de bonne gestion forestière sur la totalité des parcelles engagées, conformément à un document de gestion durable mentionné dans le code forestier.
- Période de travaux respectant les périodes sensibles pour la faune ou la flore (nidification, floraison, etc.) : en dehors de la période du 15 février au 31 août.
- Utilisation de produits phytocides proscrite, sauf justification technique et accord de la structure animatrice. En cas de dérogation, l'utilisation sera exclue dans les 10 m du bord des cours d'eau et dans les zones humides.
- Information sous forme écrite des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges.
- Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux.

### Engagements rémunérés

- Réalisation d'un diagnostic (localisation des arbres, limites des îlots, pertinence de la mesure...)
- Création d'îlots de sénescence d'une surface minimale de 0,5 ha (idéal 3 ha d'un seul tenant) comprenant au minimum 10 tiges (idéal 15) par ha présentant soit un diamètre conforme au tableau de référence (voir structure animatrice) soit des signes de sénescences (cavités, branches mortes, fissures, etc.)
- Marquage des arbres ou délimitation des îlots de sénescence
- Aucune intervention sylvicole ni exploitation sur l'îlot pendant 30 ans (sauf sécurité ou événement exceptionnel, après avis de la structure animatrice)
- Localisation des îlots à plus de 30 m de chemins utilisés par le public
- Mise en place d'une signalétique d'information à l'intention d'éventuels promeneurs
- Dans un souci de cohérence d'action, le bénéficiaire devrait maintenir, dans la mesure du possible, des arbres morts sur pied (chandelles) dans son peuplement en plus des arbres sélectionnés comme sénescents.

## OUTILS

Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000, acquisition foncière

## ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités

## COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) :

- Diagnostic pour la création d'un îlot de sénescence (animation) : 3 hj (1 200 €)
- Création d'îlots de sénescence (plafond) : 2 000 €/ha

### Budget prévisionnel :

- Diagnostic pour 6 îlots : 7 200 €
- Îlots de sénescences (6 ha) : 12 000 €

**Financeurs potentiels :** Europe, Etat, Conseil Général

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), CRPF, Association de protection de la Nature, CREN, Conseil Général de la Vienne ...

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

### Indicateur de mise en oeuvre

- Nombre d'îlots de sénescences créés
- Présence de bois marqués sur pieds pendant trente ans
- Présence et entretien des dispositifs de marquage

### Indicateur de performance

- Suivi des effectifs de chiroptères

## FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

### Fiche D3

**Fiche A3**

**Conservation des territoires de chasse des  
chauves-souris en zone agricole**

**Priorité :**  
**\*\*\***

|                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                         |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Assurer la conservation des populations de chauves-souris                                                                                                                                                                                               |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Conserver et/ou maintenir les territoires de chasse des Chiroptères :<br>- Maintien et gestion extensive des prairies<br>- Conversion de culture en prairie<br>- Création et gestion de jachère<br>- Maintien et gestion des haies et des arbres isolés |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        |                                                                                                                                                                                                                                                         |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | Toutes les espèces de chiroptères (16 espèces)                                                                                                                                                                                                          |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Tout le site                                                                                                                                                                                                                                            |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 | Surface en SAU : 274 ha                                                                                                                                                                                                                                 |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Surfaces engagées (55 % de la surface en herbe du site)<br>➤ Linéaire de haie engagée                                                                                                                                                                 |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                                                                                                                                                             | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Les chauves-souris européennes sont toutes insectivores, cependant elles se distinguent par le choix de leurs proies, la façon de les capturer et les terrains de chasse fréquentés. Ces spécificités permettent à plusieurs espèces de chauves-souris de chasser dans un même paysage sans pour autant se concurrencer sur le plan alimentaire. Une des principales causes de leur régression est **la disparition de leur territoire de chasse liée à la modification des pratiques agricoles.**

L'objectif de ces actions est :

- **le maintien et la reconquête des territoires de chasse** composés de zones à forte production d'insectes telles que les prairies pâturées, les prairies de fauche, les jachères, les haies, les arbres isolés...
- **le maintien et la reconquête des corridors de vol** : les haies et les zones de lisières constituent ces corridors. Ils ont un rôle primordial pour les chauves-souris car ce sont les voies de déplacement entre les gîtes et les zones de chasse. De plus, il s'agit de zones à haute production d'insectes.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action vise à assurer la gestion ou la restauration des prairies naturelles, des jachères et des haies dans une optique de préservation des habitats, de leur flore et de leur faune associée. Ces milieux riches en insectes sont notamment des zones de prédilection pour la chasse des chiroptères. Ces mesures contribuent aussi à la préservation de la ressource en eau de la vallée de la Gartempe.

| Descriptif des principaux engagements par type de milieu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1. Gestion extensive des prairies :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Absence de destruction des prairies permanentes engagées</li><li>- Un seul retournement des prairies temporaires engagées sur 5 ans</li><li>- Limitation de fertilisation (60/30/60) ou absence</li><li>- Absence de désherbage chimique</li><li>- Exploitation de la prairie par fauche et/ou pâturage</li><li>- Maintien du linéaire de haies sur les prairies engagées</li></ul>                                                                                              |
| <p>2. Conversion de cultures en prairies :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Diagnostic individuel d'exploitation</li><li>- Création et entretien d'un couvert herbacé</li><li>- Absence de destruction des prairies permanentes engagées</li><li>- Un seul retournement des prairies temporaires engagées sur 5 ans</li><li>- Limitation de fertilisation (60/30/60)</li><li>- Absence de désherbage chimique</li><li>- Exploitation de la prairie par fauche et/ou pâturage</li><li>- Maintien du linéaire de haies sur les prairies engagées</li></ul> |
| <p>3. Gestion extensive des pelouses et prairies d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Diagnostic individuel d'exploitation</li><li>- Absence de destruction des prairies permanentes engagées</li><li>- Absence de fertilisation</li><li>- Absence de pâturage et de fauche entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet</li><li>- Absence de désherbage chimique</li><li>- Réalisation des travaux d'entretien entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars</li></ul>                                                          |
| <p>4. Gestion et création de jachères :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Diagnostic individuel d'exploitation</li><li>- Implantation d'un mélange de graminées et de légumineuses (15 kg maxi/ha)</li><li>- Largeur minimale de 10 m</li><li>- Absence de fertilisation</li><li>- Absence d'intervention entre le 15 mai et le 31 août</li><li>- Absence de désherbage chimique</li></ul>                                                                                                                                                                |
| <p>5. Entretien des haies et des arbres isolés</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Diagnostic individuel d'exploitation</li><li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions</li><li>- Mise en œuvre d'un plan de gestion (cf. détail de la mesure)</li><li>- Absence de traitement phytosanitaire</li><li>- Utilisation d'un matériel n'éclatant pas les branches</li></ul>                                                                                                                                                                      |

Les parcelles agricoles (en SAU) du territoire peuvent bénéficier de mesures contractuelles au titre des mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) proposées dans le PDRH (mesure 214 i1), car les territoires Natura 2000 sont des zones avec des enjeux de biodiversité forte et sont donc prioritaires pour ce type de mesure. Le préfet arrête chaque année la liste des territoires et des projets de mesures agroenvironnementales territorialisées (sur propositions d'opérateurs agro-environnementaux). Chaque projet identifie, sur la base d'un catalogue national d'actions listées dans le DRDR (Document régional de Développement Rural), les cahiers des charges, les montants des compensations financières et le territoire d'éligibilité. Sur ce site, le territoire d'éligibilité aux

MAEt est élargi au-delà des limites du périmètre afin d'intégrer le site Natura 2000 de la Vallée de l'Anglin.

Sur la période 2009-2012, 12 contrats ont été signés par les agriculteurs. Les surfaces engagées dans ces contrats sont de l'ordre de 164 ha et de 12 km de linéaire de haie pour un montant de l'ordre de 167 000 €.

## OUTILS

Charte Natura 2000 du site

Sur parcelles agricoles (en SAU) : mesures agro-environnementales (Annexe 3)

Sur parcelles non agricoles (hors SAU) : contrats Natura 2000

Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandé en préalable de chaque contrat

## Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Propriétaires ou ayant-droits, exploitants agricoles

## COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels pour l'année 2012 : cf. Annexe 3

|                                   | 2012    | 2013     | 2014     | Total     |
|-----------------------------------|---------|----------|----------|-----------|
| Surface                           | 27,54   | 47       | 89       | 163,54    |
| Linéaire                          | 0       | 24 km    | 8 km     | 32 km     |
| Estimation des besoins financiers | 6 085 € | 32 690 € | 94 000 € | 132 775 € |

**Budget prévisionnel : 132 775 €**

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Chambre d'agriculture, Association de protection de la Nature

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Nombre de charte Natura 2000 et de contrat Natura 2000 dédiés
- Nombre d'exploitants contractualisant

Indicateur de performance

- Surface contractualisée
- Linéaire contractualisé

**FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

**Fiche A4**

**Conservation des territoires de chasse des  
chauves-souris en zone forestière**

**Priorité :**  
**\*\*\***

|                                                          |                                                                                                                                                                                                            |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Assurer la conservation des populations de chauves-souris                                                                                                                                                  |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Conserver et/ou maintenir les territoires de chasse des Chiroptères :<br>- Création ou rétablissement de clairières<br>- Travaux d'irrégularisation de peuplement forestiers selon démarche non productive |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0*) (Habitat prioritaire)                                                                                                      |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | Toutes les espèces de chiroptères (16 espèces)                                                                                                                                                             |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Parcelles forestières                                                                                                                                                                                      |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 | Surface boisée : 320 ha                                                                                                                                                                                    |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ 80 ha (25 %) de travaux irrégularisation<br>➤ 1 clairière (1 500 m <sup>2</sup> )                                                                                                                        |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                                                                                                                | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Les chauves-souris européennes sont toutes insectivores, cependant elles se distinguent par le choix de leurs proies, la façon de les capturer et les terrains de chasse fréquentés. Chaque espèce de chauves-souris a une écologie très spécialisée, et peut profiter des émergences d'insectes, ou ne se focaliser que sur une catégorie de proies. La forêt constitue une zone refuge pour la plupart des espèces de chauves-souris. Ceci s'explique par une forte utilisation des gîtes mais aussi parce que la forêt propose des terrains de chasse en grand nombre. Certaines espèces exploitent les lisières verticales localisées le long des chemins, des clairières mais aussi les interfaces de peuplements d'âges différents. D'autres chassent au sol ou glanent leurs proies dans le feuillage. Ces dernières sont les plus spécialisées et dépendent de la forêt. Par conséquent, toutes les strates de végétation forestières sont susceptibles d'être exploitées comme territoire de chasse par les chiroptères, même les plus encombrées. De même, les clairières intraforestières ou en bordure des massifs forestiers sont des zones riches en insectes, qu'il convient de privilégier. Les boisements représentent plus de 46 % de la surface du site (320 ha).

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Engagements non rémunérés**

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie).

- Respect des pratiques de bonne gestion forestière sur la totalité des parcelles engagées, conformément à un document de gestion durable mentionné dans le code forestier.
- Maintien de bois sur le sol forestier, pas de nettoyage total de la parcelle après interventions, laisser des rémanents sur place.
- Période de travaux respectant les périodes sensibles pour la faune ou la flore (nidification, floraison, etc.) : en dehors de la période du 15 février au 31 août.
- Outils d'exploitation et de débardage utilisés respectant les sols (compactage, orniérage) et les cours d'eau (clauses d'autorisation de franchissement, respect des berges, évacuation des embâcles, etc.).
- Modes d'évacuation des produits de coupe respectant les milieux ou espèces fragiles.
- Pas d'utilisation de produits phytocides, sauf justification technique et accord de la structure animatrice. En cas de dérogation, l'utilisation sera exclue dans les 10 m du bord des cours d'eau et dans les zones humides.
- Information sous forme écrite des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges.
- Absence de déchets d'activités liés à l'opération (huile de vidange, etc.).
- Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux.
- Brûlage possible des rémanents dans le respect de la législation en vigueur, sur avis de la structure animatrice. Toute utilisation d'huiles, de pneus ou de matières synthétiques à fort caractère polluant pour les mises à feu est absolument à proscrire.

### **Engagements rémunérés**

#### **Travaux irrégularisations**

- Irrégularisation des peuplements là où ce type de traitement est applicable. Cela passe par différentes opérations sylvicoles qui ont pour objectif d'obtenir, sur la même parcelle, des sujets de classes d'âge différents :
  - Sélection et coupe de bois dans les classes d'âge majoritaires.
  - Ouverture de trouées pour créer des taches de régénération.
  - Travail de ces parcelles par bouquets autour d'arbres objectifs.
  - Dégagement des taches de semis acquis.
  - Pose de protections individuelles contre les rongeurs et les herbivores (si nécessaire).
- Renouvellement par régénération naturelle des peuplements en traitement régulier.
- Maintien d'une ambiance stationnelle stable aux abords des cavités fréquentées par les chiroptères et des arbres gîtes.

- Régénération naturelle (de préférence) pour favoriser le patrimoine génétique le mieux adapté à la station.

- Favoriser la diversité et le mélange des essences indigènes dans les strates arborées et arbustives.

### **Création ou rétablissement de clairière**

Il s'agit de l'ouverture de clairières intraforestières. Cette opération devra être précédée d'une étude pour ne pas qu'elle génère d'effets néfastes sur les habitats d'intérêt communautaire ou sur les habitats d'espèces (amphibiens, chiroptères, etc.). Les sites où un milieu calcicole d'intérêt est susceptible de s'installer après ouverture seront choisis préférentiellement

L'opération pourra être effectuée en trois phases pendant la durée du contrat :

- Phase 1 : coupe des arbres et évacuation,
- Phase 2 : élimination des rejets pour obtenir un espace favorisant le développement de la couverture herbacée,
- Phase 3 : 1 passage en entretien par broyage ou fauchage.

### **Modalités de mise en oeuvre**

- Les clairières créées doivent avoir une superficie maximale unitaire de 1 500 m<sup>2</sup>.

- Plusieurs clairières peuvent être créées dans le même peuplement forestier à condition de ne pas dépasser une surface cumulée de trouées supérieures à 15 % de la surface totale du peuplement considéré.

- Pas de valorisation de la clairière dans un objectif cynégétique (installation de miradors, agrainage, etc.)

- Maintenir le peuplement périphérique existant sur au moins 20 m de largeur pendant la durée du contrat.

- Ne pas reboiser la clairière sur une période de 15 ans

## **OUTILS**

Charte Natura 2000 du site

Contrat Natura 2000

Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandé en préalable de chaque contrat

## **Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)**

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités

## **COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT**

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) :**

- Diagnostic (animation) : 3 hj (1 200 €)

- Coupe d'irrégularisation : 1 500 €/ha

- Création clairière : 5 000 €/ha

**Budget prévisionnel :**

- Coupe d'irrégularisation (80 ha) : 120 000 €

- Création clairière (1 500 m<sup>2</sup>) : 750 €

- Diagnostic (animation) : 3 hj (1 200 €)

Total : 122 000 €

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

**PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), CRPF, Association de protection de la Nature

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE**

Indicateur de mise en oeuvre

- Nombre de Charte N2000 et de CN2000 dédiés

- Nombre d'exploitants contractualisant

Indicateur de performance

**FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

**Fiche A2, D3**

**Fiche A5**

**Création et restauration de corridors  
biologiques (trame verte)**

**Priorité :**  
**\*\*\***

|                                                          |                                                                                                |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Assurer la conservation des populations de chauves-souris                                      |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Conserver et/ou maintenir les territoires de chasse des Chiroptères :<br>- Plantation de haies |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        |                                                                                                |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | Toutes les espèces de chiroptères (16 espèces) et toutes les espèces d'intérêt communautaire   |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Tout le site                                                                                   |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 |                                                                                                |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Linéaire de haies plantées : 2,4 km                                                          |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                    | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Les haies remplissent un rôle multifonctionnel : réservoir biologique, corridor écologique entre différents milieux, zone refuge pour la reproduction de la faune, intérêt agronomique, filtration de l'eau, régulation climatique, limitation de l'érosion, filtration des nitrates, production forestière (bois de chauffage)...

Les chauves-souris européennes sont toutes insectivores, cependant elles se distinguent par le choix de leurs proies, la façon de les capturer et les terrains de chasse fréquentés. Les haies et les zones de lisières constituent des corridors biologiques. Ces corridors ont un rôle primordial pour les chauves-souris car ce sont les voies de déplacement entre les gîtes et les zones de chasse. De plus, il s'agit de zones à haute production d'insectes. L'objectif de cette action est de restaurer ou de créer des haies sur des secteurs ou ces corridors biologiques seraient non fonctionnels.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Modalités techniques de mise en oeuvre**

- Diagnostic et élaboration d'un plan cohérent de replantation (cartographie, choix d'essences...), prenant en compte les enjeux environnementaux, touristiques, et d'exploitation agricole (accès aux parcelles...).

- Pas de destruction de haies.
- Consultation systématique des propriétaires et exploitants des parcelles concernées/attenantes à une proposition de replantation : information, sensibilisation au projet, recueil et intégration des avis dans le projet.
- Assurer l'entretien conformément au cahier des charges Natura 2000.
- Réaliser des actions de sensibilisation auprès des propriétaires et autres personnes concernées (Communauté de Communes, Communes, ACCA, Associations foncières...).

### **Plantation d'une haie simple ou double**

*Haie simple : haie sur 2 lignes espacées de 60 cm à 1 m avec 1 plant tous les 2 m sur la ligne (quinconce) : densité 100 plants/100 m - 1 haut-jet tous les 8 m environ*

*Haie double = haie sur 3 lignes espacées de 60 cm à 1 m avec 1 plant tous les 2 m sur la ligne (quinconce) : densité 150 plants/100 m - 1 haut-jet tous les 8 m environ*

1- Diagnostic préalable des conditions stationnelles et écologiques et définition du projet de plantation.

2- Effectuer les plantations d'arbres ou d'arbustes, de tiges ou de cépées par replantations de plants ou bouturages en recréant la diversité de la haie avec des arbres de haut-jet (Chêne sessile, Frêne, Erable champêtre, Charme...), des grands arbustes (Prunellier, Aubépine, Sureau, Noisetier, Troènes, Saules...), des petits arbustes (Cornouillers...) et des herbacées grandes et petites (ronces, graminées...) :

- Densités de plants : 100 plants/100 m, disposés en quinconce,
- Période d'intervention : fin d'hiver ou printemps (pour éviter le pourrissement des racines des jeunes plants).

3- Utiliser exclusivement des espèces champêtres autochtones telles que Frênes (provenance locale), Orme (résistant à la graphiose), Chêne sessile, Saules (marsault, roux...), Noisetier, Erable champêtre, Sureau noir, Viorne lantane, Viorne aubier, Fusain d'Europe, Cornouiller sanguin, Prunellier, Aubépine... (Variété résistante au feu bactérien) (liste non exhaustive).

4- Proscrire strictement les espèces horticoles, d'ornement ou invasives (notamment Buddleia, Renouée du Japon, Robinier faux acacia, Erable negundo, Ailante, Baccharis... et peupliers (hors Peuplier noir sauvage, sensibilité au vent/risque d'arrachage). Solliciter les conseils de la structure animatrice le cas échéant.

5- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, pesticides) ni engrais.

6- Désherbage des plants : ni film synthétique, ni désherbage chimique (incompatibles avec l'inondabilité des terrains). On choisira l'une des deux méthodes suivantes en fonction du diagnostic biologique initial (structure animatrice) :

6.1- Privilégier l'utilisation de paillages biodégradables (paille, écorces en fonction de l'inondabilité des terrains, feutre végétal) qui protègent de façon efficace les plants de la concurrence herbacée et ne nécessitent pas d'être enlevés au bout de quelques années comme c'est le cas pour les films synthétiques,

6.2- Si impossible, désherbage mécanique ou thermique pendant les 2 premières années lorsque le paillage de sol, qui induit un fort surcoût, n'est pas forcément indispensable ou peut être remplacé par un ou deux débroussaillages annuels (printemps et été), mécaniques ou thermiques.

7- Réaliser une protection des plants contre les rongeurs (si nécessaire, selon diagnostic initial de la structure animatrice).

8- Réaliser une préparation soignée du terrain en fin d'été de la bande de plantation par labour et émiettage.

9- Réaliser la plantation entre novembre et mars hors période de vent fort et de gel et sur sols non détremvés.

10- Réaliser un entretien annuel pendant 3 ans après installation :

a- En fin de printemps, désherbage manuel au pied des plants,

b- En hiver, regarnis en paille de la ligne de plantation et remplacements des plants morts,

c- Réalisation de tailles de formation (port en buisson, en cépées ou formation d'un tronc) et d'élagages sur les arbres de hauts-jets qui pourront se poursuivre jusqu'à obtention de la structuration souhaitée.

## OUTILS

Charte Natura 2000 du site

Sur parcelles agricoles (en SAU) : PDRH

Sur parcelles non agricoles (hors SAU) : contrats Natura 2000

Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandé en préalable de chaque contrat

## Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Propriétaires ou ayant-droits, exploitants agricoles, collectivités, syndicats

## COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

### Haie simple

Plantation (fournitures et travaux) : 400 €/100 ml

Paillage biodégradable (fournitures et travaux) : 250 €/100 ml

Désherbage mécanique ou thermique : 100 €/100 ml (les 2 premières années)

Protection rongeurs (fournitures et travaux) : 100 €/100 ml

### Haie double

Plantation (fournitures et travaux) : 530 €/100 ml

Paillage biodégradable (fournitures et travaux) : 330 €/100 ml

Désherbage mécanique ou thermique : 100 €/100 ml (les 2 premières années)

Protection rongeurs (fournitures et travaux) : 130 €/100 ml

### Budget prévisionnel :

Haie Simple (1,2 km) : 10 200 €

Haie double (1,2 km) : 13 080 €

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

## **PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Chambre d'agriculture, Association de protection de la Nature

## **INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE**

Indicateur de mise en oeuvre

- Nombre de Chartes et de Contrats dédiés

Indicateur de performance

- Linéaire planté

## **FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

**Fiche A3**

**Fiche B1**

***Gestion, réhabilitation des ripisylves  
et forêts alluviales***

**Priorité :**  
**\*\*\***

|                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Assurer le maintien et la conservation des habitats et des espèces liées à la rivière                                                                                                                                                                                                       |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Maintien et gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire<br>- Conservation et réhabilitation des alluviales<br>- Conservation, gestion et réhabilitation des ripisylves                                                                                                            |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0) (Habitat prioritaire)<br>Rivières de l'étage planitiaire avec végétation du <i>ranunculion fluitantis</i> (3270)                                                                                             |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | Toutes les espèces de Chiroptères (16 espèces), Loutre d'Europe (1355), Castor d'Eurasie (1337), Chabot (1163), Lamproie marine (1095), Saumon atlantique (1106), Bouvière (1134), Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046), Lucane cerf-volant (1083), Mulette épaisse (1032) |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Berges de la Gartempe                                                                                                                                                                                                                                                                       |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 | Forêts alluviales : 5,8 ha<br>Ripisylves : 3,5 km                                                                                                                                                                                                                                           |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Réhabilitation de 3,7 ha de forêts alluviales<br>➤ Plantation de 900 ml de ripisylves                                                                                                                                                                                                     |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

L'action concerne les investissements pour la réhabilitation ou la recréation de ripisylves et de forêts alluviales dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive, y compris des investissements mineurs dans le domaine hydraulique, indispensables pour atteindre l'objectif recherché. Il s'agit d'améliorer les boisements en place ou de constituer des boisements feuillus au bénéfice des espèces et habitats visés par l'action. La mesure est particulièrement adaptée pour reconstituer des boisements ou des corridors cohérents à partir d'éléments fractionnés.

La ripisylve est une formation végétale forestière qui se développe sur les bords des cours d'eau. Idéalement d'une épaisseur minimum de 15 à 30 m, elle est souvent réduite à une bande de 5 à 10 m le long des cours d'eau. Cette ripisylve joue le rôle de corridor biologique entre les zones de forêts alluviales, mais joue aussi un rôle important dans la stabilisation des berges, dans le rôle d'épuration des eaux et est un habitat pour de nombreuses espèces.

Les forêts alluviales du site sont principalement localisées en rive gauche et certaines sont dégradées.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### Engagements non rémunérés

- Maintenir la ripisylve existante sur une largeur minimale de 5 m, avec végétation arborée, arbustive et herbacée,
- Proscrire les coupes rases (si longueur supérieure à 30 m) et dessouchage en berge. Cas particulier : coupes rases en berges autorisées sans dessouchage dans le cas de peupleraies existantes atteignant le cours d'eau en prévision de leur remplacement sur 5 m de large par une ripisylve reconstituée,
- Maintenir les vieux arbres sénescents sauf s'ils présentent à court terme un risque de chute/création d'embâcles dans le lit mineur ; abords points d'accès/passage... : coupe possible si risques par rapport à la sécurité piétonne,
- Maintenir la végétation des pieds de berge,
- Pas d'intervention (élagage, abattage, débroussaillage...) entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet,
- Ne pas planter d'espèces exogènes, en particulier les espèces exotiques envahissantes, et proscrire en bordure de cours d'eau, les essences à enracinement tabulaire,
- Ne pas utiliser de traitement chimique pour l'entretien des berges,
- Assurer le minimum d'entretien obligatoire (art. 114 et L.232-1 du Code rural) : coupe des arbres de berge dangereux car menaçant de tomber (risques d'embâcles et diminution de la capacité d'écoulement), entretien des cépées contribuant à la fixation des berges et procurant des caches aux poissons et autres animaux (saules).

### Engagements rémunérés

#### Réhabilitation de boisements alluviaux

- Plantation de plants de qualité à une densité minimum de 300 plants/ha, avec des essences autochtones de provenance locale,
- Plantation en potet travaillé mécaniquement ou manuellement,
- Maîtrise manuelle ou mécanique des rejets ligneux,
- Maîtrise de la pression du gibier,
- Entretien sur la durée du contrat en maîtrisant la végétation concurrente autour du plant (et en particulier la maîtrise des rejets de souches dans le cas d'anciennes peupleraies) tout en maintenant au maximum le sous-étage herbacé et arbustif,
- Engagement à la fin du contrat de l'obtention d'une densité de 200 tiges/ha,
- Les plantations pourront être protégées individuellement contre la grande faune.

### **Création de boisements linéaires : Ripisylves**

- Plantation en linéaire (plusieurs lignes peuvent être réalisées) avec éventuellement des espaces de discontinuité définis en fonction des essences utilisées et après avis de la structure animatrice,
- Entre 0 et 2 m du pied de la berge,
- Largeur de la bande plantée comprise entre 5 et 10 m (si plusieurs lignes), 2 strates minimum (arbustive et arborée),
- Les densités de boisement seront faibles afin de favoriser le recru naturel (distance entre les hauts-jets de 8 à 10 m et 2 moyens jets tous les 10 m),
- Les plantations pourront être protégées individuellement contre la grande faune,
- Utilisation de paillage biodégradable,
- Entretien sur la durée du contrat en particulier la maîtrise des rejets de souches dans le cas d'anciennes peupleraies et du sous-étage herbacé et arbustif,
- Engagement à la fin du contrat : présence de 75 % des plants introduits.

### **Essences**

Utilisation uniquement d'essences autochtones adaptées au milieu humide et de provenance locale. On favorisera la plantation de salicacées (50 %) qui sont les végétaux principalement consommés par le Castor.

- Arbres : Aulne glutineux, Frênes (provenance locale), Ormes, Chêne pédonculé, **Saules**, Noisetier, Erables (champêtre, sycomore), Peupliers autochtones,
- Arbustes : Sureau noir, Viorne lantane, Viorne aubier, Cornouiller sanguin, Aubépine monogyne, Prunellier, Fusain d'Europe

## **OUTILS**

Charte Natura 2000 du site

Contrat Natura 2000

Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandé en préalable de chaque contrat

## **Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)**

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités

## **COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT**

### **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) :**

- Diagnostic (animation) : 10 hj (4 000 €)

- Création de boisements linéaires : 7,5 €/ml
- Réhabilitation de boisements alluviaux : 5 000 €/ha

**Budget prévisionnel :**

- Pour les boisements alluviaux : 13 500 €
- Pour la plantation de ripisylve : 7 000 €

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), CRPF, association de protection de la Nature, syndicats de rivière

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Nombre de Chartes N2000 et de CN2000 dédiés
- Linéaire de ripisylve créée
- Surface de forêt alluviale réhabilitée

Indicateur de performance

- Evolution de la végétation
- Evolution de la faune indicatrice

### FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

**Fiche B2**

**Création de havres de paix  
pour la loutre et le castor**

**Priorité :**



|                                                          |                                                                                                                          |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Assurer le maintien et la conservation des habitats et des espèces liées à la rivière                                    |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Maintien et gestion des habitats naturels favorables aux espèces d'intérêt communautaire<br>- Création de havres de paix |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0) (Habitat prioritaire)                     |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | Loutre d'Europe (1355), Castor d'Eurasie (1337)                                                                          |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Îles de la Gartempe (2) ou berges de la Gartempe                                                                         |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 |                                                                                                                          |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Une île classée comme havre de paix                                                                                    |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                              | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Le Castor et la Loutre font partie des espèces animales françaises liées aux milieux aquatiques à forte valeur patrimoniale. Ces deux espèces sont aujourd'hui en phase d'expansion sur le bassin de la Vienne et leur présence contribue de façon majeure à l'enrichissement de la biodiversité régionale. La présence permanente du Castor sur le cours de la Vienne est connue depuis au moins 1994 en Indre-et-Loire et en 1999 en Vienne. La Loutre qui avait presque disparue de notre département depuis les années 1950, est en cours de recolonisation des rivières du département à partir des populations du massif central, du marais poitevin et des populations ligériennes. L'objectif est de favoriser la colonisation et le maintien de ces espèces patrimoniales, non seulement dans les zones déjà fréquentées, mais aussi dans celles qui sont susceptibles de l'abriter à l'avenir. Dans ce but, il est indispensable d'envisager une série de mesures de conservation comme la création d'un chapelet de zones de tranquillité (création d'havres de paix) par acquisition et/ou convention de gestion permettant la restauration des milieux d'accueil. Les îles sont des zones de tranquillité particulièrement appréciées par ces espèces sur lesquelles on pourrait envisager la création de « havres de paix ». Sur le site Natura 2000, il existe 2 îles localisées à la Guitière et à la Roche à Gué. La création de ces zones de tranquillité peut aussi être envisagée sur d'autres secteurs de la Gartempe après avis de la structure animatrice.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### Engagements non rémunérés

#### Sur les havres de paix :

- Maintenir les boisements rivulaires existants et proscrire les coupes rases,
- Conserver un maximum de troncs et de souches creuses, d'arbres présentant des lacis de racines ou des cavités sous berges (chêne, aulne, frêne, érable...) ainsi que des chablis. La Loutre ainsi que d'autres espèces, peuvent les utiliser comme gîte,
- Maintenir les vieux arbres sénescents sauf s'ils présentent à court terme un risque de chute/création d'embâcles dans le lit mineur ; abords points d'accès/passage... : coupe possible si risques par rapport à la sécurité piétonne,
- Maintenir la végétation des pieds de berge,
- Ne pas planter d'espèces exogènes, en particulier les espèces exotiques envahissantes, et proscrire en bordure de cours d'eau, les essences à enracinement tabulaire,
- Ne pas utiliser de traitement chimique pour l'entretien des berges.

### Engagements rémunérés

- Création de catiches artificielle en bois (gîte de la loutre)
- Travaux de réhabilitation comme la plantation de saule (ressource alimentaire du castor) (voir plantation de ripisylves)
- Création d'îlots de sénescence sur les sites (cf. fiche A2)
- Installation d'une signalétique

## OUTILS

Charte Natura 2000 du site

Contrat Natura 2000

Acquisition et/ou conventionnement

Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandé en préalable de chaque contrat

## Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités

## COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) :

- Diagnostic (animation) : 10 hj (4 000 €)
- Acquisition : à définir
- Installation signalétique : sur devis
- Création de catiche artificielle : à définir

**Budget prévisionnel : 8000 €**

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), CRPF, association de protection de la Nature, syndicats de rivière

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Nombre de Charte N2000 et de CN2000 dédiés
- Nombre de havre de paix

Indicateur de performance

- Evolution de la faune indicatrice

## FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

**Fiche A2, D6**

**Fiche C1**

***Gestion et restauration des pelouses calcicoles***

**Priorité :**



|                                                          |                                                                                                                                                  |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Assurer le maintien et la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire                                                       |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Maintien et gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire<br>- Réhabilitation des pelouses calcicole<br>- Gestion des pelouses calcicole |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Pelouses du <i>Xerobromion</i> et semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i> et leur faciès d'embroussaillage (6210)                  |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernés</b>         | Toutes les espèces de Chiroptères (16)                                                                                                           |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Tout le site                                                                                                                                     |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 | 2,1 ha                                                                                                                                           |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Gestion et restauration des pelouses calcicoles : 1,5 ha                                                                                       |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                                                      | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Les pelouses calcicoles sont des habitats naturels comprenant les pelouses pionnières très sèches sur sols squelettiques du Xérobromion et les pelouses sèches secondaires (semi-naturelles) du Mésobromion. Ces dernières se développent sur des sols plus profonds. Traditionnellement pâturées de façon extensive par des ovins, leur abandon conduit à l'emboussonnement et à l'apparition de fourrés thermophiles.

Sur le site, ces pelouses concernent de faibles surfaces localisées sur le plateau calcaire et/ou en sommet de falaises. Elles sont situées au sein de l'enceinte du château de la Roche à Gué, au niveau du Bas Mardelle, sur des corniches rocheuses du Bois des Défens. Les pelouses de type Xérobromion sont en bon état de conservation et évoluent très lentement. En revanche, les pelouses de type Mésobromion ont tendance à s'embroussailler et sont soumises à la colonisation par les ligneux notamment celles de la Roche à Gué.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Modalité technique de mise en oeuvre**

- Réaliser un diagnostic écologique parcellaire préalable afin de bien localiser la mise en œuvre de cette mesure (taux d'embroussaillage, matériel, type d'entretien, fréquence, etc.).
- Seules les pelouses calcicoles (6210) sont éligibles à cette mesure.
- Seuls les éleveurs ovins pourront mettre en œuvre l'entretien par le pâturage.

### **Restauration**

Un diagnostic écologique parcellaire précis sera établi avant toute opération de restauration de pelouses calcicoles.

- Enregistrement de l'ensemble des interventions sur les surfaces engagées (type d'intervention, localisation, date, outils).
- Ouverture du milieu par élimination mécanique ou manuelle des ligneux et autres végétaux définis comme indésirables lors de la première année par :
  - fauche, broyage et débroussaillage manuel ou mécanique,
  - export obligatoire des produits de fauche et de taille (broyage des rémanents ligneux pour paillage à privilégier),
  - brûlage des rémanents ligneux possibles (un seul foyer bien localisé est autorisé).
- L'ouverture des parcelles doit être réalisée, dans le respect des périodes de reproduction de la faune et de la flore. Ces travaux seront réalisés entre le 30 septembre et le 31 janvier.

### **Entretien par fauche**

Pour maintenir l'ouverture du milieu sur les surfaces engagées, après les travaux lourds d'ouverture, des travaux d'entretien sont à réaliser les années suivantes :

- Elimination des rejets ligneux et des autres végétaux indésirables pour atteindre le type de couvert souhaité,
- Réalisation des travaux d'entretien pendant la période du 30 septembre au 31 janvier,
- L'élimination mécanique des rejets et autres végétaux indésirables sera réalisée une fois tous les 2 ans. Les premiers travaux d'entretien devant être réalisés au plus tard en année 2 (à préciser dans le diagnostic selon la dynamique d'embroussaillage).
- L'élimination mécanique des rejets ligneux et végétaux indésirables se fera par fauche ou broyage, avec une exportation obligatoire des produits de fauche.
- Ménager des zones non fauchées : zones refuges pour la faune, placettes témoins.
- Fauche centrifuge pour permettre la fuite de la faune.
- Absence de désherbage chimique sur les surfaces engagées.
- Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organique.

### **Entretien par pâturage ovin**

Pour maintenir l'ouverture du milieu sur les surfaces engagées, après les travaux lourds d'ouverture, des travaux d'entretien sont à réaliser les années suivantes :

- Pose d'une clôture.
- La charge maximum de pâturage autorisé sur la parcelle est de 0,35 UGB/ha/an soit environ l'équivalent de 25 brebis/ha pendant deux semaines consécutives par an.

- Pâturage « flash » (intensif de courte durée) entre le 30 septembre et le 31 janvier.
- Absence de désherbage chimique sur les surfaces engagées.
- Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organique (y compris compost) hors restitution par pâturage.
- Utilisation pour le bétail de vermifuge peu rémanent pour les insectes coprophages.

## OUTILS

Charte Natura 2000 du site  
Contrat Natura 2000

Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandé en préalable de chaque contrat

## Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités

## COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) :

- Diagnostic (animation) : 10 hj (4000 €)
- Restauration de pelouses : 450 €/ha/an
- Entretien de pelouse par fauche : 430 €/ha/an
- Entretien de pelouse par pâturage ovin : 430 €/ha/an
- Pose de clôture : 5 €/ml pour la pose et 3 €/ml d'achat du matériel

Ces coûts pourront être modifiés après demande de devis

### Budget prévisionnel :

|                        | Coût unitaire | Nombre d'unité | Coût pour 5 ans |
|------------------------|---------------|----------------|-----------------|
| Diagnostic             | 4 000 €       | 1              | 4 000 €         |
| Restauration           | 450 €/ha/an   | 1,5 ha         | 675 €           |
| Entretien par fauche   | 430 €/ha/an   | 1 ha           | 2 150 €         |
| Entretien par pâturage | 430 €/ha/an   | 0,5 ha         | 1 075 €         |
| Clôture                |               |                | 1 600 €         |
|                        |               |                | <b>9 500 €</b>  |

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), CRPF, association de protection de la Nature, collectivités

## **INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE**

Indicateur de mise en oeuvre

- Surface de pelouses réhabilitées et gérées

Indicateur de performance

- Evolution de la faune indicatrice (papillons, reptiles, ...)

## **FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

**Fiche D8, D10**

**Fiche C2**

***Gestion, réhabilitation et création de mares***

**Priorité :**



|                                                          |                                                                                                                                                         |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Assurer le maintien et la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire                                                              |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Maintien et gestion des habitats naturels favorables aux espèces d'intérêt communautaire<br>- Gestion et réhabilitation de mares<br>- Création de mares |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        |                                                                                                                                                         |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | Triton crêté (1166) et toutes les autres espèces d'amphibien inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat (5)                                        |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Tout le site                                                                                                                                            |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 | -                                                                                                                                                       |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion et réhabilitation de 6 mares</li> <li>➤ Création de 5 mares</li> </ul>                                 |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                                                             | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Les mares sont des îlots de biodiversité extraordinaire qui ont malheureusement tendance à disparaître de nos paysages. Autrefois utilisées pour de multiples fonctions (abreuvoirs, rouissages, réserves de poissons, etc.), l'urbanisation, les modifications des pratiques agricoles et leur abandon sont les principales causes de leur disparition. Lieu de prédilection pour la reproduction de nombreuses espèces animales (amphibiens, insectes au développement larvaire aquatique comme les libellules), ces habitats naturels sont des oasis de vie qu'il convient de conserver pour permettre à une multitude d'espèces de survivre. Elles jouent aussi des fonctions régulatrices et épuratrices au niveau de micro bassin versant.

Les travaux pour le rétablissement des mares peuvent viser des habitats d'eau douce dormante ou les espèces d'intérêt communautaires dépendantes de l'existence des mares. Cette action permet de maintenir ou de développer un maillage de mares compatible avec des échanges intra-populationnelle des espèces inféodées à ce milieu (amphibiens notamment) ou d'autres milieux équivalents. Il existe un peu moins d'une dizaine de mare sur le site, mais il en existe beaucoup plus à proximité immédiate du site.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### Engagements non rémunérés

#### Modalités techniques de mise en oeuvre

Dans tous les cas, les travaux de restauration, de création de mares ne devront pas être réalisés dans un but cynégétique. Ils peuvent concerner des mares forestières et des mares en prairies (qui pourront être en partie mises en défens afin de préserver les berges).

Règles minimales à respecter lors de toutes interventions :

- pas d'utilisation de produits phytocides à proximité immédiate des berges et sur une bande de 20 m autour de la mare,
- pas d'introduction de poissons ou d'espèces exotiques (tortue de Floride, écrevisses américaines, ...)
- interventions en dehors de la période de reproduction des amphibiens qui s'étale de janvier à fin juin. L'idéal serait donc d'intervenir entre septembre et décembre.
- éviter des opérations de coupe pouvant être préjudiciables au maintien de la mare (coupe à blanc à proximité de la mare), en maintenant le peuplement initial sur 20 m minimum autour de la mare ; ne pas aménager les abords de la mare ; conserver et maintenir un réseau de milieux hydromorphes.
- respect de la réglementation (loi sur l'eau).
- la mare doit être déconnectée de tous réseau hydrographique et doit être alimenté par les eaux pluviales et phréatiques.

### Restauration

Un diagnostic écologique précis sera établi avant toute opération de restauration d'une mare existante (intérêt écologique, fonctionnement hydrologique, plan de restauration et de gestion).

Une attention particulière sera portée sur les conditions d'exécution des curages. Le principe général de restauration du vieux fond vieux bord sera respecté. Un piquetage préalable sera réalisé pour matérialiser les limites de la zone d'intervention.

Les berges pourront néanmoins être remodelées pour offrir une configuration plus favorable à la présence d'une végétation diversifiée (berges en pentes douces et/ou étagées).

Les opérations de curage pourront être partielles et fractionnées dans le temps. Si possible, les vases seront stockées temporairement en bordure de mare afin que les espèces éventuellement présentes dans ces dernières puissent regagner leur milieu de vie.

Les interventions auront lieu en dehors de la période de reproduction des amphibiens et de toute espèce qui pourrait être présente à cette période. Travaux effectués entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 octobre.

De même, des engins de faible portance sont recommandés.

Le retour à des conditions d'éclairement optimales pour la mare pourra nécessiter la coupe et l'abattage des arbres et arbustes ayant colonisé la mare ou présents sur les berges. On gardera cette végétation sur ¼ des berges de la mare.

Sur les berges, l'intervention sera réalisée de façon sélective et manuelle sur une profondeur variable en fonction de la hauteur de la végétation. Des zones d'ombre pourront être conservées en alternance avec les zones mises en lumière.

Les arbres et arbustes ayant colonisé la mare seront coupés et évacués de façon systématique. L'opportunité d'extraire les souches sera évaluée au cas par cas.

## **Création**

Un diagnostic écologique précis sera établi avant toute opération de création d'une mare de manière à respecter la pérennité de milieu humide remarquable. La zone d'implantation sera choisie dans tous les cas de façon à favoriser l'alimentation hydrique de la mare et à disposer d'un terrain naturel imperméable.

La nouvelle mare :

- sera implantée dans un endroit dégagé et ensoleillé,
- sera exposée au sud et dégagée à l'est et à l'ouest,
- n'excédera pas 1 000 m<sup>2</sup> (on privilégiera la création de plusieurs mares de 200 à 400 m<sup>2</sup> plutôt qu'une grande mare),
- aura des pentes douces (5 %) sur les 2/3 de la mare (côté nord) pour permettre le développement de différentes ceintures de végétation et l'accès à la faune,
- possédera des zones plus profondes allant jusqu'à 80 cm, voire 120 cm de profondeur. Ces zones permettent de conserver des zones d'eau libres dépourvues de végétation aquatique. D'autre part, elles permettent en cas de sécheresse ou de gel, d'assurer la survie de la faune. La profondeur ne doit pas excéder 2 m afin que toutes les couches d'eau soient sous l'action du rayonnement solaire et que les plantes puissent s'enraciner sur le fond,
- aura une forme irrégulière, avec des contours asymétriques.

La période optimale de réalisation des travaux se situe entre le 15 août et le 30 octobre.

## **Entretien**

Un diagnostic écologique précis sera établi avant toute opération d'entretien d'une mare existante (intérêt écologique, fonctionnement hydrologique, plan de restauration et de gestion). En fonction des travaux prévus, ce diagnostic précisera la fréquence et la période des travaux d'entretien.

Cet action pourra prévoir :

- un entretien courant de la végétation en place, pas de défrichage ou de plantation sauf avis de la structure animatrice,
- une limination partielle de la végétation aquatique lorsqu'elle menace de recouvrir toute la mare,
- un curage partiel si nécessaire (1/3 de la mare) sur avis de la structure animatrice (seule opération pouvant faire l'objet d'une éventuelle rémunération). Laisser les vases sur le bord de la mare plusieurs jours afin que les espèces éventuellement présentes dans ces dernières puissent regagner la mare.
- la mise en défens de la mare, afin de la protéger de la fréquentation des troupeaux ou de nuisances éventuelles est rémunérable.

## **OUTILS**

Charte Natura 2000 du site

Contrat Natura 2000

Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandé en préalable de chaque contrat

## **Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)**

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités

## COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) :

- Diagnostic (animation) : 10 hj (4 000 €)
- Restauration de mare : 1 000 €/mare
- Entretien de la mare : 500 €/mare
- Création de mare : 1 500 €/mare

Ces coûts pourront être modifiés après demande de devis

### Budget prévisionnel :

|              | Coût unitaire | Nombre d'unité | Coût            |
|--------------|---------------|----------------|-----------------|
| Diagnostic   | 4 000 €       | 1              | 4 000 €         |
| Restauration | 1 000 €       | 6              | 6 000 €         |
| Entretien    | 500 €         | 6              | 3 000 €         |
| Création     | 1 500 €       | 5              | 7 500 €         |
|              |               |                | <b>20 500 €</b> |

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales, Conseil régional

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), CRPF, association de protection de la Nature, collectivités

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Nombre de mares réhabilitées, gérées et créées

Indicateur de performance

- Evolution de la faune indicatrice

## FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

### Fiche D9

**Fiche D1**

***Suivis des habitats naturels d'intérêt  
communautaire***

**Priorité :**  


|                                                          |                                                                                                              |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire                   |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire                                                       |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        |                                                                                                              |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
| <b>Localisation</b>                                      | Tout le site                                                                                                 |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
| <b>Surface concernée</b>                                 | ≈ 10 ha                                                                                                      |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire au cours des 5 ans      |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
| <b>Planification</b>                                     |                           |  |  |  |  |  |  |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Les inventaires biologiques ont été réalisés en 2006 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ils ont permis notamment d'identifier et de localiser les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. La réalisation d'un suivi périodique de l'évolution des habitats et de l'occupation du sol d'une manière générale a pour but d'approfondir les connaissances sur le patrimoine naturel du site et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en oeuvre des actions du DOCOB. Il convient pour cela de mener des suivis scientifiques périodiques, voire dans certains cas des études complémentaires.

L'objectif est de suivre l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur le site, et notamment ceux sur lesquels des actions de gestion ont été définies. Ces inventaires devront permettre d'estimer l'évolution des surfaces des habitats d'intérêt communautaire ainsi que leur état de conservation.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

L'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire cartographiés dans le cadre du diagnostic du DOCOB fera l'objet d'un suivi au cours des 6 ans à débiter dès l'année du lancement de l'animation du DOCOB (année n).

| Habitats naturels                                                               | Code Natura 2000 | 2007 Etat initial | N + 1 | N + 2 | N + 3 | N + 4 | N + 5 | Bilan |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Rivières de l'étage planitiaire avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> | 3260             | Fait              |       | X     |       |       | X     | X     |
| Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Bidention pp.</i>           | 3270             | Fait              |       | X     |       |       | X     | X     |
| Pelouses médio-européennes sur débris rocheux                                   | 6110             | Fait              | X     |       |       | X     |       | X     |
| Pelouses médio-européennes du <i>Xérobromion</i>                                | 6210             | Fait              | X     |       |       | X     |       | X     |
| Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>                  | 6210             | Fait              | X     |       |       | X     |       | X     |
| Bas-marais à Choin noir ( <i>Schoenus nigricans</i> )                           | 7230             | Fait hors site    | X     |       |       | X     |       | X     |
| Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>         | 91E0             | Fait              |       | X     |       |       | X     | X     |
| Végétation des fissures                                                         | 8210             | Fait              | X     |       |       | X     |       | X     |
| Grottes naturelles                                                              | 8310             | Fait              | X     |       | X     |       | X     | X     |

L'expertise de terrain suivra la méthode phytosociologique classique (relevés phytosociologiques quantitatifs en abondance / dominance au sein de formations homogènes).

L'expertise aura pour objectifs d'évaluer de l'état de conservation et la typicité de l'habitat naturel, de vérifier la présence des espèces de plantes indicatrices, d'évaluer la dynamique d'évolution et les menaces éventuelles, de cartographier la localisation de l'habitat.

Une note de synthèse proposant le cas échéant des adaptations techniques relatives au cahier des charges du contrat sera rédigée dans le cadre de parcelles bénéficiant de mesures de gestion.

Le renseignement de la base de données (SIG) devra reprendre la nomenclature européenne des habitats d'intérêt communautaire.

En ce qui concerne les grottes, seule l'Aven de Mazaire fera l'objet d'un suivi et notamment avec l'installation d'un enregistreur de la température et de l'hygrométrie de la cavité (Cf. suivi des populations de Chiroptères).

## OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

## Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB

## COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

| Habitats d'intérêt communautaire                                                | Prospection terrain | Saisie et cartographie | Analyse et rédaction | Total (jours) |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------|----------------------|---------------|
| Rivières de l'étage planitiaire avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> | 2                   | 1                      | 2                    | 5             |
| Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Bidention pp.</i>           |                     |                        |                      |               |
| Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>         |                     |                        |                      |               |
| Pelouses médio-européennes sur débris rocheux                                   | 2                   | 1                      | 2                    | 5             |
| Pelouses médio-européennes du <i>Xérobromion</i>                                |                     |                        |                      |               |
| Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>                  |                     |                        |                      |               |
| Végétation des fissures                                                         |                     |                        |                      |               |
| Bas-marais à Choin noir ( <i>Schoenus nigricans</i> )                           | 1                   | 1                      | 1                    | 3             |
| Grottes naturelles                                                              | 2                   | 1                      | 1                    | 4             |

**Budget prévisionnel :**

| Habitats d'intérêt communautaire                                                | Coût d'une mission | Nombre de missions | Total    |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|----------|
| Rivières de l'étage planitiaire avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> | 2 000 €            | 2                  | 4 000 €  |
| Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Bidention pp.</i>           |                    |                    |          |
| Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>         |                    |                    |          |
| Pelouses médio-européennes sur débris rocheux                                   | 2 000 €            | 2                  | 4 000 €  |
| Pelouses médio-européennes du <i>Xérobromion</i>                                |                    |                    |          |
| Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>                  |                    |                    |          |
| Végétation des fissures                                                         |                    |                    |          |
| Bas-marais à Choin noir ( <i>Schoenus nigricans</i> )                           | 1 200 €            | 2                  | 2 400 €  |
| Grottes naturelles                                                              | 1 600 €            | 3                  | 4 800 €  |
|                                                                                 |                    |                    | 15 200 € |

- Acquisition système automatique d'enregistrement de la température et de l'hygrométrie : 300 €

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

**PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités

### **INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE**

Indicateur de mise en oeuvre

- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

### **FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

**Fiche D2**

**Suivis des colonies de Chiroptères**

**Priorité :**  
\*\*\*

|                                                          |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire                             |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Grottes naturelles (8310)                                                                                    |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | Toutes les espèces de Chiroptères (16)                                                                       |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Grottes naturelles                                                                                           |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans                |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                  | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2006 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB et des suivis annuels des populations hivernantes sont réalisés depuis. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser leur statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis de manière à intégrer les résultats à la base de données du DOCOB. L'objectif de l'action est de poursuivre les suivis de l'évolution des populations de Chiroptère (automne, hiver et estivale) dans les cavités souterraines et de recherche de nouvelles colonies.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Suivi des populations de Chiroptère en hiver dans les grottes :

- Comptage annuel (janvier) des chauves-souris dans les cavités de l'Aven de Mazaire et de la grotte de la Guittière.
- Sur l'Aven de Mazaire, le comptage de la colonie de Rhinolophe euryale se fait par photographie avec la collaboration du Comité Départemental de Spéléologie (CDS) pour des questions de sécurité (accès à la salle au CO<sub>2</sub>).
- Entretien du système de fermeture et coupe de la végétation obstruant l'entrée si nécessaire.

Suivi des populations de Chiroptère en automne (swarming) dans les grottes :

- Contrôle en septembre des chauves-souris dans les cavités de l'Aven de Mazaire et de la grotte de la Guittière pour vérifier l'utilisation en période de swarming de ces cavités.

Suivi des colonies de reproduction de Chiroptère dans les grottes :

- Comptage à l'émergence en période estivale (2 passages annuels) à l'aide d'un amplificateur de lumière ou mise en place d'un système automatique de comptage (système Batapi).  
- Contrôle des colonies de reproduction en début d'été par photographie des essaims de juvénile.

Recherche de colonie de reproduction dans le bâti

- Enquête auprès des habitants pour la recherche des colonies de parturition de chauves-souris.

| Suivis des colonies de Chiroptères            | 2007<br>Etat<br>initial | N + 1 | N + 2 | N + 3 | N + 4 | N + 5 | Bilan |
|-----------------------------------------------|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Suivi hivernal des chiroptères                | Fait                    | X     | X     | X     | X     | X     | X     |
| Suivi automnal (swarming)                     |                         | X     |       | X     |       | X     | X     |
| Suivi estival des colonies de reproduction    | Fait                    | X     | X     | X     | X     | X     | X     |
| Recherche de colonies de reproduction en bâti |                         |       | X     | X     |       |       |       |

## OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

## Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB, CDS

## COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j**

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

| Suivis des colonies de Chiroptères            | Prospection terrain | Traitement donnée photo | Saisie et cartographie | Analyse et rédaction | Total (jours) |
|-----------------------------------------------|---------------------|-------------------------|------------------------|----------------------|---------------|
| Suivi hivernal des chiroptères                | 1                   | 0,5                     | 0,5                    | 1                    | 2             |
| Suivi automnal (swarming)                     | 2                   |                         |                        | 1                    | 3             |
| Suivi estival des colonies de reproduction    | 2                   |                         | 1                      | 2                    | 5             |
| Recherche de colonies de reproduction en bâti | 5                   |                         | 1                      | 2                    | 8             |

### Budget prévisionnel :

| Suivi des Chiroptères                         | Coût d'une mission | Nombre de missions | Total           |
|-----------------------------------------------|--------------------|--------------------|-----------------|
| Suivi hivernal des chiroptères                | 800 €              | 5                  | 4 000 €         |
| Contribution CDS (1/2 journée)                | 200 €              | 5                  | 1 000 €         |
| Suivi automnal (swarming)                     | 1 200 €            | 3                  | 3 600 €         |
| Suivi estival des colonies de reproduction    | 2 000 €            | 5                  | 10 000 €        |
| Recherche de colonies de reproduction en bâti | 3 200 €            | 1                  | 3 200 €         |
| <b>Total</b>                                  |                    |                    | <b>21 800 €</b> |

- Acquisition système automatique BATAPI : 10 000 €
- Acquisition amplificateur de lumière : 800 €

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

#### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités, CDS

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre

- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

#### FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

**Fiche D3**

**Suivis des Chiroptères forestiers**

**Priorité :**  


|                                                          |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire                             |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Tous les habitats                                                                                            |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | Toutes les espèces de Chiroptères (16)                                                                       |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Tout le site                                                                                                 |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans                |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                  | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Lors des inventaires biologiques réalisés en 2006 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Une recherche des Chiroptères à partir de points d'écoute ultrasonore avait permis de confirmer la présence de chauves-souris, dites « arboricoles ». Ces espèces utilisent des cavités situées dans les arbres pour établir leur colonie de mise bas ou pour leur repos diurne. Cependant, aucune recherche de gîtes arboricoles n'avait été menée sur le site Natura 2000 qui est boisé sur 46 % de sa surface. L'objectif de cette action, en lien avec le maintien des îlots de sénescence sur les massifs forestiers, est de rechercher des gîtes arboricoles sur les massifs boisés du site pour permettre la conservation des chiroptères arboricoles.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Recherche de gîtes arboricoles :

- Réalisation de captures au filet sur les zones boisées du site. Les individus (10) seront équipés d'émetteurs dont la masse varie entre 500 mg et 640 mg, afin de ne pas excéder 10 % de la masse totale de l'animal pour ne pas occasionner une gêne trop importante, puis suivi par radio-tracking de manière à localiser les arbres gîtes.
- Marquage des arbres gîtes localisés.
- Saisie, cartographie analyse et rédaction d'un rapport de synthèse

Toutes les espèces de chauves-souris étant protégées par la loi (Loi pour la protection de la Nature de 1976 et ses arrêtés ministériels de 1981, 2004, 2006 et 2007), leur capture et leur manipulation nécessitent une autorisation nominative, délivrée aujourd'hui par les préfetures qui ont suppléé le Ministère chargé de l'environnement. La capture ne peut donc être accomplie que sous la tutelle de personnes compétentes et détentrices de cette autorisation.

Ces dérogations ne peuvent être obtenues qu'après avoir justifié d'une étude scientifique ou environnementale réelle. De plus, chaque biologiste s'engage à respecter lors des manipulations un code de déontologie strict adopté par la SFPEM.

| Gîtes arboricoles                                  | 2007<br>Etat<br>initial | N + 1 | N + 2 | N + 3 | N + 4 | N + 5 | Bilan |
|----------------------------------------------------|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Recherche des gîtes arboricoles par radio-tracking |                         |       |       | X     | X     |       | X     |

## OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

## Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB

## COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j**

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

| Gîtes arboricoles                                               | Prospection terrain | Saisie et cartographie | Analyse et rédaction | Total (jours) |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------|----------------------|---------------|
| Capture au filet (2 sessions de 4 nuits)                        | 16                  |                        |                      | 16            |
| Recherche des gîtes arboricoles par radio-tracking (2 sessions) | 30                  | 3                      | 5                    | 38            |

## Budget prévisionnel :

| Gîtes arboricoles                                  | Coût d'une mission | Nombre de missions | Total    |
|----------------------------------------------------|--------------------|--------------------|----------|
| Recherche des gîtes arboricoles par radio-tracking | 21 600 €           | 2                  | 43 200 € |

Matériel :

- Emetteurs : 150 € l'unité
- Kit réception : 1 500 €

- Consommables (batterie, colle, etc) : 100 €

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

#### **PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités

#### **INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE**

Indicateur de mise en oeuvre

- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

#### **FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

**Fiche A2**

**Fiche D4**

***Suivis des Chiroptères à partir de points  
d'écoute ultrasonore***

**Priorité :**



|                                                          |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire                             |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Tous les habitats                                                                                            |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | Toutes les espèces de Chiroptères (16)                                                                       |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Tout le site                                                                                                 |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans                |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                  | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2006 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Un inventaire standardisé des Chiroptères à partir de points d'écoute ultrasonore avait été réalisé sur 30 points. Ces points d'écoute ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser leur statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis de manière à intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.

L'objectif de l'action est de poursuivre ce suivi mis en place lors de l'élaboration du DOCOB.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Suivi des populations de Chiroptères à partir de points d'écoute ultrasonore :

- Réalisation de points d'écoute ultrasonore (nocturne) en trois sessions par campagne de prospection sur les 30 points d'écoute mis en place lors de l'élaboration du DOCOB (points d'écoute de 10 mn) à l'aide de détecteurs d'ultrasons (D980 ou D240X).
- Analyse acoustique et informatique des signaux.
- Saisie, cartographie analyse et rédaction d'un rapport de synthèse

| Chiroptères                                                                 | 2007<br>Etat<br>initial | N + 1 | N + 2 | N + 3 | N + 4 | N + 5 | Bilan |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Suivi des populations de Chiroptère à partir de points d'écoute ultrasonore | Fait                    |       | X     |       |       | X     | X     |

## OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

## Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB

## COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j**

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

| Suivi des Chiroptères                                                       | Prospection terrain | Analyse acoustique et informatique | Saisie et cartographie | Analyse et rédaction | Total (jours) |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------|------------------------|----------------------|---------------|
| Suivi des populations de Chiroptère à partir de points d'écoute ultrasonore | 6                   | 2                                  | 2                      | 3                    | 13            |

## Budget prévisionnel :

| Suivi des Chiroptères                                                       | Coût d'une mission | Nombre de missions | Total    |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|----------|
| Suivi des populations de Chiroptère à partir de points d'écoute ultrasonore | 5 200 €            | 2                  | 10 400 € |

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités, CDS

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre  
- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

**FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

**Fiche D5**

**Caractérisation des territoires de chasse du  
Rhinolophe euryale**

**Priorité :**



|                                                          |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire                             |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Tous les habitats                                                                                            |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | Rhinolophe euryale (1305)                                                                                    |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Tout le site                                                                                                 |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans                |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                  | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

La détérioration des terrains de chasse et de la ressource alimentaire de nombreuses espèces est générée par des transformations d'origine humaine. Les chauves-souris sont directement concernées par ces transformations : l'arasement des haies et des arbres dans une politique d'aménagement foncier des terres, la disparition des prairies (par retournement, reconversion en champs cultivés principalement pour la céréaliculture), l'assèchement ou le drainage des zones humides (ces modifications d'un milieu riche en insectes n'est pas sans conséquence sur les nombreuses chauves-souris qui s'y nourrissent), la réduction des ripisylves, les aménagements de loisirs, la conversion de forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux à croissance rapide, etc.

Compte-tenu de l'écologie des chauves-souris, la protection concomitante des gîtes et des terrains de chasse est impérative et plus particulièrement en ce qui concerne le Rhinolophe euryale qui est l'une des chauves-souris ayant subi la plus forte régression en France. La population dite du « Haut-Poitou » constitue un des 5 grands noyaux de la population française. Elle est constituée des populations des vallées de la Gartempe, de l'Anglin et de la Creuse. Un LIFE pourrait permettre de lancer une étude interrégionale sur la localisation des territoires de chasse, des corridors de vol ainsi que sur les relations entre les gîtes connus dans les vallées de l'Anglin, de la Gartempe et de la Creuse.

L'objectif de cette action est :

- de définir les territoires de chasse de cette espèce autour de la colonie de reproduction de l'Aven de Mazaire,

- de mettre en évidence les relations et les échanges pouvant exister entre les gîtes abritant la population dite du « Haut-Poitou ».

### DESCRIPTION DE L'ACTION

- Réalisation de captures au filet lors de leur retour au gîte (matin). Les individus (10) seront équipés d'émetteurs dont la masse varie entre 500 mg et 640 mg, afin de ne pas excéder 10 % de la masse totale de l'animal pour ne pas occasionner une gêne trop importante, puis suivi par radio-tracking de manière à localiser les territoires de chasse fréquentés (10 nuits par session).
- Saisie, cartographie analyse et rédaction d'un rapport de synthèse.

Toutes les espèces de chauves-souris étant protégées par la loi (Loi pour la protection de la Nature de 1976 et ses arrêtés ministériels de 1981, 2004, 2006 et 2007), leur capture et leur manipulation nécessitent une autorisation nominative, délivrée aujourd'hui par les préfetures qui ont suppléé le Ministère chargé de l'environnement. La capture ne peut donc être accomplie que sous la tutelle de personnes compétentes et détentrices de cette autorisation.

Ces dérogations ne peuvent être obtenues qu'après avoir justifié d'une étude scientifique ou environnementale réelle. De plus, chaque biologiste s'engage à respecter lors des manipulations un code de déontologie strict adopté par la SFPEM.

| Territoire de chasse Rhinolophe euryale                         | 2007<br>Etat<br>initial | N + 1 | N + 2 | N + 3 | N + 4 | N + 5 | Bilan |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Caractérisation des territoires de chasse du Rhinolophe euryale |                         | X     | X     |       |       |       | X     |

### OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

### Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB

### COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

| Territoire de chasse Rhinolophe euryale     | Prospection terrain | Saisie et cartographie | Analyse et rédaction | Total (jours) |
|---------------------------------------------|---------------------|------------------------|----------------------|---------------|
| Capture au filet                            | 4                   |                        |                      | 4             |
| Suivi par radio-tracking (2 sessions) en hj | 120                 | 10                     | 10                   | 140           |

**Budget prévisionnel :**

| Territoire de chasse Rhinolophe euryale                              | Coût d'une mission | Nombre de missions | Total            |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| Recherche des territoires de chasse du R. euryale par radio-tracking | 57 600 €           | 2                  | <b>115 200 €</b> |

**Matériel :**

- Emetteurs : 150 € l'unité
- Kit réception : 1 500 €
- Consommables (batterie, colle, etc) : 100 €

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe (Life), collectivités territoriales

**PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE**

Indicateur de mise en oeuvre

- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

**FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

**Fiche D6**

***Suivis des mammifères semi-aquatiques  
d'intérêt communautaire***

**Priorité :**



|                                                          |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire                             |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire                                                       |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | - Loutre (1355), Castor (1337)                                                                               |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Rivière de la Gartempe                                                                                       |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans                |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                  | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2006 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser leur statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis de manière à intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.

L'objectif de l'action est de suivre l'évolution de la Loutre et du Castor par des techniques standardisées afin de mieux comprendre quels facteurs influencent favorablement ou défavorablement leur implantation sur le site.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Loutre :

- Suivi par placettes des indices de présence de la Loutre (protocole standardisé Groupe Loutre UICN).
- Suivi par piégeage photographique sur des placettes favorables (10 jours par points pendant 3 mois).
- Suivi des catiches artificielles dans le cas de création sur des Havres de paix.

Castor :

- Recherche de gîtes (terriers, terriers huttes).
- Suivi par piégeage photographique sur les gîtes découverts de manière à vérifier la fréquentation du gîte et la taille de la famille (5 campagnes de 30 jours).

| Mammifères semi-aquatiques       | 2007<br>Etat<br>initial | N + 1 | N + 2 | N + 3 | N + 4 | N + 5 | Bilan |
|----------------------------------|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Suivi Loutre par placette        | Fait                    | X     |       | X     |       | X     | X     |
| Suivi photographique Loutre      |                         | X     |       | X     |       | X     | X     |
| Suivi des catiches artificielles |                         |       |       | X     |       | X     |       |
| Recherche de gîte de Castor      | Fait                    | X     |       | X     |       | X     |       |
| Suivi photographique Castor      |                         | X     |       | X     |       | X     | X     |

**OUTILS**

Mission d'animation du DOCOB.

**Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)**

Animateur du DOCOB

**COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT**

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j**

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

| Mammifères semi-aquatiques                           | Prospection terrain | Traitement donnée photo | Saisie et cartographie | Analyse et rédaction | Total (jours) |
|------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------|------------------------|----------------------|---------------|
| Suivi Loutre par placette                            | 2                   |                         | 1                      | 2                    | 5             |
| Suivi photographique Loutre (3 mois avec 10 relevés) | 12                  | 2                       | 1                      | 2                    | 17            |
| Suivi des catiches artificielles                     | 1                   |                         | 0,5                    | 0,5                  | 2             |
| Recherche de gîtes de Castor                         | 4                   |                         | 1                      | 2                    | 7             |
| Suivi photographique Castor (5 relevés)              | 5                   | 2                       | 1                      | 2                    | 10            |

### Budget prévisionnel :

| Mammifères semi-aquatiques                           | Coût d'une mission | Nombre de missions | Total    |
|------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|----------|
| Suivi Loutre par placette                            | 2 000 €            | 3                  | 6 000 €  |
| Suivi photographique Loutre (3 mois avec 10 relevés) | 6 800 €            | 3                  | 20 400 € |
| Suivi des catiches artificielles                     | 800 €              | 2                  | 1 600 €  |
| Recherche de gîtes de Castor                         | 2 800 €            | 3                  | 8 400 €  |
| Suivi photographique Castor (3 relevés)              | 4 000 €            | 3                  | 12 000 € |

- Acquisition d'appareils photographiques à infrarouge, système antivibratoire et piles : 1 600 € (4 x 400 €)

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

#### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

#### FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

**Fiche B2**

**Fiche D7** *Suivis des poissons d'intérêt communautaire*

**Priorité :**



|                                                          |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire                             |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Rivières de l'étage planitiaire avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> (3260)                      |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | - Lamproie marine (1095), Saumon atlantique (1106), Bouvière (1134), Chabot (1163)                           |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | La rivière de la Gartempe                                                                                    |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans                |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                  | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Lors des inventaires biologiques réalisés en 2006 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, ce groupe n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques. La liste établie dans le DOCOB a été réalisée à partir des connaissances bibliographiques, d'observations lors de la recherche d'autres espèces aquatiques et des entretiens avec des structures ressources.

Cette action a pour objectif d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser leur statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis de manière à intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.

L'objectif de l'action est de suivre l'évolution des poissons d'intérêt communautaire par des techniques standardisées afin de mieux comprendre quels facteurs influencent favorablement ou défavorablement leur survie.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Lamproie marine :

- Recherche et caractérisation des zones de frayère de l'espèce sur la Gartempe.
- Mise en place d'un protocole standard de suivi

Chabots :

- Recherche et caractérisation des zones de frayère de l'espèce sur la Gartempe.
- Mise en place d'un protocole standard de suivi

Bouvière :

- Mise en place d'un protocole standard de suivi

Autres espèces :

- Recherche des autres espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes sur le site : Lamproie de rivière, Lamproie de Planer, Toxostome, Aloses ...

| Poissons d'intérêt communautaire                                                      | 2007<br>Etat<br>initial | N + 1 | N + 2 | N + 3 | N + 4 | N + 5 | Bilan |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Recherche des espèces d'intérêt communautaire par sondage                             |                         | X     |       |       |       |       | X     |
| Recherche et caractérisation des zones de frayère des espèces d'intérêt communautaire |                         | X     |       |       |       |       | X     |
| Mise en place de protocoles standards de suivi des espèces d'intérêt communautaire    |                         |       |       |       |       | X     | X     |

## OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

## Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB

## COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j**

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

| Poissons d'intérêt communautaire                                                      | Prospection terrain | Saisie et cartographie | Analyse et rédaction | Total (jours) |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------|----------------------|---------------|
| Recherche des espèces d'intérêt communautaire                                         | 2                   | 1                      | 1                    | <b>4</b>      |
| Recherche et caractérisation des zones de frayère des espèces d'intérêt communautaire | 2                   | 1                      | 1                    | <b>4</b>      |
| Mise en place de protocoles standards de suivi des espèces d'intérêt communautaire    | 8                   | 2                      | 3                    | <b>13</b>     |

### Budget prévisionnel :

| Poissons d'intérêt communautaire                                                       | Coût d'une mission | Nombre de missions | Total          |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Recherche des espèces d'intérêt communautaire                                          | 1 600 €            | 1                  | 1 600 €        |
| Recherche et caractérisation des zones de fraysère des espèces d'intérêt communautaire | 1 600 €            | 1                  | 1 600 €        |
| Mise en place de protocoles standards de suivi des espèces d'intérêt communautaire     | 5 200 €            | 1                  | 5 200 €        |
| <b>Total</b>                                                                           |                    |                    | <b>8 400 €</b> |

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

#### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), ONEMA, Fédération de pêche, Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre  
- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance  
- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

#### FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

**Fiche D8** *Suivis des reptiles d'intérêt communautaire*

**Priorité :**



|                                                          |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire                             |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire                                                       |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | - Cistude d'Europe (1220) et toutes les espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat              |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Tout le site                                                                                                 |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans                |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                  | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2006 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser leur statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis de manière à intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.

L'objectif de l'action est de réaliser des inventaires complémentaires de la Cistude d'Europe, qui n'a pas été trouvée sur le site, mais aussi de suivre l'évolution des communauté de reptile d'intérêt communautaire par des techniques standardisées afin de mieux comprendre quels facteurs influencent favorablement ou défavorablement leur survie.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Inventaires complémentaires de la Cistude d'Europe :

- Recherche de l'espèce sur la Gartempe et autres points d'eau favorables sur l'ensemble du site Natura 2000.

Suivi des communautés de reptiles d'intérêt communautaire :

- Suivi des populations de reptile d'intérêt communautaire par transects et pose de plaque (10 visites par campagne). Les espèces concernées sont : Lézard vert occidental, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune et Coronelle lisse.
- Les sites échantillonnés seront localisés sur les habitats d'intérêt communautaire ayant fait l'objet de mesures de gestion (ex : pelouses calcicoles).

| Reptiles d'intérêt communautaire                           | 2007<br>Etat<br>initial | N + 1 | N + 2 | N + 3 | N + 4 | N + 5 | Bilan |
|------------------------------------------------------------|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Inventaire complémentaire Cistude d'Europe                 |                         | X     |       |       |       |       | X     |
| Suivis des communautés de reptiles d'intérêt communautaire |                         |       | X     |       | X     |       | X     |

### OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

### Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB

### COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j**

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

| Reptiles d'intérêt communautaire                           | Prospection terrain | Saisie et cartographie | Analyse et rédaction | Total (jours) |
|------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------|----------------------|---------------|
| Inventaire complémentaire Cistude d'Europe                 | 3                   | 1                      | 1                    | 5             |
| Suivis des communautés de reptiles d'intérêt communautaire | 10                  | 2                      | 3                    | 15            |

### Budget prévisionnel :

| Reptiles d'intérêt communautaire                          | Coût d'une mission | Nombre de missions | Total           |
|-----------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|-----------------|
| Inventaire complémentaire Cistude d'Europe                | 2 000 €            | 1                  | 2 000 €         |
| Suivis des communautés de reptile d'intérêt communautaire | 6 000 €            | 2                  | 12 000 €        |
| <b>Total</b>                                              |                    |                    | <b>14 000 €</b> |

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

## **PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités

## **INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE**

Indicateur de mise en oeuvre

- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

## **FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

**Fiche D9**

***Suivis des amphibiens d'intérêt  
communautaire***

**Priorité :**



|                                                          |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire                             |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire                                                       |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | - Triton crêté (1166) et toutes les espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat                  |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Tout le site                                                                                                 |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans                |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                  | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2006 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser leur statut sur l'ensemble du site Natura 2000. Les amphibiens sont le groupe des vertébrés les plus menacés au monde avec 1/3 des espèces menacées d'extinction. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis de manière à intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.

L'objectif de l'action est de réaliser des inventaires complémentaires du Triton crêté, qui n'a pas été trouvé sur le site, mais aussi de suivre l'évolution des communautés d'amphibiens d'intérêt communautaire par des techniques standardisées afin de mieux comprendre quels facteurs influencent favorablement ou défavorablement leur survie.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Inventaires complémentaires du Triton crêté :

- Recherche nocturne à la lampe d'individus de Tritons crêtés dans les mares et autres points d'eau favorables sur l'ensemble du site Natura 2000.

Suivi des communautés d'amphibiens d'intérêt communautaire :

- Suivi spécifique des populations de Triton crêté par recherche nocturne sur un réseau de mares échantillons (2 visites par campagne). Ce protocole intègrera les autres espèces d'urodèles (Triton marbré notamment).
- Suivi des populations d'amphibiens d'intérêt communautaire (anoures) par points d'écoute (2 visites par campagne). Les espèces concernées sont : Rainette verte, Grenouille agile, Crapaud calamite.

| Amphibiens d'intérêt communautaire                          | 2007<br>Etat<br>initial | N + 1 | N + 2 | N + 3 | N + 4 | N + 5 | Bilan |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Inventaire complémentaire du Triton crêté                   | X                       | X     |       |       |       |       | X     |
| Suivis des communautés d'amphibiens d'intérêt communautaire |                         |       | X     |       | X     |       | X     |

**OUTILS**

Mission d'animation du DOCOB.

**Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)**

Animateur du DOCOB

**COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT**

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j**

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

| Amphibiens d'intérêt communautaire                          | Prospection terrain | Saisie et cartographie | Analyse et rédaction | Total (jours) |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------|----------------------|---------------|
| Inventaire complémentaire du Triton crêté                   | 2                   | 1                      | 1                    | 4             |
| Suivis des communautés d'amphibiens d'intérêt communautaire | 2                   | 1                      | 1                    | 4             |

**Budget prévisionnel :**

| Amphibiens d'intérêt communautaire                          | Coût d'une mission | Nombre de missions | Total   |
|-------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|---------|
| Inventaire complémentaire du Triton crêté                   | 1 600 €            | 1                  | 1 600 € |
| Suivis des communautés d'amphibiens d'intérêt communautaire | 1 600 €            | 2                  | 3 200 € |
| Total                                                       |                    |                    | 4 800 € |

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

#### **PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités

#### **INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE**

Indicateur de mise en oeuvre

- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

#### **FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

**Fiche D10** *Suivis des insectes d'intérêt communautaire*

**Priorité :**



|                                                          |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire                             |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire                                                       |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | - Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046), Lucane-cerf-volant (1083)                           |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Tout le site                                                                                                 |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans                |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                  | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2006 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser leur statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectifs d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis de manière à intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.

L'objectif de l'action est de suivre l'évolution des insectes d'intérêt communautaire par des techniques standardisées afin de mieux comprendre quels facteurs influencent favorablement ou défavorablement leur survie.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Odonates :

- Suivi par placettes de collecte d'exuvies à l'émergence des odonates de la Gartempe (Cordulie à corps fin et Gomphe de Graslin).
- La prospection se fait fin juin début juillet en canoë sur la Gartempe.

Coléoptères :

- Inventaires complémentaires des espèces d'intérêt communautaire (Grand capricorne, Rosalie des Alpes, Pique prune) par piégeage non tuant (2 relevés hebdomadaires pendant 5 semaines).
- Cartographie des contacts collectés au cours des autres suivis faunistiques pour les Lucanes.

Lépidoptères :

- Inventaires complémentaires des espèces d'intérêt communautaire : le Cuivré des marais, le Damier de la Succise et la Laineuse du prunellier.
- Suivi des papillons par transects échantillons répartis dans les habitats favorables (pelouses calcicoles) à l'Azuré du serpolet (espèce bénéficiant d'un Plan National d'Action).

| Insectes d'intérêt communautaire         | 2007<br>Etat<br>initial | N + 1 | N + 2 | N + 3 | N + 4 | N + 5 | Bilan |
|------------------------------------------|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Odonates (suivis placettes)              |                         | X     |       | X     |       | X     | X     |
| Inventaires complémentaires Coléoptères  |                         |       | X     |       | X     |       | X     |
| Inventaires complémentaires Lépidoptères | Fait                    | X     |       |       |       |       |       |
| Lépidoptères (suivi par transects)       |                         |       | X     |       | X     |       | X     |

## OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

## Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB

## COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j**

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

| Insectes d'intérêt communautaire         | Prospection terrain | Détermination en labo | Saisie et cartographie | Analyse et rédaction | Total (jours) |
|------------------------------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|----------------------|---------------|
| Odonates (suivis placettes)              | 4                   | 2                     | 1                      | 2                    | <b>9</b>      |
| Inventaires complémentaires Coléoptères  | 12                  | 2                     | 1                      | 2                    | <b>17</b>     |
| Inventaires complémentaires Lépidoptères | 4                   |                       | 1                      | 2                    | <b>7</b>      |
| Lépidoptères (suivi par transects)       | 4                   |                       | 1                      | 2                    | <b>7</b>      |

**Budget prévisionnel :**

| <b>Insectes d'intérêt communautaire</b>  | <b>Coût d'une mission</b> | <b>Nombre de missions</b> | <b>Total</b>    |
|------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------|
| Odonates (suivis placettes)              | 3 600 €                   | 3                         | <b>10 800 €</b> |
| Inventaires complémentaires Coléoptères  | 6 800 €                   | 2                         | <b>13 600 €</b> |
| Inventaires complémentaires Lépidoptères | 2 800 €                   | 1                         | <b>2 800 €</b>  |
| Lépidoptères (suivi par transects)       | 2 800 €                   | 2                         | <b>5 600 €</b>  |
| <b>Total</b>                             |                           |                           | <b>32 800 €</b> |

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

**PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE**

Indicateur de mise en oeuvre

- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

**FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

**Fiche A2, B1, C1**

**Fiche D11**

***Suivis des mollusques d'intérêt  
communautaire***

**Priorité :**



|                                                          |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire                             |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire                                                       |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | - Mulette épaisse (1032)                                                                                     |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Tout le site                                                                                                 |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 |                                                                                                              |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans                |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                  | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2006 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser leur statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis de manière à intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.

L'objectif de l'action est de réaliser des inventaires complémentaires de la Mulette épaisse, mais aussi de rechercher les autres espèces d'intérêt communautaire : Vertigo de Desmoulins (1016) et Vertigo angustior (1014).

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Inventaires complémentaires de la Mulette épaisse :

- Recherche de stations abritant des individus vivants de l'espèce sur la Gartempe.
- Mise en place d'un suivi standardisé de l'espèce sur les stations d'individus vivants.

Recherche d'espèces d'intérêt communautaire : Vertigo de Desmoulins et Vertigo angustior

- Recherche des 2 espèces de Vertigo sur les habitats potentiellement favorables aux espèces par battage de la végétation et collecte de litière, tamisage puis tri du résidu sous binoculaire

| Mollusques d'intérêt communautaire                                              | 2007<br>Etat<br>initial | N + 1 | N + 2 | N + 3 | N + 4 | N + 5 | Bilan |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Inventaire complémentaire de la Mulette épaisse (recherche d'individus vivants) |                         | X     |       |       |       |       | X     |
| Suivi de la Mulette épaisse                                                     |                         |       |       | X     |       | X     |       |
| Recherche d'espèces d'intérêt communautaire (Vertigo)                           |                         |       |       | X     |       |       | X     |

## OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

## Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB

## COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j**

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

| Mollusques d'intérêt communautaire                                              | Prospection terrain | Détermination en labo | Saisie et cartographie | Analyse et rédaction | Total (jours) |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|----------------------|---------------|
| Inventaire complémentaire de la Mulette épaisse (recherche d'individus vivants) | 5                   | 1                     | 1                      | 2                    | 8             |
| Suivi de la Mulette épaisse                                                     | 1                   |                       | 1                      | 1                    | 3             |
| Recherche d'espèces d'intérêt communautaire (Vertigo)                           | 3                   | 2                     | 1                      | 2                    | 8             |

## Budget prévisionnel :

| Mollusques d'intérêt communautaire                                              | Coût d'une mission | Nombre de missions | Total          |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Inventaire complémentaire de la Mulette épaisse (recherche d'individus vivants) | 3 200 €            | 1                  | 3 200 €        |
| Suivi de la Mulette épaisse                                                     | 1 200 €            | 2                  | 2 400 €        |
| Recherche d'espèces d'intérêt communautaire (Vertigo)                           | 3 200 €            | 1                  | 3 200 €        |
| <b>Total</b>                                                                    |                    |                    | <b>8 800 €</b> |

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

## **PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités

## **INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE**

Indicateur de mise en oeuvre

- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

## **FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

**Fiche E1**

***Sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux de conservation du site***

**Priorité :**  


|                                                          |                                                                                                                                                                                      |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Accompagner la mise en oeuvre du document d'objectifs par des actions complémentaires adaptées afin de favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Sensibiliser les acteurs locaux (élus, habitants, etc.) sur les enjeux de conservation du site Natura 2000                                                                           |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Tous les habitats                                                                                                                                                                    |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | Toutes les espèces                                                                                                                                                                   |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
| <b>Localisation</b>                                      | Tout le site                                                                                                                                                                         |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
| <b>Surface concernée</b>                                 |                                                                                                                                                                                      |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Appropriation des enjeux de conservation par les acteurs locaux                                                                                                                    |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
| <b>Planification</b>                                     |                                                                                                   |  |  |  |  |  |  |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Le développement d'actions de communication, de sensibilisation, de découverte des richesses du site est à mettre en oeuvre à l'attention des différents acteurs locaux pour permettre une meilleure appropriation des enjeux biologiques. Ces actions peuvent se décliner sous diverses formes en fonction du public visé.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Informations dans les bulletins municipaux :  
Réaliser au moins 1 article / an de sensibilisation aux habitats et espèces remarquables du site Natura 2000 dans les bulletins municipaux.
- Sensibilisation le long des sentiers de randonnées  
Intégrer des éléments de sensibilisation/information sur les espèces et habitats rares et menacés du site le long de sentiers de découverte.
- Proposition un programme pédagogique aux écoles du site, à destination des scolaires.
- Formation des équipes d'entretien des espaces verts de la commune à la prise en compte de la biodiversité.

- Formation à destination des spéléologues.
- Proposition chaque année, de conférences (présentant la biologie d'un groupe faunistiques par exemple) de sorties découvertes du site à destination du grand public.
- Création et gestion un site internet propre au site Natura 2000 permettant de présenter la richesse du site, les actions en cours, les résultats ...

## OUTILS

Animation du DOCOB

## Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

- Élus locaux, communes, collectivités, DDT, structure animatrice

## COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

| Sensibilisation                                     | Préparation | Action | Total annuel (jours) |
|-----------------------------------------------------|-------------|--------|----------------------|
| Informations dans les bulletins municipaux          |             | 3      | 3                    |
| Sensibilisation le long de sentier de randonnées    | 5           | 3      | 8                    |
| Proposition d'un programme pédagogique aux écoles   | 3           | 5      | 8                    |
| Formation des équipes d'entretien des espaces verts | 3           | 2      | 5                    |
| Formation spéléologue                               | 2           | 2      | 4                    |
| Conférences, sorties découvertes                    | 4           | 8      | 12                   |
| Création et gestion d'un site internet              | 10          | 5      | 15                   |

**Budget prévisionnel : 22 000 € (55 j)**

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...)

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Nombre de manifestations organisées

Indicateur de performance

- Nombre de participant

**FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

**Fiche E2**

**Mise en cohérence du périmètre du site**

**Priorité :**  
\*\*\*

|                                                          |                                                                                                                                                                                      |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Accompagner la mise en oeuvre du document d'objectifs par des actions complémentaires adaptées afin de favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Modification du périmètre du site                                                                                                                                                    |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Bas-Marais à Choin (7230)                                                                                                                                                            |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | Toutes les espèces                                                                                                                                                                   |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Tout le site                                                                                                                                                                         |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 |                                                                                                                                                                                      |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Intégration d'habitats naturels d'intérêt communautaire au sein du périmètre Natura 2000                                                                                           |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                                                                                          | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Initialement, le périmètre du site Natura 2000 a été délimité sur une carte au 25000<sup>ème</sup>. Ce périmètre doit être adapté et calé sur la BD-Ortho fourni par la DREAL de manière à rattacher ce périmètre à des limites cadastrales et physiques.

De plus, lors des inventaires biologiques réalisés en 2006 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, des investigations ont été réalisées en dehors du périmètre du site. Elles ont permis d'identifier des habitats naturels d'intérêt communautaire ainsi que des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, qu'il conviendrait, pour les plus patrimoniaux d'intégrer au site et donc de modifier le périmètre actuel. C'est notamment le cas des Bas-marais à Choin localisés au nord du site.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**1. Adaptation du périmètre à la BD-Ortho**

- Modification du périmètre de manière à le caler sur la BD-Ortho.

**2. Intégration des habitats naturels d'intérêt communautaire**

Caractéristique des zones humides de fond de vallée calcaire, le Bas-Marais à Choin (7230) est un habitat d'intérêt communautaire qui a été localisé en plusieurs taches au nord du site sur une surface de l'ordre de 0,57 ha. L'état de conservation de cet habitat est jugé défavorable. L'objectif serait d'intégrer au périmètre cet habitat ainsi que ceux nécessaires à sa conservation. Une étude préalable pour définir ce zonage sera réalisée.

## OUTILS

Animation du DOCOB

## Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

- Élus locaux, communes, collectivités, DDT, structure animatrice

## COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

**Budget prévisionnel :**

| Mise en cohérence du périmètre du site                                                                | Total annuel (jours) | Coût annuel |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------|
| Adaptation du périmètre à la BD-Ortho                                                                 | -                    | -           |
| Etude préalable pour l'intégration des habitats naturels d'intérêt communautaire (Bas-Marais à Choin) | 10                   | 4 000 €     |

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...)

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre  
- Modification du périmètre

Indicateur de performance

## FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

**Fiche E3**

**Animation du DOCOB**

**Priorité :**  
**\*\*\***

|                                                          |                                                                                                                                                                                      |             |             |             |             |             |             |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Orientations de conservation à long terme</b>         | Accompagner la mise en oeuvre du document d'objectifs par des actions complémentaires adaptées afin de favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs de développement durable</b>                | Mise en œuvre du DOCOB                                                                                                                                                               |             |             |             |             |             |             |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>        | Tous les habitats                                                                                                                                                                    |             |             |             |             |             |             |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>        | Toutes les espèces                                                                                                                                                                   |             |             |             |             |             |             |
| <b>Localisation</b>                                      | Tout le site                                                                                                                                                                         |             |             |             |             |             |             |
| <b>Surface concernée</b>                                 |                                                                                                                                                                                      |             |             |             |             |             |             |
| <b>Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b> | ➤ Animation de la mise en œuvre des actions du DOCOB                                                                                                                                 |             |             |             |             |             |             |
| <b>Planification</b>                                     | <b>2013</b>                                                                                                                                                                          | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> |

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Animation du site pour la mise en œuvre des actions proposées dans le DOCOB.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Assistance administrative**

- Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB
- Organiser 1 COPIL par an
- Organiser une réunion annuelle de travail en amont du COPIL à destination des acteurs locaux
- Veille et information sur le site dans les domaines de l'évaluation environnementale et de l'évaluation des incidences : information des maîtres d'ouvrage, participation à des réunions...
- Assurer la bonne prise en compte des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les évaluations environnementales.

**Activation des mesures contractuelles : MAET, Contrat Natura 2000**

- Recenser les bénéficiaires potentiels des mesures contractuelles.
- Élaborer les MAET.
- Assistance à la réalisation des contrats ; préinstruction des contrats.
- Expertise avant contrat ou diagnostic pastoral pour les agriculteurs.
- Formalisation et signature des contrats et des chartes.

### Mise en oeuvre de la charte du site

- Informer les adhérents potentiels à la charte.
- Assistance de l'adhérent (déclaration d'adhésion, références cadastrales, localisation des engagements...).

### Mise en oeuvre d'actions du DOCOB

- Mettre en oeuvre les actions du DOCOB.
- Mettre en cohérence le DOCOB et les autres documents de gestion ou d'aménagement du territoire.
- Modification du périmètre du site.
- Réaliser ou faire réaliser des suivis.

### Suivi de la mise en oeuvre du DOCOB

- Établir le bilan des actions du DOCOB : tableaux de bord de suivi détaillés par action et tableau de bord de suivi synthétique du programme d'actions du DOCOB.
- Établir un bilan annuel de l'animation du site.
- Présenter le bilan au COPIL et le programme d'actions à n + x.
- Proposer les actualisations du DOCOB.

### Participation au réseau des opérateurs / animateurs

- Contribuer aux échanges d'informations, à la formalisation d'outils.
- Mutualiser les expériences.
- Participer aux réunions régionales et départementales.

## OUTILS

Animation du DOCOB

## Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

- Élus locaux, communes, collectivités, DDT, structure animatrice

## COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

### Budget prévisionnel :

| Animation du DOCOB                                  | Total annuel (jours) | Coût annuel     |
|-----------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| Assistance administrative                           | 3                    | 1 200 €         |
| Activation des mesures contractuelles               | 15                   | 6 000 €         |
| Mise en oeuvre de la charte du site                 | 10                   | 4 000 €         |
| Mise en oeuvre d'actions du DOCOB                   | Cf. actions          |                 |
| Suivi de la mise en oeuvre du DOCOB                 | 3                    | 1 200 €         |
| Participation au réseau des opérateurs / animateurs | 2                    | 800 €           |
| <b>Total par an</b>                                 |                      | <b>13 200 €</b> |
| <b>Total pour 5 ans</b>                             |                      | <b>66 000 €</b> |

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales

#### **PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...)

#### **INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE**

Indicateur de mise en oeuvre

- Nombre de manifestations organisées

Indicateur de performance

- Nombre de participants

#### **FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

## BIBLIOGRAPHIE

LPO Vienne, 2006. *Inventaires ornithologiques – Site Natura 2000 n°78 « Basse Vallée de la Gartempe »*. LPO Vienne, Poitiers, 30 p.

Vienne Nature, 2007. *Basse Vallée de la Gartempe – Site Natura 2000 n°78 (FR54002004) – Document d'objectifs, inventaires biologique et socio-économique*. Vienne Nature, Fontaine-le-Comte, 87 p.

Poitou-Charentes Nature, Terrisse J. (coord. éd), 2006. *Catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes. Cahiers techniques du Poitou-Charentes*, Poitou-Charentes Nature, Poitiers. 68 p.

## **ANNEXES**

**ANNEXE 1.**  
Charte Natura 2000

**ANNEXE 2.**  
Calendrier des prospections naturalistes

**ANNEXE 3.**  
Engagements unitaires de la MAET Basse Vallée de la Gartempe

**ANNEXE 4.**  
Description des habitats naturels d'intérêt communautaire

**ANNEXE 5.**  
Description des espèces d'intérêt communautaire

## **ANNEXE 1. CHARTRE NATURA 2000**

### **cf. document Charte**

Les engagements et recommandations de gestion sont présentés dans le document Charte Natura 2000 par fiche :

- une fiche pour les engagements et recommandations de portée générale : systématiquement signée par tout adhérent,
- une série de fiches qui présentent les engagements et recommandations propres à chaque type de milieu : l'adhérent signera celles correspondant aux caractéristiques des parcelles pour lesquelles il souhaite adhérer :

### **FICHES PAR MILIEUX**

- Milieux alluviaux
- Boisements de feuillus et mixtes
- Formations herbeuses
- Grottes et milieux rocheux
- Mares et étangs
- Corridors biologiques

### **FICHES PAR ACTIVITES**

- Activités de randonnée
- Activités cynégétiques
- Activités halieutiques
- Activités de canoë-kayak
- Activités de spéléologie
- Activités naturalistes

## ANNEXE 2. CALENDRIER DES PROSPECTIONS NATURALISTES

| Dates de prospection | Flore vasculaire et habitat | Mammifère | Oiseau   | Reptile  | Batracien | Insecte  | Bivalve  | Crustacé |
|----------------------|-----------------------------|-----------|----------|----------|-----------|----------|----------|----------|
| 22/01/2006           |                             | 1         |          |          |           |          |          |          |
| 18/02/2006           |                             | 1         |          |          | 1         |          |          |          |
| 27/03/2006           |                             | 1         |          |          | 1         |          |          |          |
| 21/04/2006           | 1                           |           |          |          | 1         | 1        |          |          |
| 27/04/2006           |                             | 1         |          |          |           |          |          |          |
| 10/05/2006           |                             |           | 1        |          | 1         |          |          |          |
| 11/05/2006           | 1                           |           |          |          |           |          |          |          |
| 14/05/2006           |                             |           | 1        |          |           |          |          |          |
| 15/05/2006           | 1                           |           |          | 1        |           |          |          |          |
| 24/05/2006           |                             |           |          |          |           | 1        |          |          |
| 02/06/2006           | 1                           | 1         | 1        |          |           | 1        |          |          |
| 03/06/2006           |                             | 1         |          | 1        |           |          |          |          |
| 09/06/2006           | 1                           |           |          |          |           |          |          |          |
| 10/06/2006           |                             |           | 1        |          |           |          |          |          |
| 13/06/2006           |                             |           | 1        |          |           |          |          |          |
| 21/06/2006           |                             |           |          | 1        |           |          |          |          |
| 24/06/2006           | 1                           |           |          |          |           |          |          |          |
| 28/06/2006           |                             |           | 1        |          |           |          |          |          |
| 03/07/2006           |                             | 1         |          |          |           | 1        |          |          |
| 07/07/2006           |                             | 1         |          |          |           | 1        |          |          |
| 13/07/2006           |                             | 1         |          | 1        | 1         | 1        | 1        | 1        |
| 20/07/2006           | 1                           |           |          |          |           |          |          |          |
| 25/07/2006           |                             | 1         |          |          |           | 1        |          |          |
| 03/08/2006           |                             | 1         |          | 1        |           | 1        |          |          |
| 10/08/2006           |                             | 1         |          |          |           |          |          |          |
| 07/09/2006           |                             | 1         |          |          | 1         |          |          |          |
| 20/09/2006           |                             | 1         |          |          |           |          |          |          |
| 07/10/2006           |                             | 1         |          |          |           |          |          |          |
| 18/10/2006           | 1                           |           |          |          | 1         |          |          |          |
| <b>TOTAL</b>         | <b>8</b>                    | <b>15</b> | <b>6</b> | <b>5</b> | <b>7</b>  | <b>8</b> | <b>1</b> | <b>1</b> |

29 dates de prospections correspondant à 45 homme/jours

**ANNEXE 3.**  
**ENGAGEMENTS UNITAIRES DE LA MAET BASSE VALLEE DE LA GARTEMPE**  
2012

| Type de couvert              | Code de la mesure | Mesures unitaires                                      | Libellé des engagements unitaires                                                  | Montant annuel maximal par hectare |
|------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
|                              |                   | <b>CI4</b>                                             | <b>Diagnostic d'exploitation</b>                                                   | 96 €/an/exploitation               |
| <b>Prairies</b>              | <b>HE1</b>        | <b>SOCLE H01 + HERBE 02</b>                            | <b>Limitation de la fertilisation minérale 60/30/60</b>                            | 107 €/ha/an                        |
|                              | <b>HE2</b>        | <b>SOCLE H01 + HERBE 02</b>                            | <b>Pas de fertilisation azoté minérale</b>                                         | 194 €/ha/an                        |
|                              | <b>HE3</b>        | <b>SOCLE H01 + HERBE 02 + COUVER06 (+ CI4)</b>         | <b>Conversion de culture en prairie et limitation de la fertilisation minérale</b> | 265 €/ha/an                        |
| <b>Habitats remarquables</b> | <b>ML1</b>        | <b>SOCLEH01+HERBE_01+HERBE_03+ HERBE_05+ C14</b>       | <b>Gestion extensive des pelouses d'intérêt communautaire</b>                      | 428 €/ha/an                        |
|                              | <b>ML2</b>        | <b>SOCLEH01 + OUVERT02 + HERBE_03 + HERBE_05 + C14</b> | <b>Débroussaillage et gestion extensive des pelouses d'intérêt communautaire</b>   | 450 €/ha/an                        |
| <b>Grandes cultures</b>      | <b>GE1</b>        | <b>COUVER08 (+ CI4)</b>                                | <b>Amélioration du couvert déclaré au titre du gel</b>                             | 126 €/ha/an                        |
|                              | <b>ZR1</b>        | <b>COUVER05 (+C14)</b>                                 | <b>Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique</b>       | 392 €/ha/an                        |
| <b>Linéaire</b>              | <b>HA1</b>        | <b>LINEA 01 (+ CI4)</b>                                | <b>Entretien de haies (2 faces) localisées de manière pertinente</b>               | 0,34 € ml/an                       |
|                              | <b>HA2</b>        | <b>LINEA 01 (+ CI4)</b>                                | <b>Entretien de haies (1 face) localisées de manière pertinente</b>                | 0,18 € ml/an                       |
|                              | <b>AR1</b>        | <b>LINEA 02 (+ CI4)</b>                                | <b>Entretien d'arbres isolés ou en alignements</b>                                 | 3,47 €/arbre                       |
|                              | <b>PE1</b>        | <b>LINEA 07 (+ CI4)</b>                                | <b>Restauration et/ou entretien des mares et plan d'eau</b>                        | 95 €/mare/an                       |

**ANNEXE 4.**  
**DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Code Natura 2000

**3260**

Code CORINE

**24.4**

## **Rivière des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranuncion fluitantis* et *Callitricho-Batrachion***

### **DESCRIPTIF**

Végétation des cours d'eau à courant faible à fort et au niveau d'eau très bas l'été, avec une végétation d'herbiers de plantes aquatiques flottantes ou submergées.

Rang phytosociologique : *POTAMOGETONETEA PECTINATI*

*Ranuncion fluitantis*

*Ranuncion aquatilis* (= *Callitricho-Batrachion*)

**Priorité de  
conservation**

++

### **STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE**

Les herbiers rencontrés sur le linéaire de la Gartempe en amont du Bourg de Saint-Pierre-de-Maillé sont principalement composés de Renoncules flottantes (*Ranunculus fluitans*) mélangées parfois avec quelques potamots (*P. nodosus*, *P. pectinatus*...). Ces derniers forment eux aussi des herbiers çà et là mais jamais de tailles importantes. Quelques herbiers à Callitriches (*Callitriche sp.*) de taille très réduite (inf. à 1 m<sup>2</sup>) ont été observés notamment au niveau des îles situées en aval du seuil du Moulin de la Roche à Gué.

Les herbiers à Renoncules flottantes sont présents tout au long de la Gartempe sous la forme de taches de faibles dimensions sauf en aval des seuils où ils connaissent un développement important. Ces seuils sont situés sur, ou à proximité du site Natura 2000, au niveau du Moulin de la Roche à Gué et du bourg de Saint-Pierre-de-Maillé en amont du pont.

### **SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE**

1,31ha (0,19%)

dont 0,36 ha hors site

### **INTÉRÊT**

- Niche écologique piscicole
- Rôle d'épuration
- Réservoir de nourriture et support de la micro-faune

### **HABITATS ASSOCIÉS**

- Forêt alluviale (91E0)
- Groupement Ache nodiflore (53.4)
- Tapis de nénuphar (22.4311)

### **ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES**

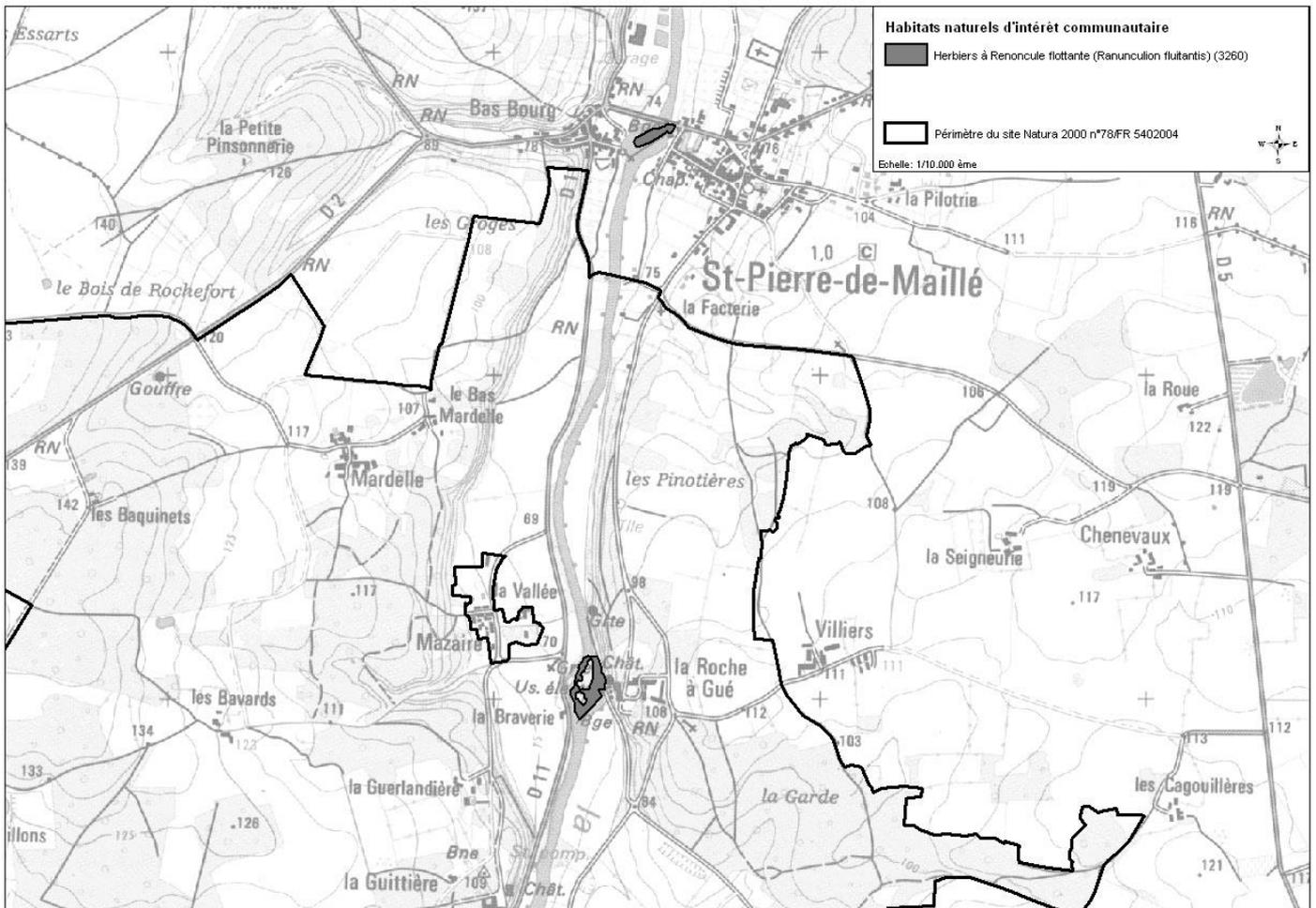
- Amphibiens
- Mollusques aquatiques
- Odonates
- Poissons

### **RISQUES ET MENACES**

- ◆ Fermeture du milieu, ombrage (Saulaie, Aulnaie)
- ◆ Assèchement estivale, drainage agricole
- ◆ Envasement, colmatage, matières en suspension
- ◆ Apport d'intrants, hypertrophisation
- ◆ Pollution (métaux lourds...)
- ◆ Modification, simplification de la morphologie des cours d'eau

### **OBJECTIFS DE CONSERVATION**

- ⇒ Conservation des conditions hydrologiques
- ⇒ Conservation du milieu et de la qualité de l'eau
- ⇒ Conservation des surfaces tampons (prairies, haies...)



## RELEVÉ BOTANIQUE TYPE

*Callitriche* sp.  
*Nuphar lutea* (L.) Smith  
*Potamogeton nodosus* Poir.  
*Potamogeton pectinatus* L.  
*Ranunculus fluitans* Lam.  
*Ranunculus peltatus* Schrank

A<sub>2</sub> annexe II, A<sub>4</sub> annexe IV de la Directive Européenne "Habitats-Faune-Flore"

Protection : N nationale, R régionale

Livre Rouge National : P espèce prioritaire, NP espèce non prioritaire

Liste Rouge Régional : Lr

Espèce déterminante : D en Poitou-Charentes, D<sub>86</sub> en Vienne

### Espèce remarquable :

*Ranunculus fluitans* Lam. (LRR, D86)

### Espèces exogènes et/ou envahissantes :

*Ludwigia* sp.

Code Natura 2000  
**3270**

Code CORINE  
**24.52**

## **Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et du *Bidention* p.p.**

### **DESCRIPTIF**

Végétation annuelle, pionnière et nitrophile des berges vaseuses des cours d'eau de plaine, adaptée à une immersion prolongée. Cet habitat se présente sous la forme de bancs vaseux dépourvus de végétation au printemps (développement tardif) et peut être peu ou pas développé certaines années défavorables.

Rang phytosociologique : *BIDENTETEA TRIPARTITAE*  
*Bidention* pp.

### **Priorité de conservation**

+

### **STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE**

Seule une très petite surface de bancs vaseux propice au développement de cet habitat a été localisée en queue des îles situées en rive droite non loin du lieu-dit la Rivière. La végétation observée n'est pas la plus caractéristique de cet habitat.

### **SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE**

0,53 a (>0,1 %)

### **INTÉRÊT**

- Zone d'interface entre le milieu aquatique et terrestre pour l'entomofaune
- Flore spécialisée parfois rare

### **HABITATS ASSOCIÉS**

- Forêts alluviales (91E0\*)
- Lit de la rivière (COR 24.15)
- Herbiers à Renoncles et Callitriche (3260)

### **ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES**

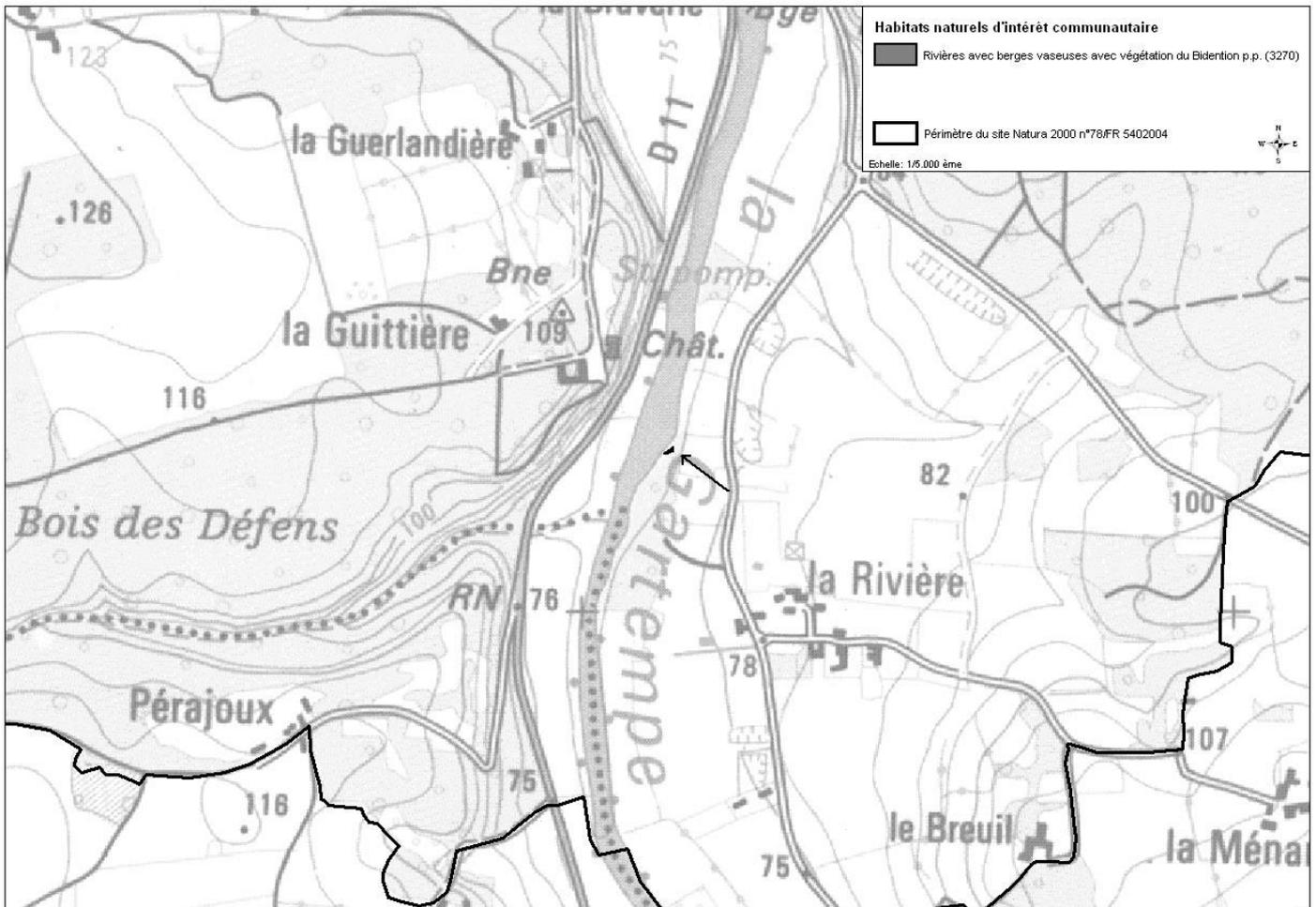
- Odonates
- Entomofaune
- Amphibiens

### **RISQUES ET MENACES**

- ◆ Régulation des cours d'eau
- ◆ Empierrement des berges
- ◆ Curage du lit de la rivière
- ◆ Espèce exotique envahissante (Jussie par ex.)

### **OBJECTIFS DE CONSERVATION**

- ⇒ Conservation des conditions hydriques favorables (battement de nappe)
- ⇒ Conserver la conformation des berges
- ⇒ Lutter contre les espèces envahissantes



### RELEVÉ BOTANIQUE TYPE

*Alisma plantago-aquatica* L.  
*Bidens frondosa* L.  
*Cyperus fuscus* L.  
*Juncus bufonius* L.  
*Juncus bulbosus* L.  
*Lysimachia nummularia* L.  
*Lysimachia vulgaris* L.  
*Rorippa amphibia* (L.) Besser  
*Veronica anagallis* L.

A<sub>2</sub> annexe II, A<sub>4</sub> annexe IV de la Directive Européenne "Habitats-Faune-Flore"  
Protection : N nationale, R régionale  
Livre Rouge National : P espèce prioritaire, NP espèce non prioritaire  
Liste Rouge Régional : Lr  
Espèce déterminante : D en Poitou-Charentes, D<sub>86</sub> en Vienne

#### Espèce remarquable :

*Veronica anagallis* L. (LRR)

#### Espèces exogènes et/ou envahissantes :

*Ludwigia* sp.  
*Conyza canadensis* (L.) Cronquist  
*Echinochloa crus-galli* (L.) Beauv.

Code Natura 2000

**6110\***

Habitat prioritaire

Code CORINE

**34.11**

## **Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso-Sedion albi***

### **DESCRIPTIF**

Formations herbeuses pionnières rases se développant sur des sols superficiels issus des produits de dégradation de la roche mère. Pelouses xérophiles ouvertes dominées par les annuelles et les espèces crassulacées telles que les Sedums. Ce type de formations végétales peut se développer aussi au sommet des vieux murs calcaires mais ne sera pas pris en compte en tant qu'habitat d'intérêt communautaire.

### **Priorité de conservation**

++

Rang phytosociologique : *ALYSSO ALYSSOIDIS-SEDETALIA ALBI*

*Alyso alyssoidis-Sedion albi* Oberdorfer & Müll. in Müller 61

### **STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE**

Ces pelouses sont localisées aux sommets des falaises calcaires au lieu-dit « les Bas Mardelles » et se développent au niveau des corniches rocheuses. Elles représentent de très faibles surfaces sur le site. Elles sont en bon état de conservation et ne devraient pas être sujettes à modification d'origine anthropique.

### **SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE**

0,49 a (>0,1 %)

### **INTÉRÊT**

- Habitat rare et localisé
- pelouses parfois primaires
- diversité floristique élevée

### **HABITATS ASSOCIÉS**

- Vég des falaises calcaires (8210)
- Xéro et Mésobromion (6210)
- Chênaie pubescente (COR 41.711)

### **ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES**

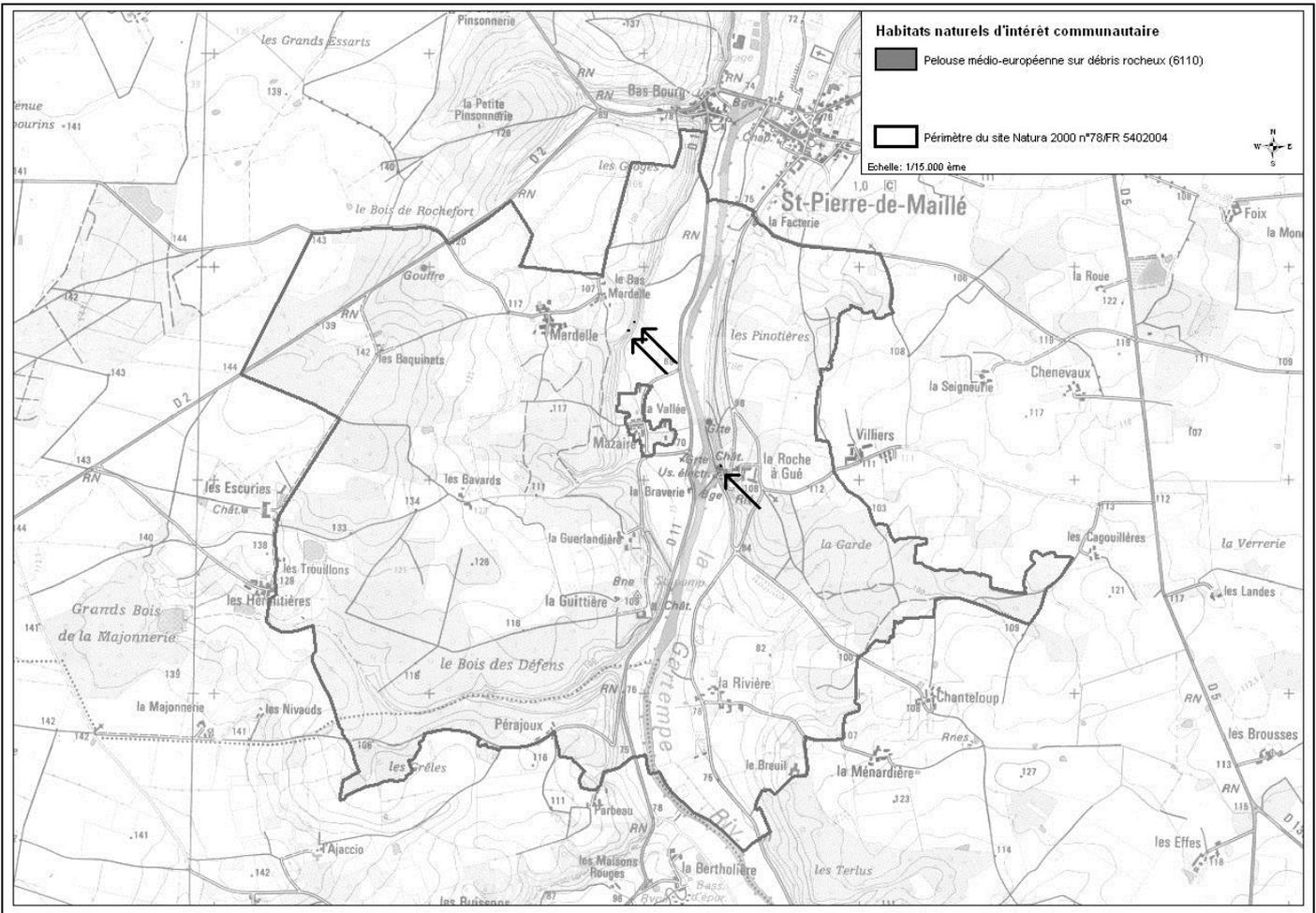
- Entomofaune

### **RISQUES ET MENACES**

- ◆ Piétinement répétitif lié à certaines activités sportives telles que l'escalade

### **OBJECTIFS DE CONSERVATION**

- ⇒ Préserver les corniches de la surfréquentation



### RELEVÉ BOTANIQUE TYPE

*Arenaria leptoclados* Guss.  
*Poa bulbosa* L.  
*Sedum rubens* L.  
*Sedum rupestre* L.  
*Vulpia unilateralis* (L.) Stace

A<sub>2</sub> annexe II, A<sub>4</sub> annexe IV de la Directive Européenne "Habitats-Faune-Flore"  
Protection : N nationale, R régionale  
Livre Rouge National : P espèce prioritaire, NP espèce non prioritaire  
Liste Rouge Régional : Lr  
Espèce déterminante : D en Poitou-Charentes, D<sub>86</sub> en Vienne

### Espèce remarquable :

*Sedum rubens* L. (LRR, D)

Code Natura 2000

**6210**

Code CORINE

**34.32 et 34.33**

## **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)**

### **DESCRIPTIF**

Pelouses sèches des régions océaniques et sub-méditerranéennes (*Brometalia erecti*) comprenant les pelouses pionnières très sèches sur sols squelettiques du Xerobromion et les pelouses sèches secondaires (semi-naturelles) du Mesobromion. Ces dernières se développent sur des sols plus profonds. Traditionnellement pâturées de façon extensive par des ovins, leur abandon conduit à l'embuissonnement et à l'apparition de fourrés thermophiles.

Rang phytosociologique : *BROMETALIA ERECTI*

*Mesobromion erecti* Braun-Blanquet & Moor 38

*Xerobromion erecti* (Braun-Blanquet & Moor 38) Moravec 67

### **Priorité de conservation**

++

### **STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE**

Ces pelouses concernent de faibles surfaces généralement sur le plateau calcaire et/ou en sommet de falaises. Elles sont localisées au sein de l'enceinte du château de la Roche à Gué, au niveau du Bas Mardelle, sur des corniches rocheuses du Bois des Défens. Cependant certaines des pelouses rencontrées sur le site font exception, telles que celles localisées à la marge est des prairies inondables de la Roche à Gué sur le début du coteau ou sur le bord des routes menant à Pérajoux et entre la Roche à Gué et la Rivière au niveau du Bois de la Garde.

Les pelouses de type xerobromion sont en bon état de conservation et évoluent très lentement. En revanche les pelouses de type Mésobromion ont tendance à s'embroussailler et sont soumises à la colonisation par les ligneux notamment celles de la Roche à Gué.

### **SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE**

1,53 ha (0,22%)

### **INTÉRÊT**

- Habitats d'espèces entomofaune
- Flore diversifiée et remarquable (orchidées)
- Habitat en forte régression

### **HABITATS ASSOCIÉS**

- Vég. des falaises calcaires(8210)
- Pelouse rupicole calcaire (6110)
- Chênaie pubescente (COR 41.711)

### **ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES**

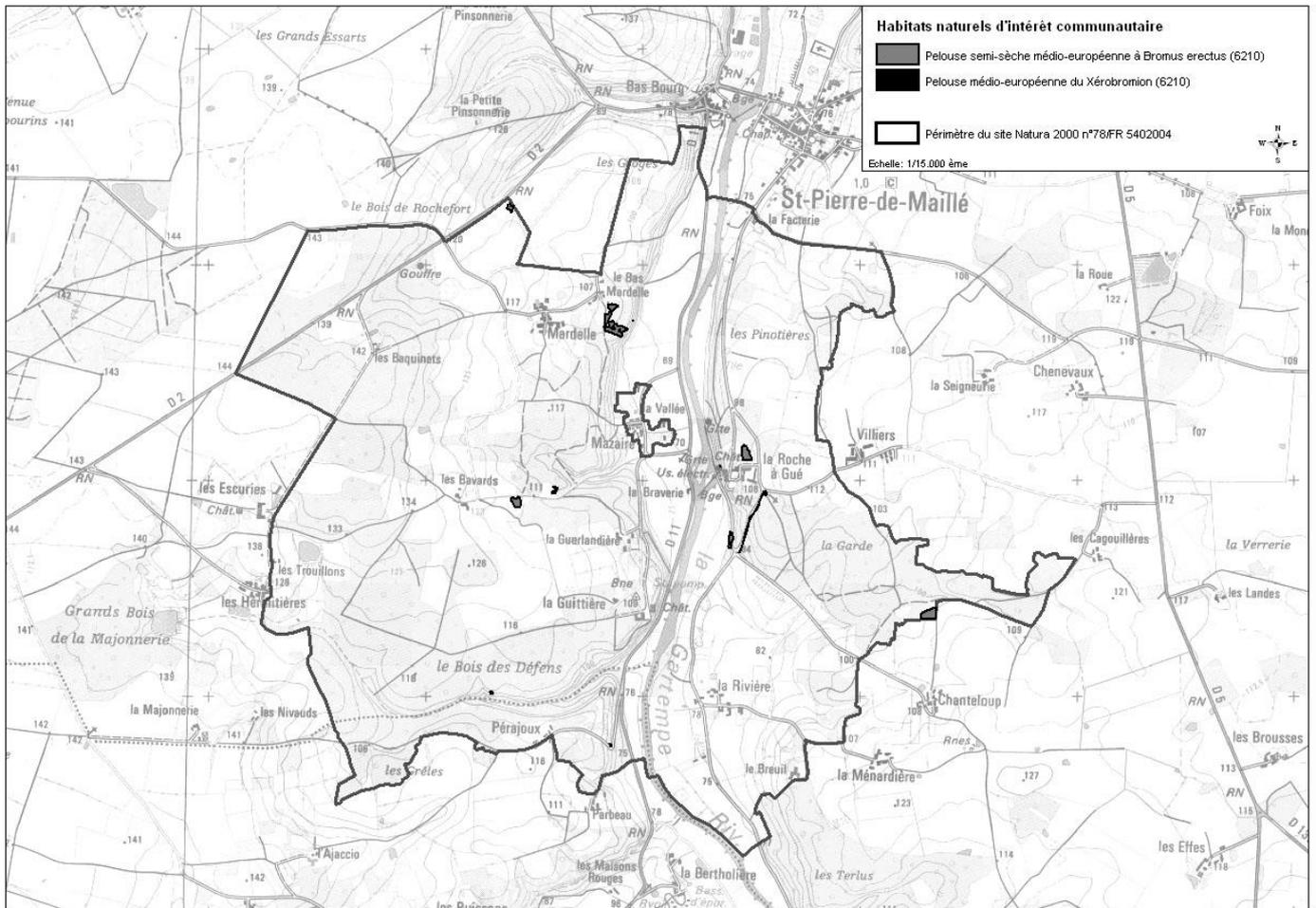
- Lépidoptère
- Entomofaune

### **RISQUES ET MENACES**

- ◆ Fermeture du milieu par embuissonnement (Fourrés à Prunellier)
- ◆ Plantation d'arbre, enrésinement
- ◆ Abandon pastoral (reforestation, fermeture par certaines graminées)
- ◆ Sports motorisés (quads, motos TT)

### **OBJECTIFS DE CONSERVATION**

- ⇒ Assurer l'ouverture du milieu (limiter la colonisation par les ligneux)
- ⇒ Conserver la nature et la structure du sol (éviter amendements, fertilisation, labours)



### Relevé botanique type

*Carex hallerana* Asso.  
*Potentilla neumanniana* Reichenb.  
*Teucrium montanum* L.  
*Bromus erectus* Hudson  
*Avena pubescens* (Hudson) Dum.  
*Helianthemum nummularium* (L.) Mill.  
*Poa angustifolia* L.  
*Ophrys apifera* Huds.  
*Ophrys sphegodes* Miller  
*Orchis simia* Lam.  
*Phleum phleoides* (L.) Karsten  
*Seseli montanum* L.  
*Thymus praecox* Opiz  
*Limodorum abortivum* (L.) Swartz

A<sub>2</sub> annexe II, A<sub>4</sub> annexe IV de la Directive Européenne "Habitats-Faune-Flore"  
 Protection : N nationale, R régionale  
 Livre Rouge National : P espèce prioritaire, NP espèce non prioritaire  
 Liste Rouge Régional : Lr  
 Espèce déterminante : D en Poitou-Charentes, D<sub>86</sub> en Vienne

### Espèce remarquable :

*Orchis simia* Lam. (PR, LRR, D<sub>86</sub>)

Code Natura 2000  
**7230**

Code CORINE  
**54.2**

## **Bas-Marais à Choin noirâtre** *(Schoenus nigricans)*

### **DESRIPTIF**

Zones humides de fond de vallée calcaire, occupées par des peuplements plus ou moins denses de Choin noirâtre et de divers carex. Ces formations se développent sur des sols en permanence gorgés d'eau et pauvres en nutriments.

Rang phytosociologique : *MOLINIO CAERULEAE - CARICETALIA DAVALLIANAE*  
*Hydrocytlo vulgaris-Schoenion nigricantis*

### **Priorité de conservation**

+++

### **STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE**

Cet habitat est localisé en plusieurs taches au nord du site, aux lieux-dits la Grande Pinsonnerie et la Petite Pinsonnerie. Il se développe sur un coteau et en fond de vallée et se présente sous une forme assez pauvre dominée par endroit par la cladiaie (*Cladium mariscus*) et par des touradons de Molinie (*Molinia caeruleae*). Le sol gorgé d'eau et les suintements observés à cet endroit sont favorables à l'expression de cet habitat.

### **SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE**

0,57 ha (hors site)

### **INTÉRÊT**

- Peut abriter une flore et une faune spécialisée, rares et menacées
- Habitat en forte régression

### **HABITATS ASSOCIÉS**

### **ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES**

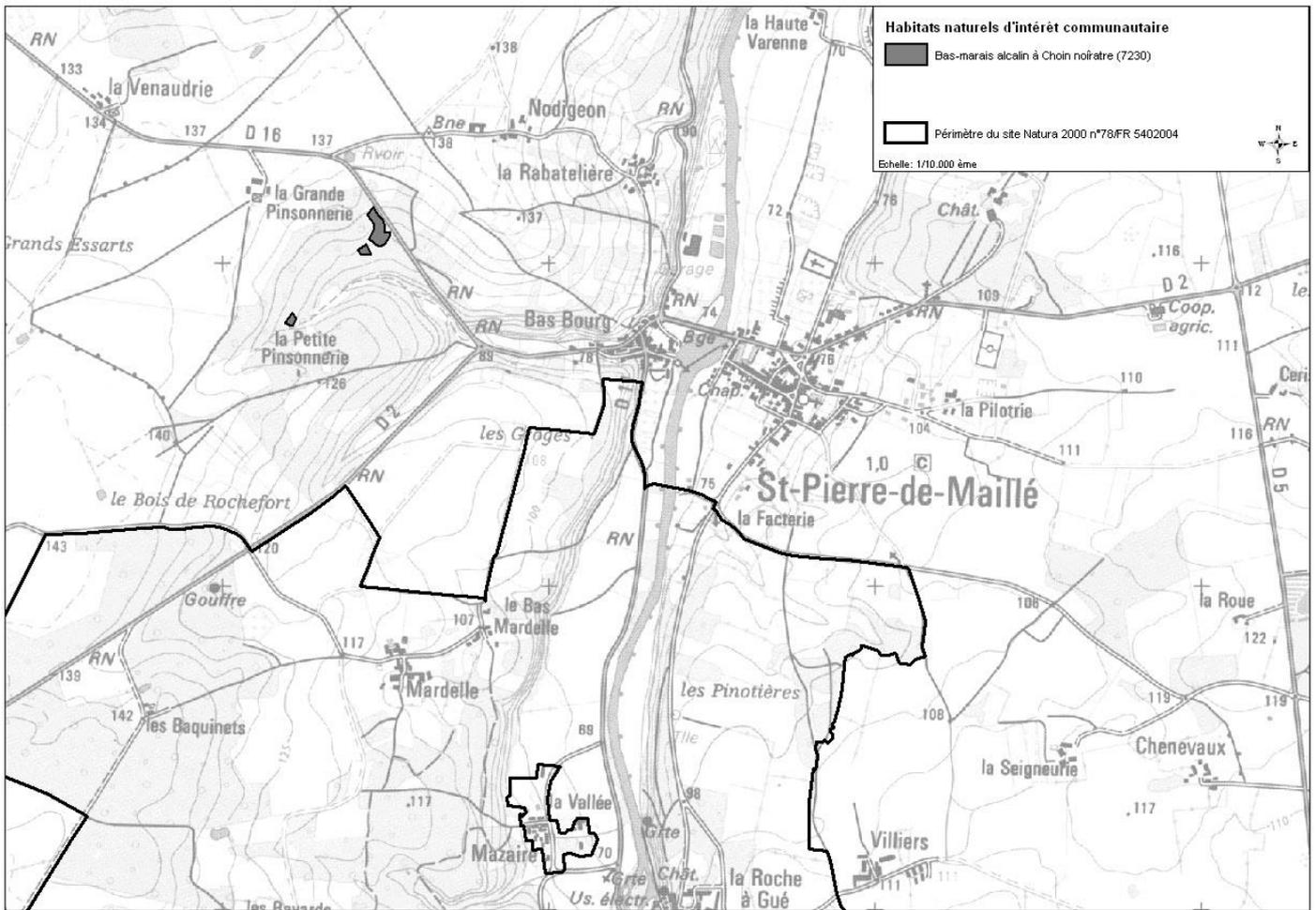
- Amphibiens (site terrestre)
- Lépidoptères

### **RISQUES ET MENACES**

- ◆ Assèchement artificiel
- ◆ Création d'étangs
- ◆ Comblement naturel
- ◆ Comblement anthropique
- ◆ Piétinements
- ◆ Enrichissement en éléments nutritifs de l'eau
- ◆ Mise en culture (maïs)

### **OBJECTIFS DE CONSERVATION**

- ⇒ Maintien du milieu ouvert
- ⇒ Conservation des conditions hydriques favorables
- ⇒ Maintien d'un sol pauvre (pas de fertilisation)



### RELEVÉ BOTANIQUE TYPE

*Cladium mariscus* (L.) Pohl.  
*Molinia caerulea* (L.) Moench.  
*Schoenus nigricans* L.

A<sub>2</sub> annexe II, A<sub>4</sub> annexe IV de la Directive Européenne "Habitats-Faune-Flore"  
Protection : N nationale, R régionale  
Livre Rouge National : P espèce prioritaire, NP espèce non prioritaire  
Liste Rouge Régional : Lr  
Espèce déterminante : D en Poitou-Charentes, D<sub>86</sub> en Vienne

Code Natura 2000

**8210**

Code CORINE

**62.1**

## Falaises rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

### DESCRIPTIF

Végétation des fentes et des fissures de falaises et pentes rocheuses calcaires se développant sur un sol peu riche en humus et issu des produits de l'érosion de la roche. Elle se développe dans des conditions stationnelles plutôt thermophiles et éclairées. La flore est assez clairsemée et assez pauvre en espèces. Les fougères sont un groupe d'espèces généralement bien représenté en situation naturelle.

Rang phytosociologique : *POTENTILLETALIA CAULESCENTIS*  
*Potentillion caulescentis*

### Priorité de conservation

+

### STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE

Les falaises calcaires favorables à la présence de cet habitat sont localisées principalement à l'aplomb des châteaux de la Guittière et de la Roche à Gué, ainsi qu'au niveau du Bas Mardelle. Ces dernières sont insérées dans des boisements ce qui limite l'éclaircissement des parois favorables à l'expression de cet habitat.

### SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE

Non évaluée

### INTÉRÊT

- Diversité floristique faible
- Présence d'une flore spécialisée

### HABITATS ASSOCIÉS

- Pelouse rupicole calcaire (6110)
- Xéro et Mésobromion (6210)
- Chênaie pubescente (COR 41.711)

### ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES

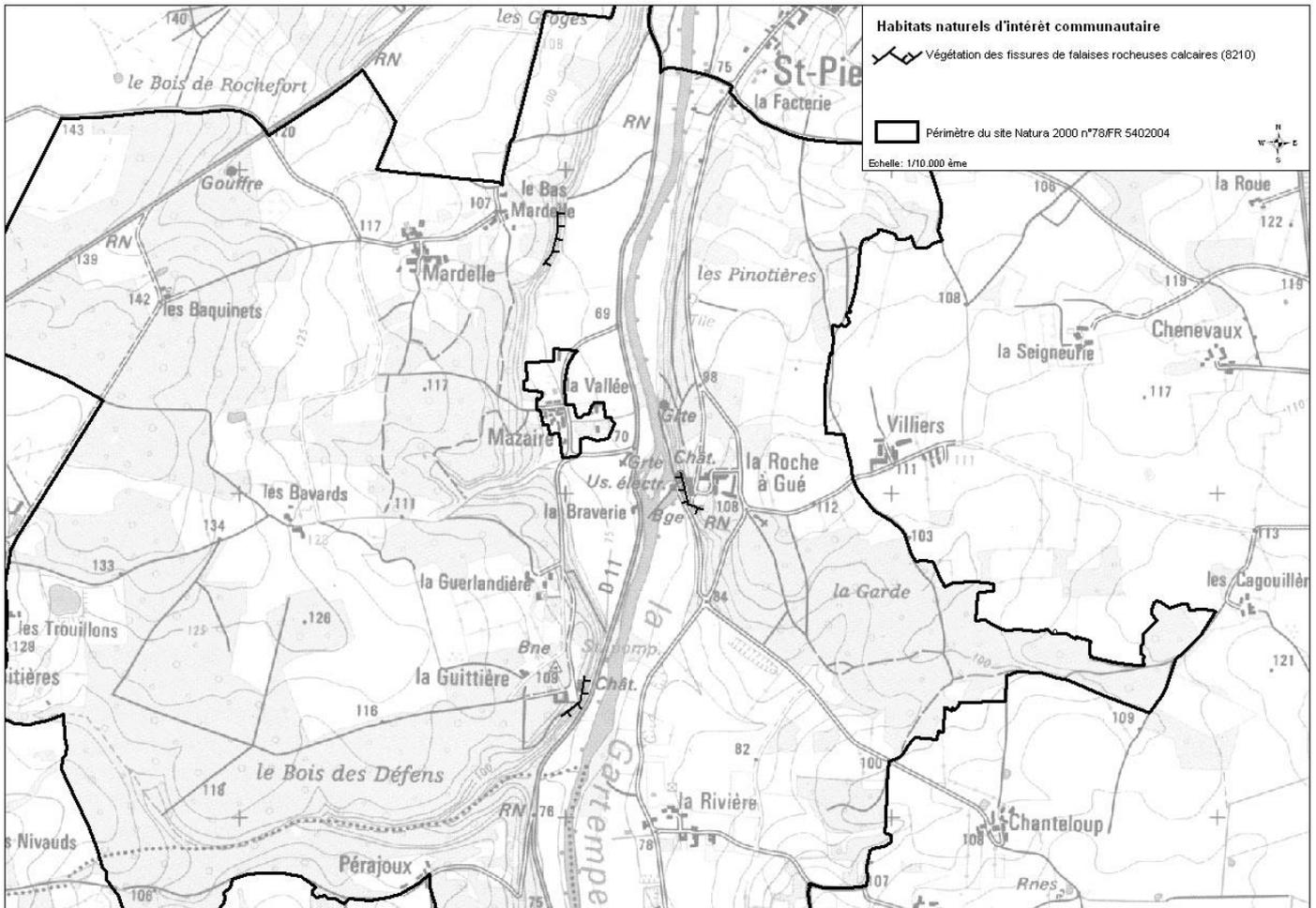
- Entomofaune
- Oiseaux

### RISQUES ET MENACES

- ◆ Piétinement répétitif lié à certaines activités sportives telles que l'escalade
- ◆ Eutrophisation
- ◆ Herbicides

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

⇒ Favoriser les situations naturelles



### RELEVÉ BOTANIQUE TYPE

A<sub>2</sub> annexe II, A<sub>4</sub> annexe IV de la Directive Européenne "Habitats-Faune-Flore"  
Protection : **N** nationale, **R** régionale  
Livre Rouge National : **P** espèce prioritaire, **NP** espèce non prioritaire  
Liste Rouge Régional : **Lr**  
Espèce déterminante : **D** en Poitou-Charentes, **D<sub>86</sub>** en Vienne

Code Natura 2000

**8310**

## Grottes naturelles

Code CORINE

**65**

### DESCRIPTIF

Il s'agit des grottes non exploitées par le tourisme, creusées dans la roche calcaire (karst). Elles peuvent présenter des conditions d'humidité et de température favorables à des espèces spécialisées, rares et menacées telles que les chauves-souris.

**Priorité de conservation**

+

### STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE

D'après l'inventaire des cavités de la Vienne (source : Comité Départemental de Spéléologie), il existe une dizaine de cavités naturelles sur le site (grottes et gouffres). Certaines ont un développement important et d'autres ont des dimensions réduites. Les grottes les plus grandes abritent d'importantes populations de chauves-souris tant en hiver pour leur hibernation qu'en été pour leur reproduction. Les trois cavités accueillant des chauves-souris sont l'Aven de Mazaire (Puits de la Bossée), les grottes de la Guittière et une des grottes de la Roche à Gué. L'Aven de Mazaire étant celle qui est la plus favorable et qui a une valeur nationale. Les autres cavités peuvent être aussi occupées pendant les périodes de transit (printemps et automne).

### SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE

Non évaluée

### INTÉRÊT

- Habitat d'espèces menacées

### HABITATS ASSOCIÉS

### ESPECES ANIMALES

#### ASSOCIÉES

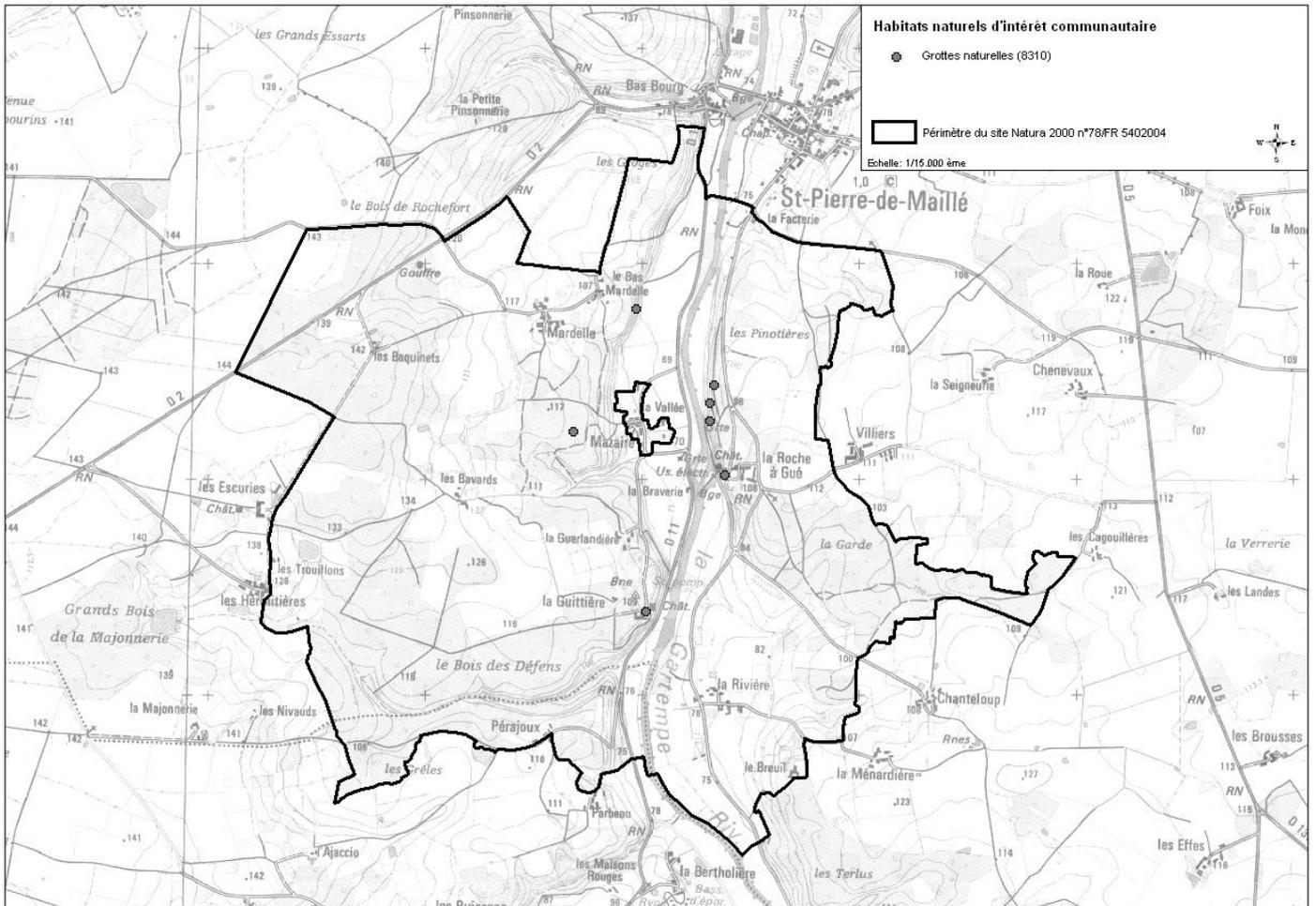
- Chauves-souris

### RISQUES ET MENACES

- ◆ Fermeture non adaptée des entrées des grottes
- ◆ Dérangement des colonies de chauves-souris
- ◆ Modification des conditions de température et d'hygrométrie

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conserver l'accès des grottes pour les chauves-souris
- ⇒ Conserver les conditions d'hygrométrie et de température
- ⇒ Assurer la quiétude des colonies de Chauves-souris en période d'hibernation et de reproduction



Code Natura 2000

**91E0\***

Habitat prioritaire

## Forêt alluviale résiduelle

Code CORINE

**44.3**

### DESCRIPTIF

La forêt alluviale est la forêt caractéristique des cours d'eau de plaine. Le Frêne commun et l'Aulne glutineux sont les essences qui prédominent ce type d'habitat. Ils se développent sur des sols lourds, riches en alluvions et inondés périodiquement, mais bien drainés et aérés pendant les basses eaux.

Rang phytosociologique : *Alno-padion*

### Priorité de conservation

++

### STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE

Cette forêt alluviale se rencontre majoritairement en rive gauche, alors qu'elle est relativement relictuelle en rive droite. Cet habitat est en bon état de conservation en rive gauche et en amont de la Guittière.

A proximité du bourg de Saint-Pierre-de-Maillé et en rive droite les abords des berges ont été modifiés, ne conservant ainsi que la ripisylve d'Aulnes et par endroits quelques fragments relictuels de cette forêt. Le Narcisse des poètes *Narcissus poeticus* y a été recensé et comptabilisé (espèce protégée au niveau régional et figurant à la liste rouge régionale).

Sur le site d'étude, le type de forêt alluviale est :

- **Aulnaie-frênaie** (44.3) : Il s'agit de formations arborescentes à *Fraxinus excelsior* et *Alnus glutinosa* se développant au niveau des terrasses alluviales des petits cours d'eau dominés par les frênes avec *Carex remota*, *Ribes rubrum*, *Alliaria petiolata*, *Poa nemoralis*, *Glechoma hederacea*, *Lathraea clandestina* pour la strate herbacée.

### SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE

3,28 ha (0,48%)

### INTÉRÊT

- Habitat résiduel

### HABITATS ASSOCIÉS

- Herbiers à Renoncules et Callitriches (3260)
- Lit de la rivière (COR 24.15)

### ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES

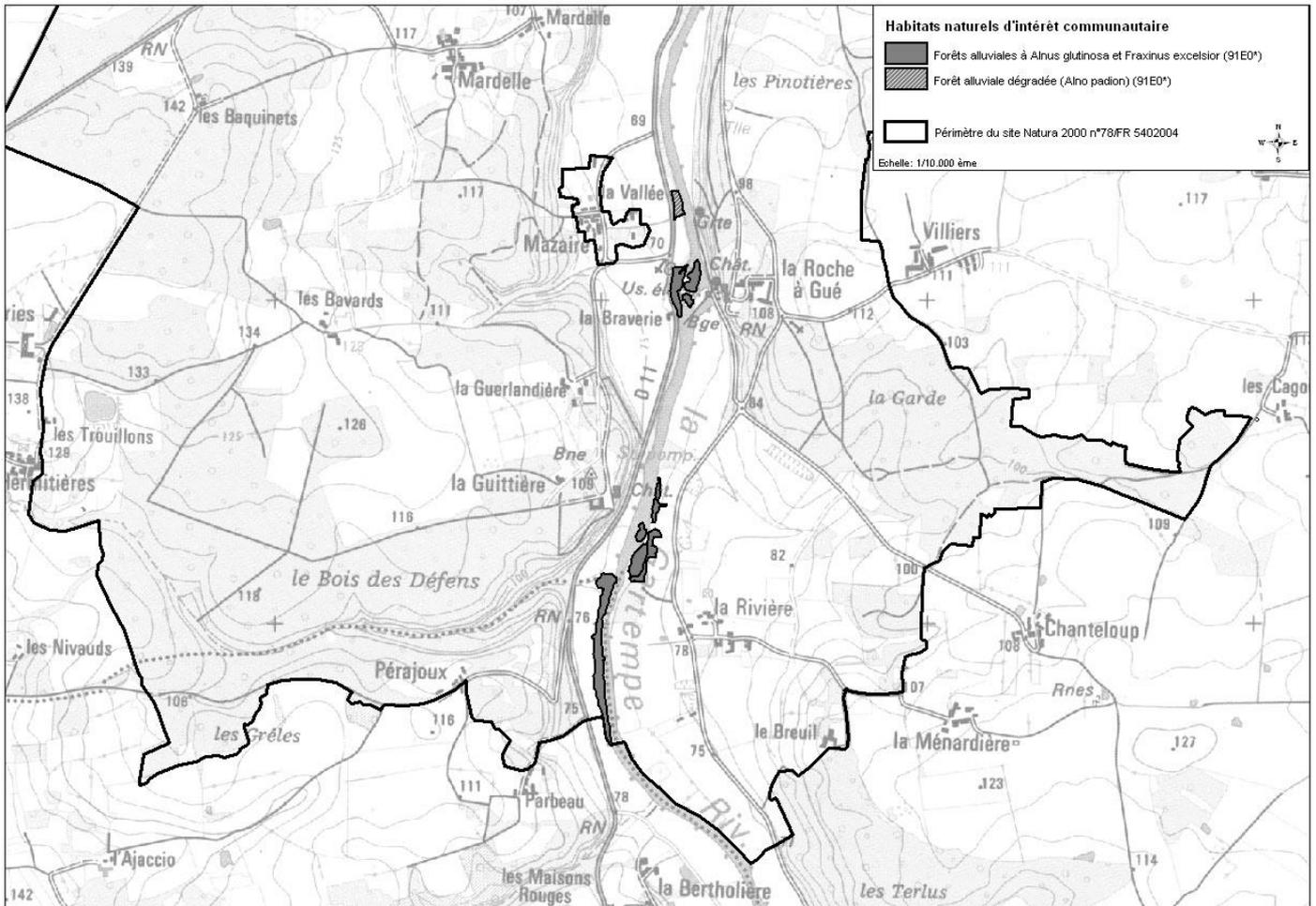
- Amphibiens (site terrestre)
- Insectes xylophages

### RISQUES ET MENACES

- ◆ Assèchement
- ◆ Régulation des cours d'eau
- ◆ Plantation
- ◆ Fertilisant
- ◆ Espèces envahissantes
- ◆ Modification des berges de la rivière

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Maintien des conditions hydriques
- ⇒ Maintien de la qualité de l'eau
- ⇒ Conservation du milieu



### RELEVÉ BOTANIQUE TYPE

*Alnus glutinosa* (L.) Gaertn.  
*Fraxinus excelsior* L.  
*Quercus robur* L.  
*Ulmus minor* Mill.  
*Alliaria petiolata* (Bieb.) Cavara et Grande  
*Anemone nemorosa* L.  
*Calamintha sylvatica* Bromf.  
*Conopodium majus* (Gouan) Loret  
*Lathraea clandestina* L.  
*Mercurialis perennis* L.  
*Mnium undulatum* Hedw.  
*Narcissus poeticus* L.  
*Ornithogallum pyrenaicum* L.  
*Primula veris* L.  
*Ranunculus ficaria* L.  
*Ribes rubrum* L.  
*Symphytum tuberosum* L.  
*Thalictrella thalictroides* (L.) E. Nardi

A<sub>2</sub> annexe II, A<sub>4</sub> annexe IV de la Directive Européenne "Habitats-Faune-Flore"

Protection : N nationale, R régionale

Livre Rouge National : P espèce prioritaire, NP espèce non prioritaire

Liste Rouge Régional : Lr

Espèce déterminante : D en Poitou-Charentes, D<sub>86</sub> en Vienne

#### Espèce remarquable :

*Narcissus poeticus* L. (PR, LRR)

#### Espèces exogènes et/ou envahissantes :

*Reynoutria japonica* Houtt.

*Acer negundo* L.

*Robinia pseudacacia* L.

**ANNEXE 5.**  
**DESCRIPTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Code Natura 2000

**1303**

**MAMMIFERES**  
Chiroptères

# Petit Rhinolophe

## *Rhinolophus hipposideros*

### HABITAT

Cette chauve-souris, qui est le plus petit rhinolophe d'Europe, adopte de préférence les cavités souterraines (caves, grottes, carrières) pour hiberner. Cette espèce est assez sédentaire et effectue l'ensemble de son cycle biologique (estivage et hibernation) sur une zone de superficie restreinte (10 à 20 km<sup>2</sup>).

Sur les secteurs d'alimentation, le Petit rhinolophe fréquente plus particulièrement les zones de bocage, de lisières forestière (avec strate buissonnante bordant des friches), de prairies pâturées ou prairies de fauche. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est importante pour les colonies de mise bas, les femelles y trouvant l'abondance de proies nécessaires à la gestation et à l'élevage des jeunes. Les corridors boisés (haie, lisière) jouent un rôle prépondérant dans les déplacements des Petits rhinolophes de leur gîte vers leur site de chasse.

Cette espèce est connue sur 2 grottes naturelles du site en période hivernale avec des effectifs inférieurs à 20 individus. L'espèce utilise la cave d'un château comme site de mise bas (reproduction) où une petite dizaine de femelles ont été observées en 2006. Lors des prospections nocturnes avec les détecteurs à ultrason, l'espèce n'a pas été observée en chasse le long des transects.

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Quasi menacée

### ÉTHOLOGIE

Le Petit rhinolophe est actif d'avril à septembre-octobre. Pendant la période d'hibernation, les individus peuvent éventuellement se réveiller et chasser lors de nuits d'hiver « plus douces ».

Régime alimentaire : Insectivore, il se nourrit de Diptères et Lépidoptères nocturnes, qu'il repère par écholocation et capture au vol.

Reproduction : les accouplements se déroulent généralement à l'automne, les femelles stockent alors le sperme et ne déclenchent leur ovulation qu'au printemps. Les femelles se rassemblent en colonies de parturition dans les bâtiments et donnent naissance à un petit mi-juin mi-juillet.

Déplacement : distance gîte d'été – site d'hibernation : entre 5 à 10 km  
distance gîte d'été – terrain de chasse : 2 à 3 km

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

|                     |     |     |                    |     |                       |      |     |                  |     |     |     |
|---------------------|-----|-----|--------------------|-----|-----------------------|------|-----|------------------|-----|-----|-----|
| Jan                 | Fév | Mar | Avr                | Mai | Jui                   | Juil | Aoû | Sept             | Oct | Nov | Déc |
| Repos hivernal (Rh) |     |     | Transit printanier |     | Gestation et estivage |      |     | Transit automnal |     | Rh  |     |

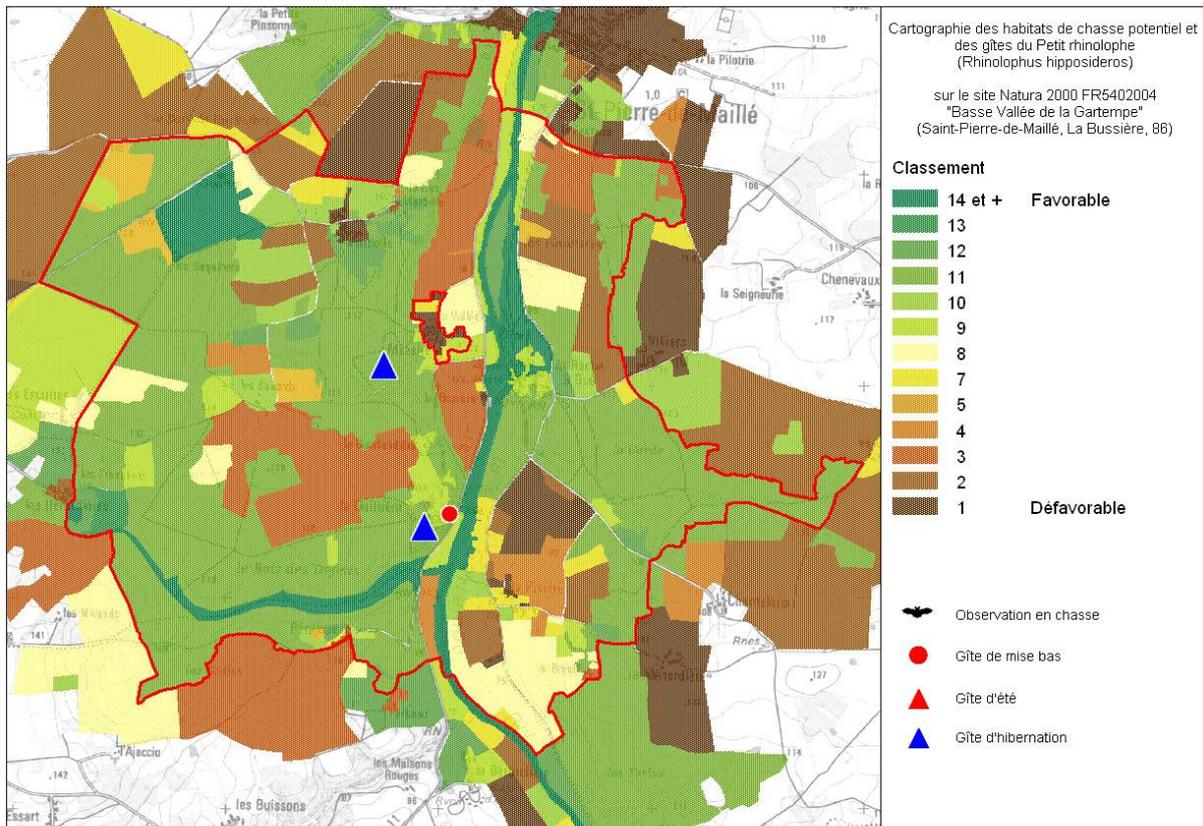
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hibernation
- ◆ Modification du paysage (remembrement, mise en culture)
- ◆ Utilisation de phytosanitaire

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation
- ⇒ Maintien d'un paysage constitué d'une mosaïque de petites parcelles alternant bois et prairies
- ⇒ Proscrire l'utilisation de phytosanitaire
- ⇒ Proscrire (ou substitution) de l'ivermectine (vermifuge), qui contamine les insectes coprophages consommés par les chiroptères

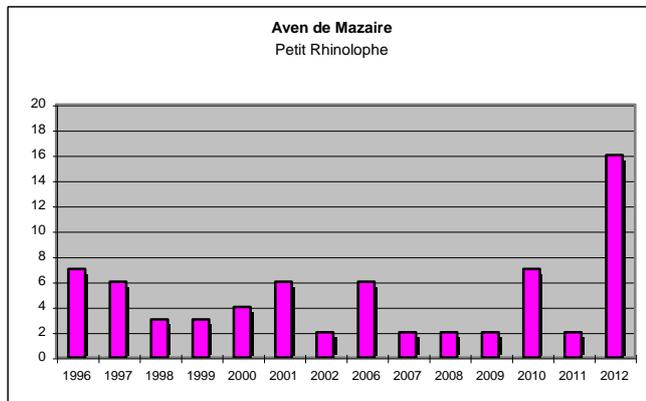
## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



## EVOLUTION DES EFFECTIFS DES POPULATIONS HIVERNALES (JANVIER)

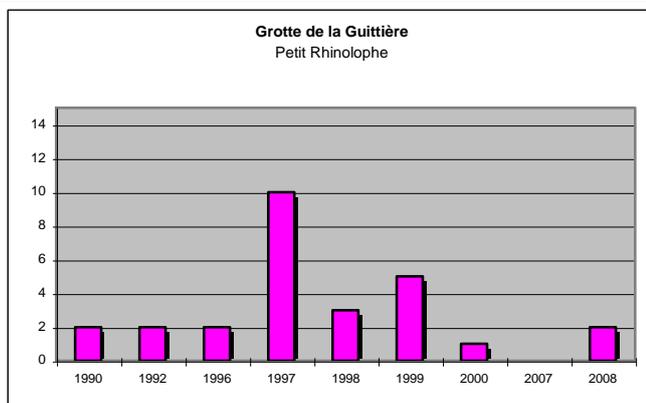
### Aven de Mazaire

Effectif max : 16 (2012)  
Effectif min : 2 (2011)



### Grotte de la Guitière

Effectif max : 10 (1997)  
Effectif min : 0 (2007)



Code Natura 2000  
**1304**

**MAMMIFERES**  
Chiroptères

# Grand Rhinolophe

## *Rhinolophus ferrumequinum*

### HABITAT

Durant la période d'hibernation cette grande chauve-souris marque une préférence pour les cavités souterraines (carières, grottes, caves). Elle recherche ses terrains de chasse dans les paysages semi-ouverts, à fortes diversités d'habitats : boisements de feuillus, ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins, herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins, voire des ovins.

Le Grand rhinolophe ne fréquente pas les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres. Le pâturage par les bovins est très attractif pour l'espèce, grâce à la diversification de structure de la végétation et l'apport de fèces qui favorisent le développement d'insectes coprophages dont elle se nourrit. La présence de nombreux Coléoptères du genre *Aphodius* autour des gîtes offre une nourriture facile pour les jeunes de l'année.

Cette espèce est connue sur 2 grottes naturelles du site en période hivernale. La plus grosse colonie hivernale est connue au niveau de la grotte de la Guittière où 50 individus ont été dénombrés lors du dernier comptage (2008). Aucun site de mise bas n'a été trouvé sur le site, même si un individu a déjà été observé en période estivale dans la cave du château de la Guittière. Lors des prospections nocturnes avec les détecteurs à ultrasons, l'espèce a été observée en chasse le long de la Gartempe.

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Quasi menacée

### ÉTHOLOGIE

Le Grand rhinolophe est actif d'avril à septembre-octobre.

Régime alimentaire : Insectivore, il se nourrit de Lépidoptères nocturnes qu'il repère par écholocation et capture au vol. Les Coléoptères coprophages liés à la présence de bovins constituent une source de nourriture importante.

Reproduction : les accouplements se déroulent généralement à l'automne, les femelles stockent alors le sperme et ne déclenchent leur ovulation qu'au printemps. Les femelles se rassemblent en colonies de parturition dans les combles surchauffés des bâtiments et donnent naissance à un petit mi-juin mi-juillet.

Déplacement : distance gîte d'été – site d'hibernation : entre 20 à 30 km  
distance gîte d'été – terrain de chasse : 1 km/1,5 km pour les jeunes et les femelles allaitantes  
2 à 4 km pour les adultes

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

| Jan                 | Fév | Mar | Avr                | Mai | Jui | Juil                  | Aoû | Sept | Oct              | Nov | Déc |
|---------------------|-----|-----|--------------------|-----|-----|-----------------------|-----|------|------------------|-----|-----|
| Repos hivernal (Rh) |     |     | Transit printanier |     |     | Gestation et estivage |     |      | Transit automnal |     | Rh  |

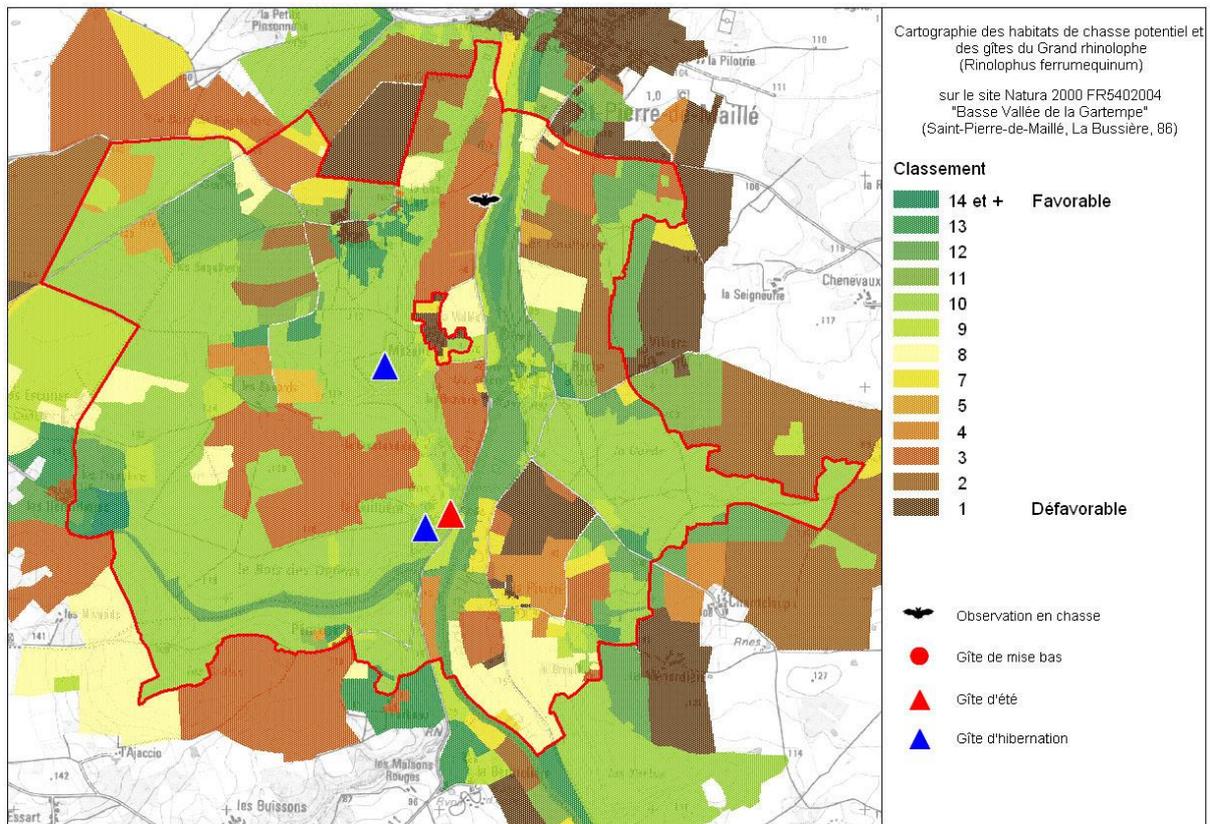
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hibernation
- ◆ Modification du paysage (remembrement, mise en culture)
- ◆ Utilisation de phytosanitaire
- ◆ Utilisation de l'ivermectine comme vermifuge (bovins)

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation
- ⇒ Maintien d'un paysage constitué d'une mosaïque de petites parcelles alternant bois et prairies avec corridors boisés.
- ⇒ Limitation de l'utilisation de phytosanitaire
- ⇒ Proscrire (ou substitution) l'utilisation de l'ivermectine (vermifuge), qui contamine les insectes coprophages consommés par les chiroptères

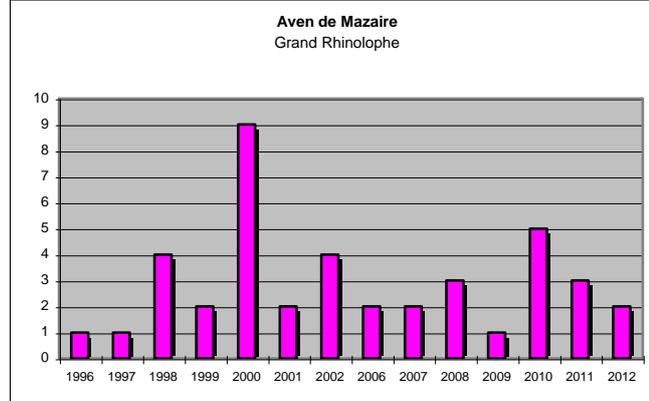
## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



## EVOLUTION DES EFFECTIFS DES POPULATIONS HIVERNALES (JANVIER)

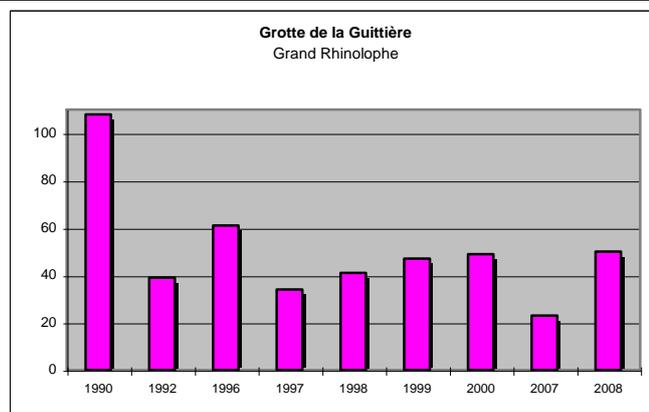
### Aven de Mazaire

Effectif max : 44 (1950) ; 9 (2000)  
Effectif min : 1 (1997)



### Grotte de la Guitière

Effectif max : 108 (1990)  
Effectif min : 1 (1967)



Code Natura 2000

**1305**

**MAMMIFERES**  
Chiroptères

# Rhinolophe euryale

## *Rhinolophus euryale*

### HABITAT

Le Rhinolophe euryale est une chauve-souris de taille moyenne qui fréquente quasi exclusivement les cavités naturelles (grottes). En hiver, il gagne des zones profondes et en été occupe les parties plus chaudes des cavités en compagnie d'autres espèces de chauves-souris.

Les Rhinolophes euryales semblent changer fréquemment de gîtes de reproduction d'une année sur l'autre. Les territoires de chasse de cette espèce sont encore mal connus. Cependant les études en cours montrent qu'elle chasse dans un rayon moyen de 2 km autour de son gîte. Elle fréquente les boisements de feuillus, les ripisylves et autres zones arborées comme territoires de chasse.

En période hivernale, cette espèce utilise plusieurs salles de l'Aven de Mazaire dont une qui regroupe chaque année plus de 500 individus (662 individus lors de l'inventaire de janvier 2012). En période estivale, ce rhinolophe utilise une autre salle de cette cavité pour élever ses jeunes. Cette colonie maternelle (jeunes + femelles) a été estimée à près de 1500 individus lors d'un comptage à l'émergence (2012). Cette grotte abrite la plus grosse colonie sur le plan régional et il s'agit d'un site d'importance nationale pour la conservation de cette espèce. Quelques individus ont été observés en période estivale dans la grotte de la Guittière. Lors des prospections nocturnes avec les détecteurs à ultrasons menées en 2006, l'espèce a été contactée en chasse le long de lisières boisées sur 6 points.

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Quasi menacée

### ÉTHOLOGIE

Le Rhinolophe euryale est actif d'avril à septembre-octobre puis entre en hibernation.

Régime alimentaire : Insectivore, il se nourrit de Lépidoptères nocturnes, de Diptères, de Coléoptères et d'Araignées.

Reproduction : les accouplements se déroulent généralement à l'automne, les femelles stockent alors le sperme et ne déclenchent leur ovulation qu'au printemps. Les femelles se rassemblent en colonies de parturition dans les parties plus chaudes des cavités et donnent naissance à un petit mi-juin mi-juillet.

Déplacement : distance gîte d'été – site d'hibernation : qq km (déplacement maximal connu : 134 km)  
distance gîte d'été – terrain de chasse : 2 à 4 km pour les adultes

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

| Jan                 | Fév | Mar                | Avr | Mai | Jui                   | Juil | Aoû | Sept             | Oct | Nov | Déc |
|---------------------|-----|--------------------|-----|-----|-----------------------|------|-----|------------------|-----|-----|-----|
| Repos hivernal (Rh) |     | Transit printanier |     |     | Gestation et estivage |      |     | Transit automnal |     | Rh  |     |

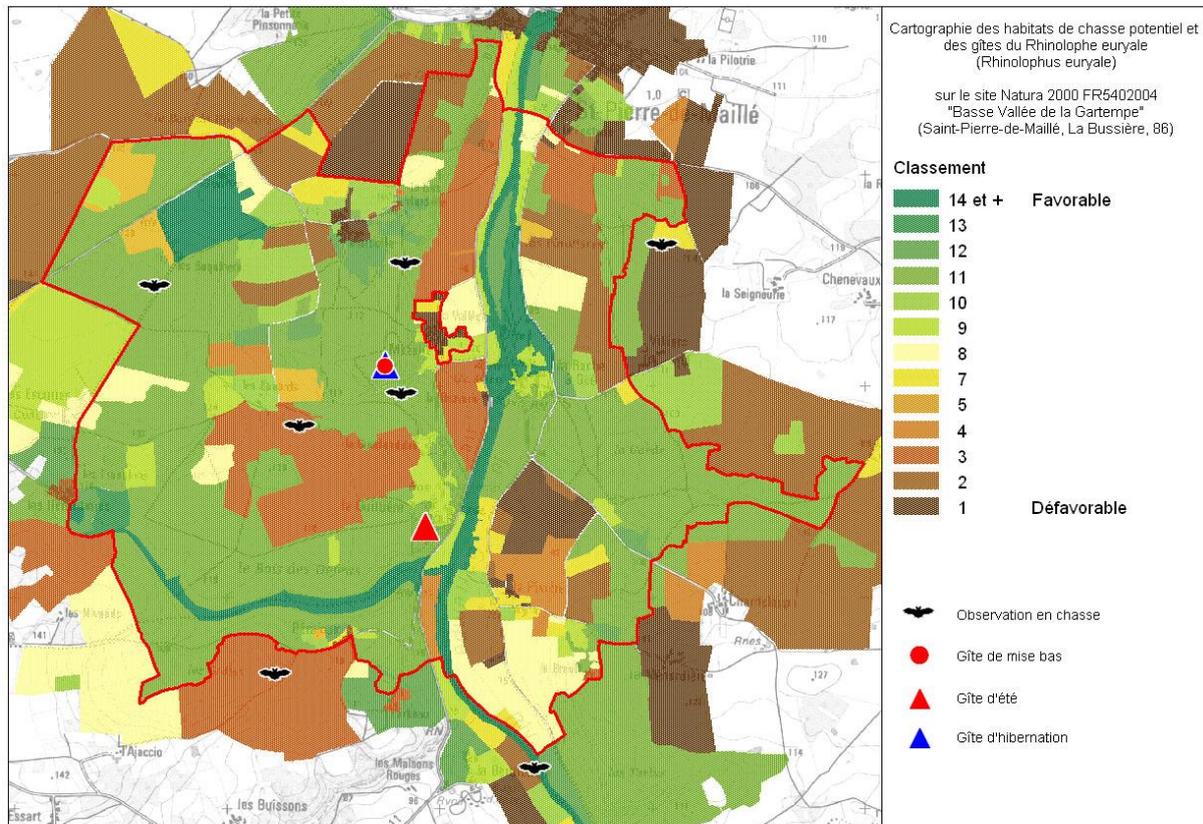
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hibernation
- ◆ Fréquentation importante des gîtes souterrains
- ◆ Modification du paysage (remembrement, mise en culture)
- ◆ Utilisation de phytosanitaire

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation
- ⇒ Maintien d'un paysage constitué d'une mosaïque de petites parcelles alternant bois et prairies avec corridors boisés.
- ⇒ Limitation de l'utilisation de phytosanitaire

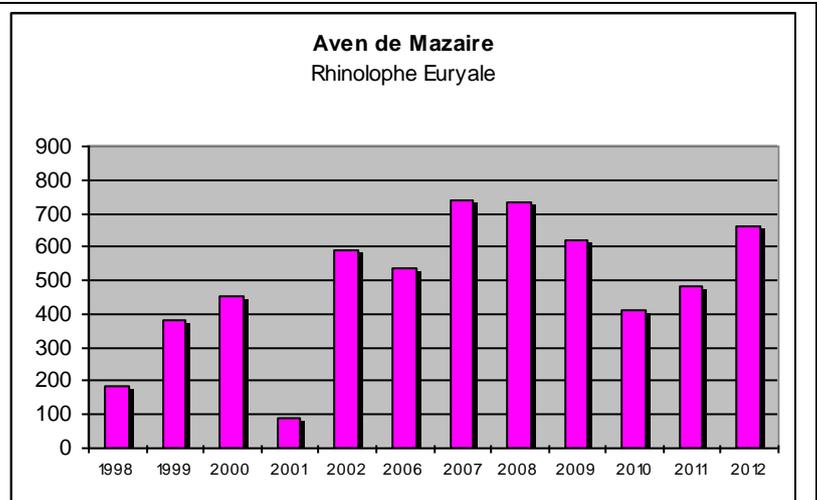
## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



## EVOLUTION DES EFFECTIFS DES POPULATIONS HIVERNALES (JANVIER)

### Aven de Mazaire

Effectif max : 737 (2007)  
Effectif min : 90 (2001, comptage partiel)



Code Natura 2000  
**1308**

**MAMMIFERES**  
Chiroptères

# Barbastelle

## *Barbastella barbastellus*

### HABITAT

Que ce soit en période estivale ou hivernale, cette chauve-souris, aisément reconnaissable à son faciès, utilise des gîtes très variés. On la trouve aussi bien en milieu souterrain (grottes, tunnels désaffectés) qu'en milieu forestier (arbres creux) en période hivernale. L'été, l'espèce peut utiliser des bâtiments agricoles mais aussi des maisons comme gîtes (linteaux de portes).

En période d'activité, la Barbastelle utilise préférentiellement comme terrain de chasse les forêts mixtes âgées ayant une strate buissonnante. Elle y chasse le long des lisières ou au niveau de la canopée. La présence de zones humides dans ces milieux boisés est favorable à l'espèce. Cette chauve-souris se nourrit principalement de petits lépidoptères (papillons) dont les chenilles se développent sur la litière des feuilles de chêne. Elle chasse dans un rayon de 5 km autour de son gîte.

La Barbastelle n'a été observée qu'une seule fois en période hivernale sur le site de l'Aven de Mazaire. Lors des prospections nocturnes avec les détecteurs à ultrasons menées en 2006, l'espèce a été contactée en chasse le long d'une lisière boisée.

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Préoccupation mineure

### ÉTHOLOGIE

La Barbastelle, active d'avril à septembre-octobre, change de gîte au moindre dérangement en période estivale. Cette espèce est peu frileuse et est souvent installée à l'entrée des cavités souterraines en période hivernale.

Régime alimentaire : Insectivore, elle se nourrit principalement de petits Lépidoptères nocturnes d'envergures inférieures à 30 mm.

Reproduction : les accouplements se déroulent généralement à l'automne, les femelles stockent alors le sperme et ne déclenchent leur ovulation qu'au printemps. Les femelles se rassemblent en petites colonies de parturition (5 à 20 femelles) et donnent naissance à un petit vers la mi-juin.

Déplacement : distance gîte d'été – site d'hivernation : ? km  
distance gîte d'été – terrain de chasse : 5 km

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

| Jan                 | Fév | Mar                | Avr | Mai | Jui                   | Juil | Aoû | Sept             | Oct | Nov | Déc |
|---------------------|-----|--------------------|-----|-----|-----------------------|------|-----|------------------|-----|-----|-----|
| Repos hivernal (Rh) |     | Transit printanier |     |     | Gestation et estivage |      |     | Transit automnal |     | Rh  |     |

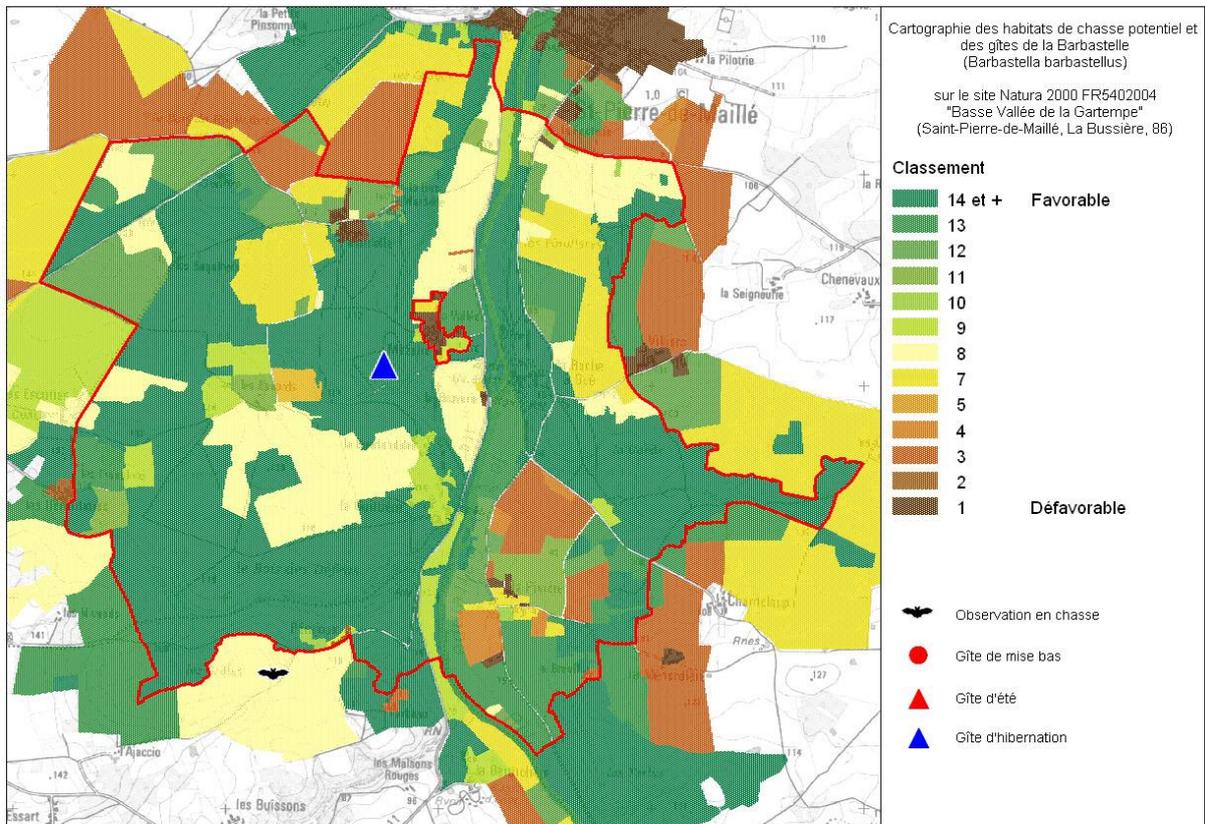
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hivernation
- ◆ Destruction de milieux forestiers favorables substitués par la plantation d'essences exotiques
- ◆ Utilisation de produits phytosanitaires

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hivernation
- ⇒ Favoriser une gestion forestière en futaie irrégulière ou en taillis sous futaies d'essences autochtones avec une végétation buissonnante
- ⇒ Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires
- ⇒ Maintien et entretien mécanique des corridors boisés (haies et alignements d'arbres)

## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000  
**1310**

# Minioptère de Schreibers

## *Miniopterus schreibersii*

**MAMMIFERES**  
Chiroptères

### HABITAT

Le Minioptère de Schreibers est une chauve-souris de taille moyenne strictement cavernicole et préférant les cavités de grandes tailles. Cette espèce très sociable peut se regrouper en essaim de plusieurs milliers d'individus. Le Minioptère peut utiliser plusieurs cavités au cours de son cycle annuel (gîtes d'été, transit et d'hiver) distantes de plusieurs dizaines de kilomètres.

En période d'activité, il utilise de nombreux types de milieux (milieux forestiers et milieux ouverts) comme territoires de chasse dans un rayon de 8 à 12 km autour de son gîte.

Cette espèce rare dans la Vienne n'a pas été observée en hiver sur les cavités du site. Elle semble fréquenter le site de l'Aven de Mazaire en compagnie du Rhinolophe euryale en période estivale. Il s'agit du seul site estival connu dans la Vienne. Actuellement, sa reproduction sur le site n'a pas pu être mise en évidence. L'espèce n'a pas été contactée lors des prospections nocturnes avec les détecteurs à ultrasons menées en 2006.

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Espèce vulnérable

### ÉTHOLOGIE

Le Minioptère, actif dès la fin de l'hiver (février-mars), regagne ses gîtes d'estivages et de mise bas qu'il partage très souvent avec d'autres espèces de chauves-souris (Rhinolophe euryale, Murin à oreilles échancrées).

Régime alimentaire : Insectivore, il se nourrit principalement de petits Lépidoptères nocturnes.

Reproduction : les accouplements se déroulent généralement à l'automne, la fécondation a lieu immédiatement après l'accouplement. L'implantation de l'embryon est différée à la fin de l'hiver. Les femelles se rassemblent en colonies de parturition (50 à 10000 femelles) et donnent naissance à un petit dans les quinze premiers jours de juin.

Déplacement : distance gîte d'été – site d'hibernation : 150 km (déplacement maximal connu : 350 km)  
distance gîte d'été – terrain de chasse : 8 à 12 km

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

| Jan | Fév                | Mar | Avr | Mai                   | Jui | Juil | Aoû | Sept                             | Oct | Nov                 | Déc |
|-----|--------------------|-----|-----|-----------------------|-----|------|-----|----------------------------------|-----|---------------------|-----|
| Rh  | Transit printanier |     |     | Gestation et estivage |     |      |     | Transit automnal et accouplement |     | Repos hivernal (Rh) |     |

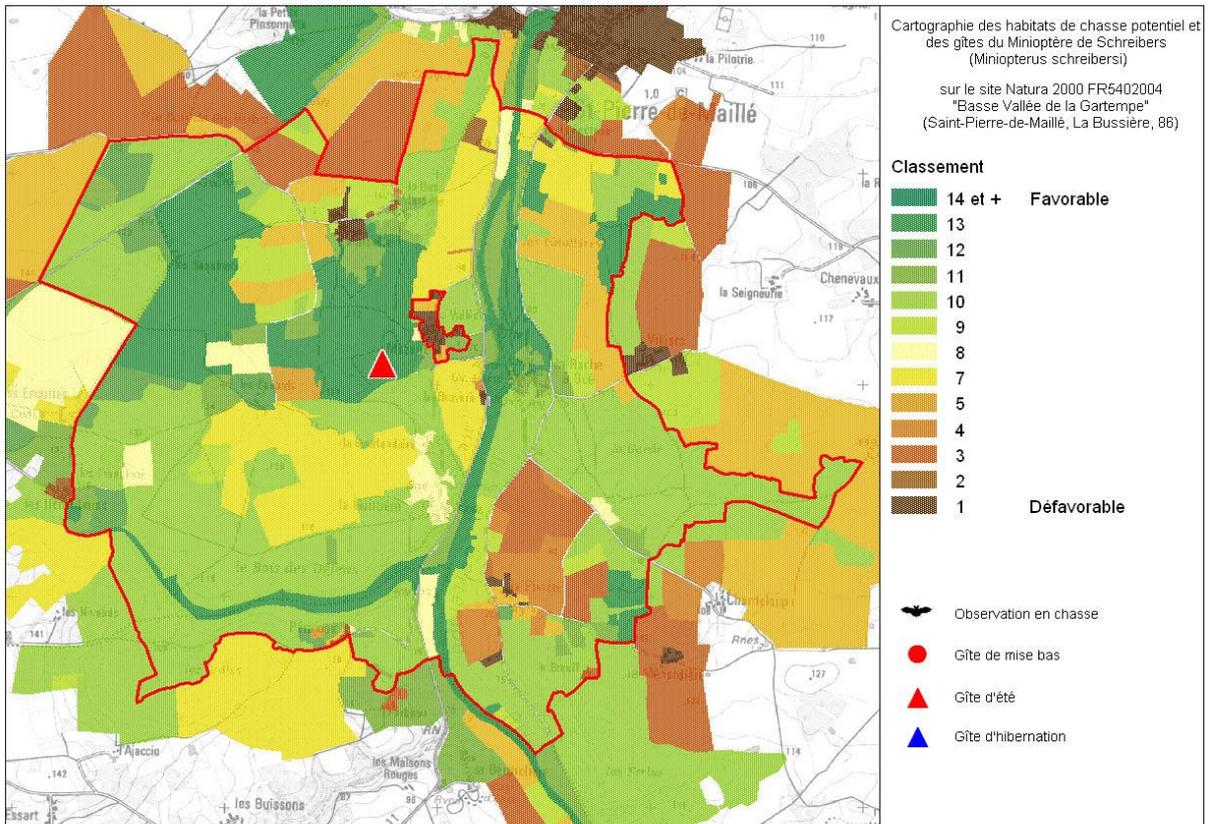
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hibernation
- ◆ Fréquentation importante des gîtes souterrains
- ◆ Utilisation de produits phytosanitaires

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation
- ⇒ Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires
- ⇒ Maintien et entretien mécanique des corridors boisés (haies et alignements d'arbres) à proximité des gîtes

## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000  
**1321**

# Murin à oreilles échanrées

## *Myotis emarginatus*

**MAMMIFERES**  
Chiroptères

### HABITAT

Durant la période d'hibernation cette chauve-souris de taille moyenne marque une préférence pour les cavités souterraines (carrières, grottes, caves, tunnels). Les gîtes d'estivage et de mise bas utilisés sont variables, l'espèce pouvant aussi bien fréquenter des bâtiments que des cavités souterraines chaudes.

Les terrains de chasse du Murin à oreilles échanrées sont diversifiés, il a cependant une préférence pour les milieux forestiers à dominance de feuillus, entrecoupés de zones humides. L'espèce fréquente aussi des milieux péri-urbains (vergers, jardins). Il chasse dans un rayon de 10 km autour de son gîte. Munie d'un vol très agile, cette chauve-souris chasse à l'intérieur des zones boisées en capturant ses proies par glanage (diptères) ou en les poursuivant au vol. Les araignées sont capturées sur leurs toiles.

En période hivernale, cette espèce est présente sur 2 grottes naturelles du site (Aven de Mazaire et grotte de la Guittière). La plus grosse colonie hivernale est localisée au niveau de l'Aven de Mazaire où une centaine d'individus sont dénombrés chaque année. En période estivale, ce murin utilise cette cavité en compagnie du Rhinolophe euryale pour élever ses jeunes. Cette colonie maternelle (jeunes + femelles) a été estimée à plus de 150 individus lors d'un comptage à l'émergence au cours de l'été 2006.

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Préoccupation mineure

### ÉTHOLOGIE

**Régime alimentaire :** Constitué pour l'essentiel de Diptères diurnes (*Musca sp.*) et d'Arachnides (Argiopidés), le régime alimentaire de cette chauve-souris est très spécialisé et unique pour les chauves-souris européennes.

**Reproduction :** les accouplements se déroulent de l'automne au printemps, les femelles stockent le sperme et déclenchent leur ovulation qu'au printemps. Les femelles se rassemblent en colonies de parturition de tailles variables (20 à 1000) dans des cavités souterraines chaudes ou dans des combles de bâtiments. Elles donnent naissance à un jeune (mi-juin mi-juillet).

**Déplacement :** distance gîte d'été – site d'hibernation : jusqu'à 40 km  
distance gîte d'été – terrain de chasse : jusqu'à 10 km

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

| Jan                 | Fév | Mar | Avr | Mai                | Jui | Juil | Aoû                   | Sept | Oct | Nov              | Déc |    |
|---------------------|-----|-----|-----|--------------------|-----|------|-----------------------|------|-----|------------------|-----|----|
| Repos hivernal (Rh) |     |     |     | Transit printanier |     |      | Gestation et estivage |      |     | Transit automnal |     | Rh |

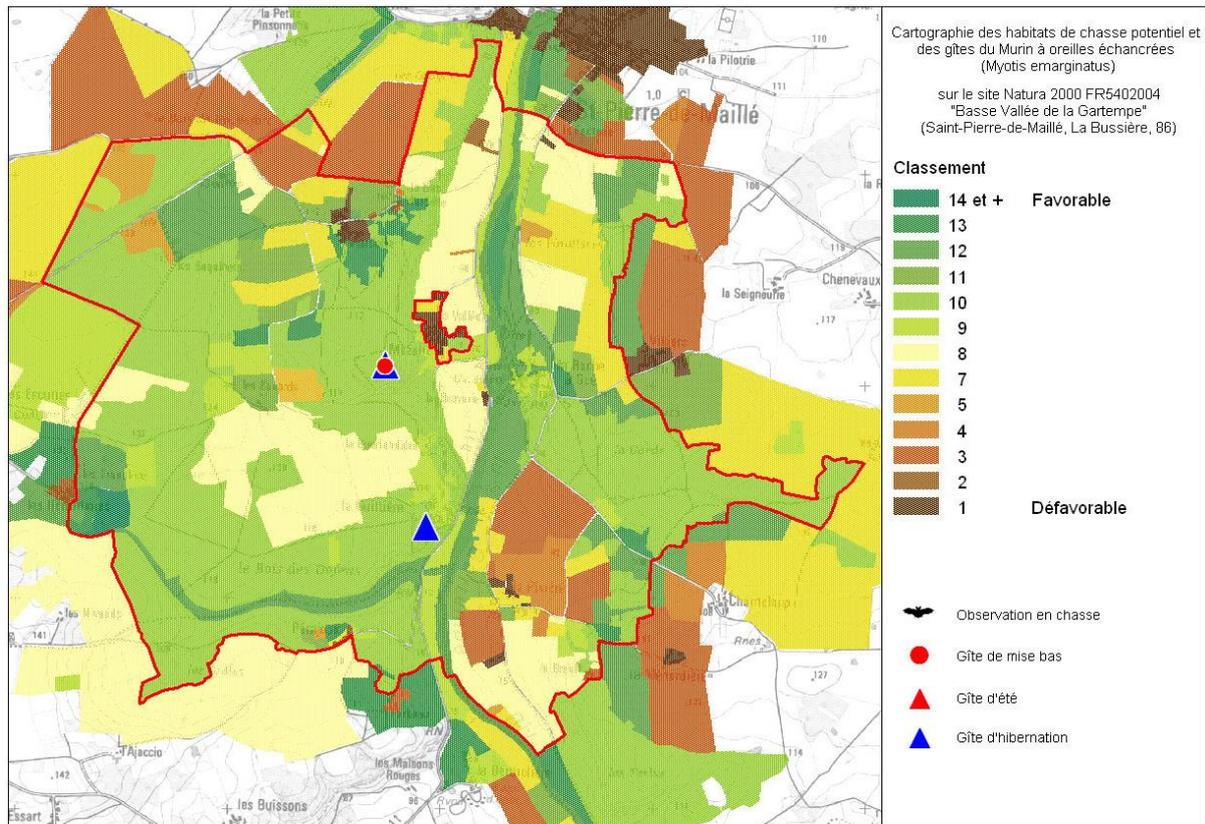
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hibernation
- ◆ Disparition des boisements favorables à la chasse
- ◆ Traitements chimiques

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation
- ⇒ Maintien de milieux propices à la chasse (lisière forestière, prairie fauchée, ...)
- ⇒ Maintien des boisements de feuillus (diversité du paysage) et limitation des plantations de résineux
- ⇒ Proscrire les traitements chimiques, qui détruisent les proies

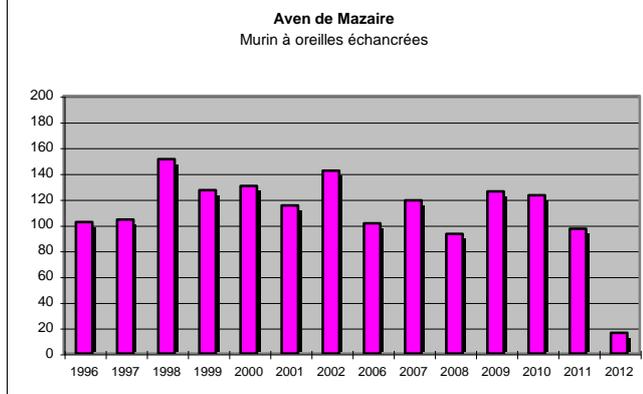
## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



## EVOLUTION DES EFFECTIFS DES POPULATIONS HIVERNALES (JANVIER)

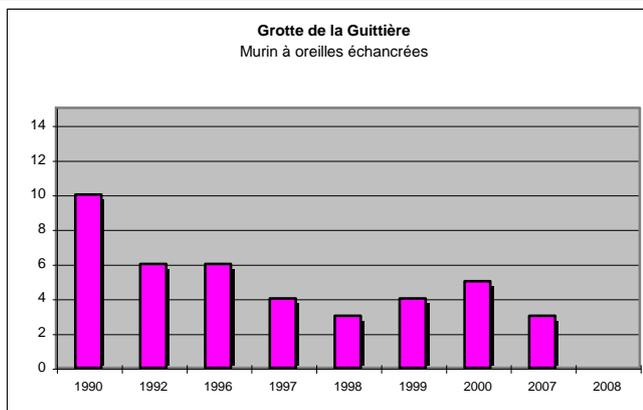
### Aven de Mazaire

Effectif max : 151 (1998)  
Effectif min : 16 (2012)



### Grotte de la Guittière

Effectif max : 10 (1990)  
Effectif min : 0 (2008)



Code Natura 2000  
**1323**

**MAMMIFERES**  
Chiroptères

# Murin de Bechstein

## *Myotis bechsteinii*

### HABITAT

Ce vespertilion de taille moyenne semble hiberner dans des fissures et autres cavités des arbres, mais il a été observé aussi dans de profondes fissures de cavités souterraines. En période estivale, cette chauve-souris affectionne les cavités naturelles des arbres où elle se rassemble en petites colonies très mobiles.

Cette chauve-souris semble fréquenter préférentiellement les forêts de feuillus âgées et ayant une strate buissonnante comme territoire de chasse. Elle chasse dans un rayon de 2 km autour de son gîte, par glanage et par vol lent au sein de la végétation arborée.

Cette espèce occupe occasionnellement l'Aven de Mazaire en période hivernale où elle a été observée une fois. Lors de prospections nocturnes avec les détecteurs à ultrasons menées en 2000, l'espèce a été contactée en chasse le long d'une lisière boisée.

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Quasi menacée

### ÉTHOLOGIE

Régime alimentaire : Insectivore, il se nourrit de Lépidoptères nocturnes, qu'il repère par écholocation et capture dans de la végétation arborée.

Reproduction : les accouplements se déroulent généralement à l'automne, les femelles stockent alors le sperme et ne déclenchent leur ovulation qu'au printemps. Les femelles se rassemblent en petites colonies de parturition dans des cavités arboricoles où elles donnent naissance à un jeune (mi-juin mi-juillet).

Déplacement : distance gîte d'été – site d'hibernation : jusqu'à 35 km  
distance gîte d'été – terrain de chasse : 200 m à 2 km

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

| Jan                 | Fév | Mar                | Avr | Mai | Jui                   | Juil | Aoû | Sept             | Oct | Nov | Déc |
|---------------------|-----|--------------------|-----|-----|-----------------------|------|-----|------------------|-----|-----|-----|
| Repos hivernal (Rh) |     | Transit printanier |     |     | Gestation et estivage |      |     | Transit automnal |     | Rh  |     |

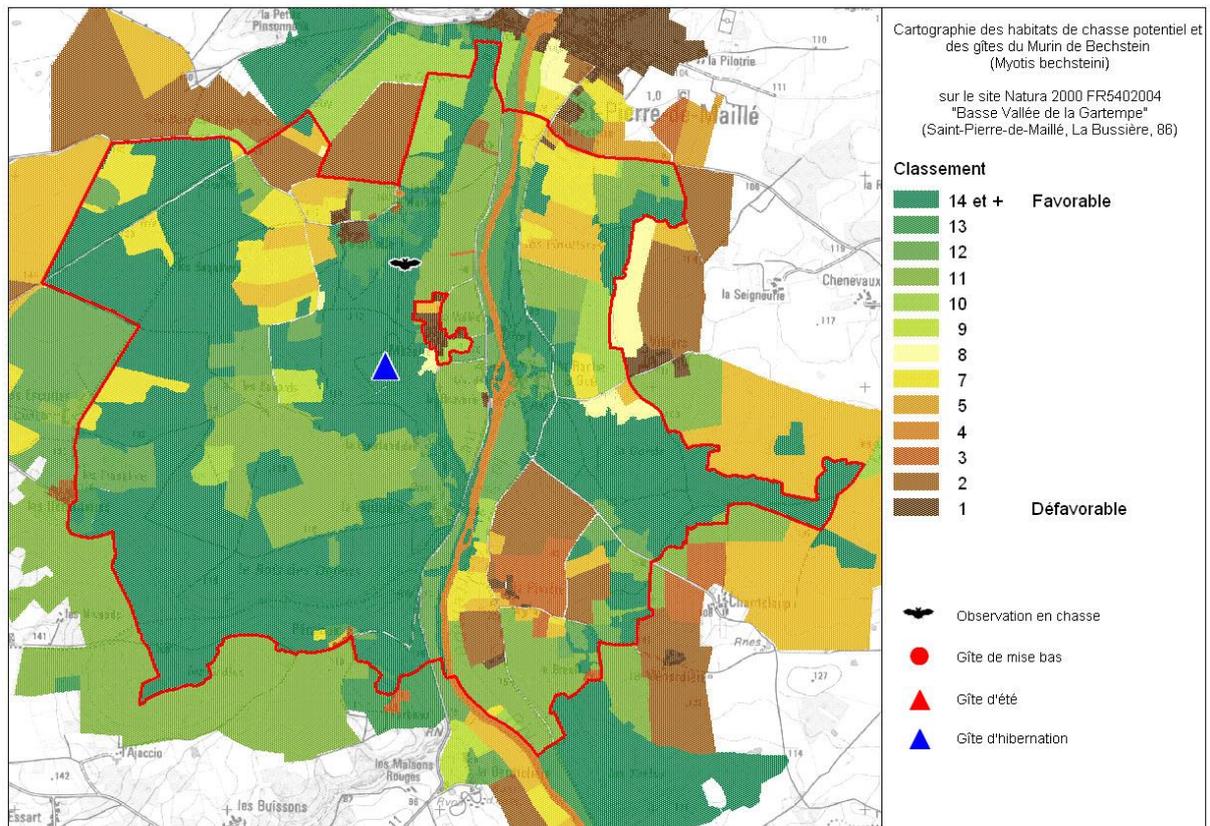
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hibernation
- ◆ Disparition des boisements favorables à la chasse
- ◆ Traitement phytosanitaire en forêt

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation
- ⇒ Maintien d'îlot de vieillissement traité en taillis sous futaie ou en futaie
- ⇒ Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires en zone forestière

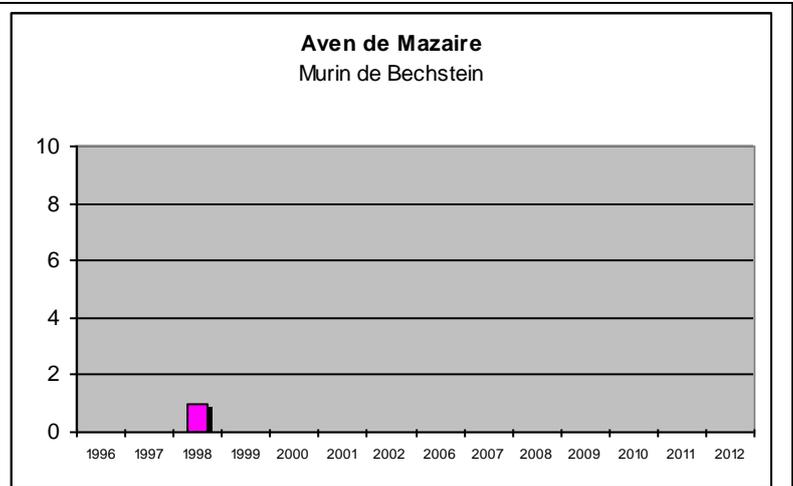
## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



## EVOLUTION DES EFFECTIFS DES POPULATIONS HIVERNALES (JANVIER)

### Aven de Mazaire

Effectif max : 1 (1998)  
Effectif min : 0



Code Natura 2000  
**1324**

# Grand Murin

## *Myotis myotis*

**MAMMIFERES**  
Chiroptères

### HABITAT

Cette grande chauve-souris (> 40 cm d'envergure) hiberne de préférence en milieux souterrains (grottes, carrières, caves). En période estivale, les colonies de parturition (ne regroupant que des femelles) rassemblent fréquemment plusieurs centaines d'individus. Ces colonies maternelles peuvent s'installer dans des caves, des grottes, mais aussi les combles de bâtiments (églises, greniers).

En chasse, le Grand Murin capture ses proies au sol ce qui nécessite que son terrain de chasse soit très accessible et ouvert : parcelle dégagée en forêt, prairies fauchées, pelouses. Il chasse dans un rayon de 15 à 25 km autour de son gîte.

Cette espèce a été observée en hiver sur 3 cavités du site. C'est l'Aven de Mazaire qui abrite le plus d'individus avec une vingtaine tous les ans. En période estivale, ce murin utilise cette cavité en compagnie du Rhinolophe euryale et du Murin à oreilles échancrées pour élever ses jeunes. Cette colonie maternelle (jeunes + femelles) a été découverte en 2008. Le dernier comptage à l'émergence (2012) a permis une estimation d'environ 350 individus. Il semblerait que l'espèce ait déjà utilisé d'autres gîtes du périmètre comme sites de reproduction, comme l'attestent les cadavres de jeunes individus trouvés il y a 15 ans au niveau de la Roche à Gué.

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Préoccupation mineure

### ÉTHOLOGIE

**Régime alimentaire** : il se nourrit d'invertébrés qu'il capture au sol. Il capture ses proies par glanage et par audition passive (rarement écholocation).

**Reproduction** : les accouplements se déroulent généralement à l'automne, les femelles stockent alors le sperme et ne déclenchent leur ovulation qu'au printemps. Les femelles se rassemblent en colonies de parturition dans les vastes combles des bâtiments et donnent naissance à un petit mi-juin mi-juillet.

**Déplacement** : distance gîte d'été – site d'hibernation : peut atteindre 200 km  
distance gîte d'été – terrain de chasse : 15 à 25 km

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

| Jan                 | Fév | Mar                | Avr | Mai | Jui                   | Juil | Aoû | Sept             | Oct | Nov | Déc |
|---------------------|-----|--------------------|-----|-----|-----------------------|------|-----|------------------|-----|-----|-----|
| Repos hivernal (Rh) |     | Transit printanier |     |     | Gestation et estivage |      |     | Transit automnal |     | Rh  |     |

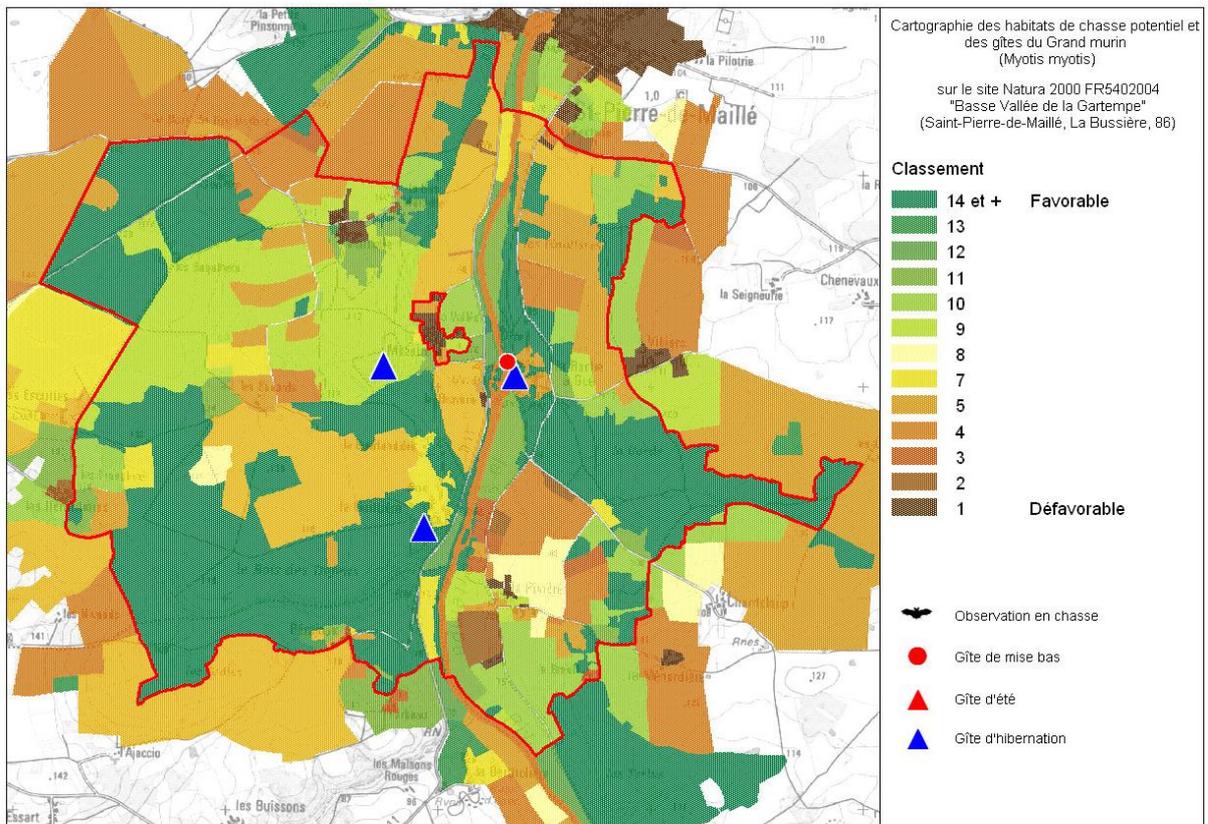
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hibernation
- ◆ Modification du paysage (remembrement, mise en culture)
- ◆ Utilisation de produits phytosanitaires en forêt

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation
- ⇒ Maintien de milieux propices à la chasse (lisière forestière, prairie fauchée, ...)
- ⇒ Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires

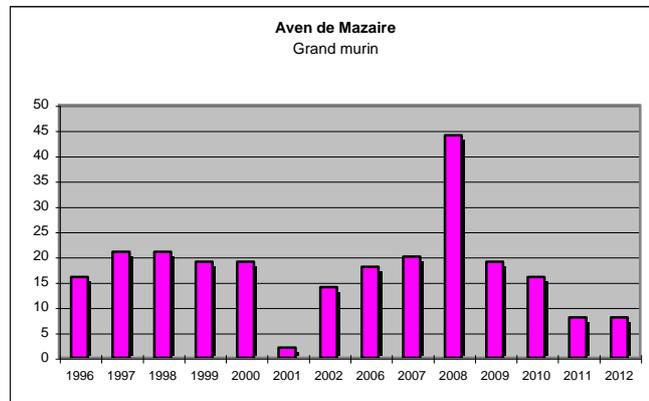
## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



## EVOLUTION DES EFFECTIFS DES POPULATIONS HIVERNALES (JANVIER)

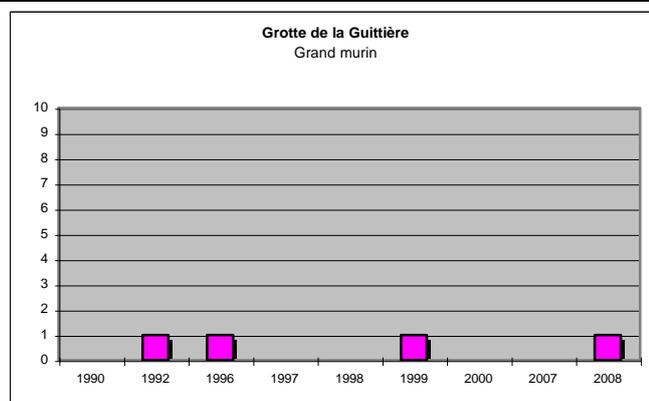
### Aven de Mazaire

Effectif max : 44 (2008)  
Effectif min : 2 (2001)



### Grotte de la Guittière

Effectif max : 3(1988)  
Effectif min : 0 (2007)



Code Natura 2000  
**1337**

# Castor d'Europe

## *Castor fiber*

**MAMMIFERES**  
Rongeurs

### HABITAT

La Castor d'Europe est le plus gros rongeur d'Europe. D'une longueur de plus d'un mètre (corps et queue), son poids moyen est de 25 à 30 kg. Strictement inféodé aux milieux aquatiques, dont il s'éloigne rarement de plus de 40 m des rives, le Castor affectionne les rivières et leurs affluents riches en ressources alimentaires (feuilles et écorces d'arbres à bois tendre).

Espèce sociable, les Castors vivent en groupe familiaux constitués par les parents, les jeunes de l'année et ceux de l'année précédente. Le Castor n'est pas facilement observable, mais laisse de nombreux indices de présence facilement identifiables (arbres ou branches coupés et écorcés, terrier-hutte, réfectoire) sur son territoire constitué de 1 à 3 km de rive.

Suite à la destruction de l'espèce par l'homme du 17<sup>ème</sup> à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, le Castor a bénéficié de programmes de réintroduction dans les années 1970 sur la Loire. C'est à partir de ce noyau que ce rongeur a colonisé le bassin de la Vienne.

Il a fait ses premières apparitions sur la Gartempe en 2002. Si aucun gîte (terrier hutte) n'a été découvert sur le site, des indices de présence ont été trouvés (coupes), prouvant que l'animal fréquente cette partie de la rivière.

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Préoccupation mineure

### ÉTHOLOGIE

Le Castor est actif toute l'année et n'effectue pas de migration.

Régime alimentaire : uniquement végétarien, il consomme de nombreuses espèces de plantes aquatiques, mais aussi des arbres au bois tendre (surtout salicacées) dont il mange écorce, feuilles et jeunes pousses. Les besoins d'un adulte sont de 2 kg de matières végétales par jour ou 700 g d'écorce.

Reproduction : espèce monogame, la femelle donne naissance entre 2 et 4 petits par an qui restent avec leur parents jusqu'à l'âge de 2 ans.

Déplacement : Une famille occupe un territoire de 1 à 3 km de rive.

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

| Jan | Fév | Mar | Avr | Mai | Jui | Juil | Août | Sept | Oct | Nov | Déc |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|------|-----|-----|-----|
|     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |
|     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |

Accouplements

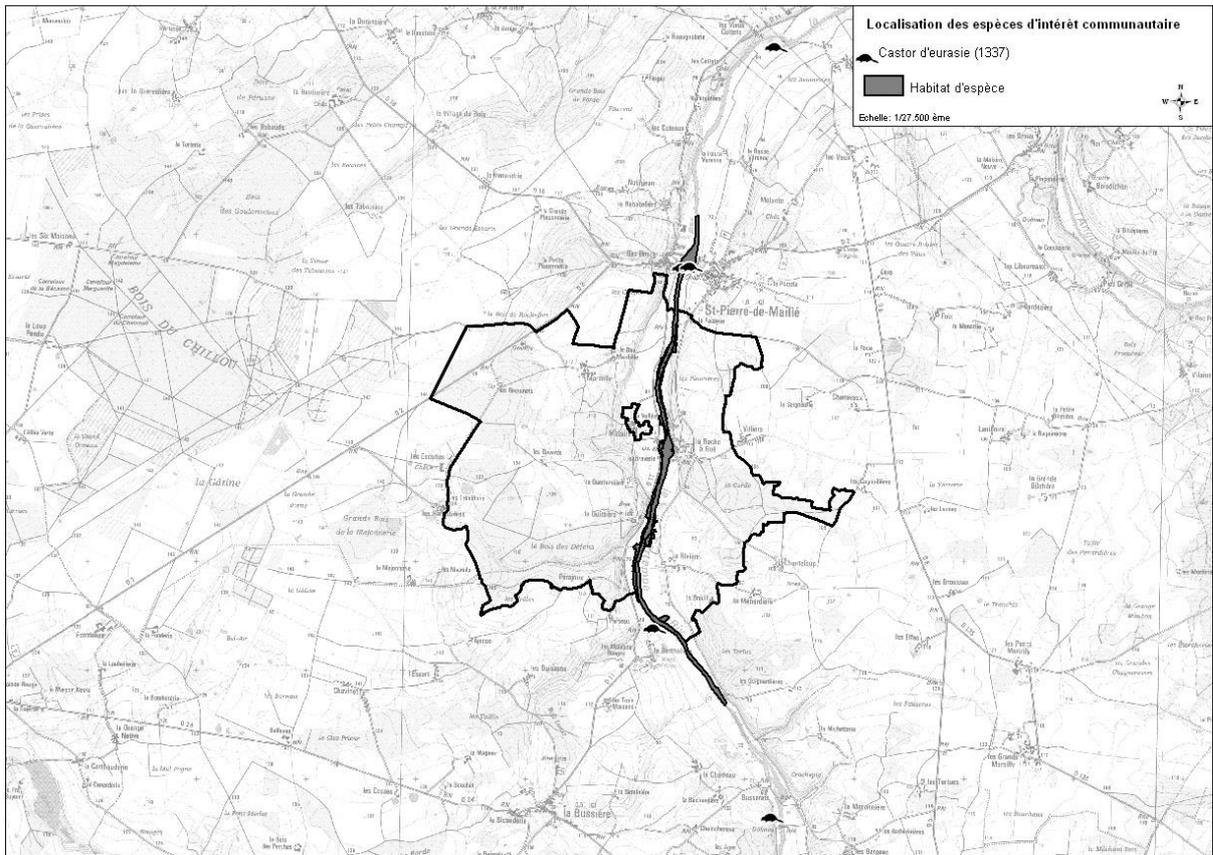
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des habitats rivulaires
- ◆ Empoisonnement suite à la lutte chimique contre le ragondin et le rat musqué
- ◆ Cloisonnement des populations (obstacles infranchissables)
- ◆ Pollution de l'eau
- ◆ Piégeage accidentel

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des habitats rivulaires
- ⇒ Conservation et développement des salicacées (ressources alimentaires)
- ⇒ Maintien de la qualité et de la quantité des eaux
- ⇒ Maintien de zones tranquilles
- ⇒ Proscrire la lutte chimique et privilégier le piège cage

## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000  
**1355**

**MAMMIFERES**  
Carnivores

# Loutre

## *Lutra lutra*

### HABITAT

La Loutre d'Europe est un des plus grands Mustélidés de France pouvant atteindre une taille de plus d'un mètre (corps et queue) pour un poids de plus de 10 kg pour les mâles. Animal généralement solitaire, la Loutre est une espèce inféodée aux milieux aquatiques. Son domaine vital est vaste et peut atteindre 10 à 25 km de linéaire de rivière.

Elle recherche des zones tranquilles pour installer ses gîtes diurnes (gîtes de repos) et ses catiches (gîtes de mise bas). Sa méfiance et ses mœurs nocturnes, en font un animal difficile à observer. La présence de l'espèce est le plus souvent mise en évidence par la découverte d'indices (empreintes, coulées, reliefs de repas) et notamment les fèces appelée épreintes que la loutre dépose à des endroits stratégiques pour marquer son territoire.

Après avoir subi un fort déclin au siècle dernier, on assiste depuis une quinzaine d'années à la recolonisation progressive de la Loutre sur quelques réseaux hydrographiques désertés depuis plus d'un siècle. C'est le cas de la Gartempe, où l'espèce est connue maintenant depuis une dizaine d'année.

Si aucun indice de présence de cet animal discret n'a été trouvé au sein même du périmètre du site, la Loutre est connue sur la Gartempe et des indices ont été trouvés en 2009 sur la commune de la Bussière. Il est donc fort possible qu'elle fréquente cette partie de la rivière sans que l'on ait encore trouvé d'indice de présence.

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Préoccupation mineure

### ÉTHOLOGIE

La Loutre est active toute l'année et n'effectue pas de migration.

Régime alimentaire : essentiellement piscivore, elle consomme environ 1 kg de poisson de petite taille par jour. Elle peut adapter son régime alimentaire en fonction des opportunités et compléter son menu par d'autres espèces (amphibiens, mammifères, oiseaux...).

Reproduction : pouvant se reproduire à toutes saisons, la femelle donne naissance à 2 ou 3 jeunes par an après 60 jours de gestation.

Déplacement : le domaine vital de la Loutre est de 10 à 25 km de linéaire de rivière, mais peut atteindre 40 km chez les mâles.

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

|                      |     |     |     |     |     |      |     |      |     |     |     |
|----------------------|-----|-----|-----|-----|-----|------|-----|------|-----|-----|-----|
| Jan                  | Fév | Mar | Avr | Mai | Jui | Juil | Aoû | Sept | Oct | Nov | Déc |
| <b>Accouplements</b> |     |     |     |     |     |      |     |      |     |     |     |

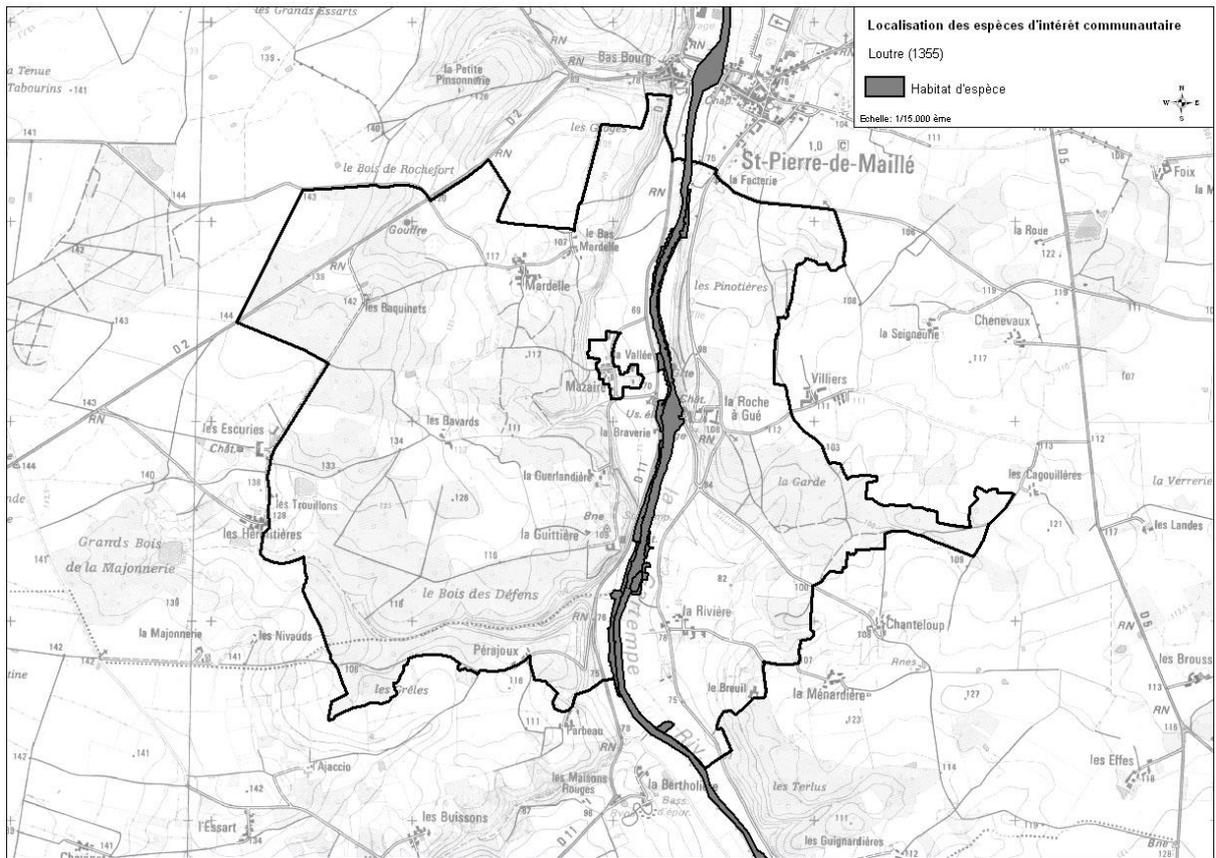
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des habitats rivulaires
- ◆ Empoisonnement suite à la lutte chimique contre le ragondin et le rat musqué
- ◆ Pollution de l'eau
- ◆ Piégeage accidentel
- ◆ Collision routière

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des habitats rivulaires
- ⇒ Maintien de la qualité et de la quantité des eaux
- ⇒ Maintien de zones tranquilles (havre de paix)
- ⇒ Proscrire la lutte chimique contre les nuisibles et privilégier le piège cage

## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000  
**1095**

**POISSONS**  
Cyclostomes

# Lamproie marine

## *Petromyzon marinus*

### HABITAT

La Lamproie marine est anguilliforme et possède une peau lisse. La taille moyenne est de 80 cm pour un poids d'environ 1 kg, mais elle peut atteindre 120 cm et plus de 2 kg. Il s'agit d'une espèce migratrice anadrome, qui naît en eau douce, vit de 3 à 7 ans en rivière (stade larve ou amnocète), puis migre en mer où elle va grossir pendant 2 ans en parasitant des poissons sur lesquels elle s'accroche grâce à sa ventouse buccale.

Les adultes entament leur migration vers les rivières à la fin de l'hiver. La reproduction a lieu de fin avril à fin mai au niveau de zones de plats-courants ayant un substrat constitué de graviers et galets. Les adultes construisent un nid dont le diamètre peut atteindre 2 mètres. Après la reproduction, les adultes meurent. La lamproie marine est un bon indicateurs de la qualité des milieux puisqu'elle se reproduit sur des zones peu perturbées et ayant des eaux de bonnes qualités.

Depuis l'arasement du barrage de Maison Rouge (1998) situé à la confluence Vienne-Creuse, la Lamproie marine est réapparue sur la Gartempe et s'y reproduit. Sur le site d'étude, des frayères ont déjà été observées en aval du seuil de la Roche à Gué (Source : LOGRAMI et CSP).

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexe II de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Quasi menacée

### ÉTHOLOGIE

Régime alimentaire : Les adultes parasitent les poissons et les larves se nourrissent de diatomées, d'algues et de débris organiques filtrés face au courant.

Reproduction : Reproduction de fin avril à fin mai. Les adultes construisent un nid (zone de frayère) où la femelle peut déposer jusqu'à 230 000 œufs/kg.

Déplacement : Les larves après un développement de 3 à 7 ans en rivière se métamorphosent en juvéniles et migrent vers les zones côtières à l'automne. Après 2 ans de grossissement en mer, les adultes entament leur migration vers les zones de reproduction.

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

| Jan                                                               | Fév | Mar | Avr | Mai                 | Jui | Juil | Aoû                                                      | Sept | Oct | Nov | Déc |
|-------------------------------------------------------------------|-----|-----|-----|---------------------|-----|------|----------------------------------------------------------|------|-----|-----|-----|
| <b>Période de migration des adultes vers les zones de frayère</b> |     |     |     | <b>Reproduction</b> |     |      | <b>Période de migration des juvéniles vers les côtes</b> |      |     |     |     |

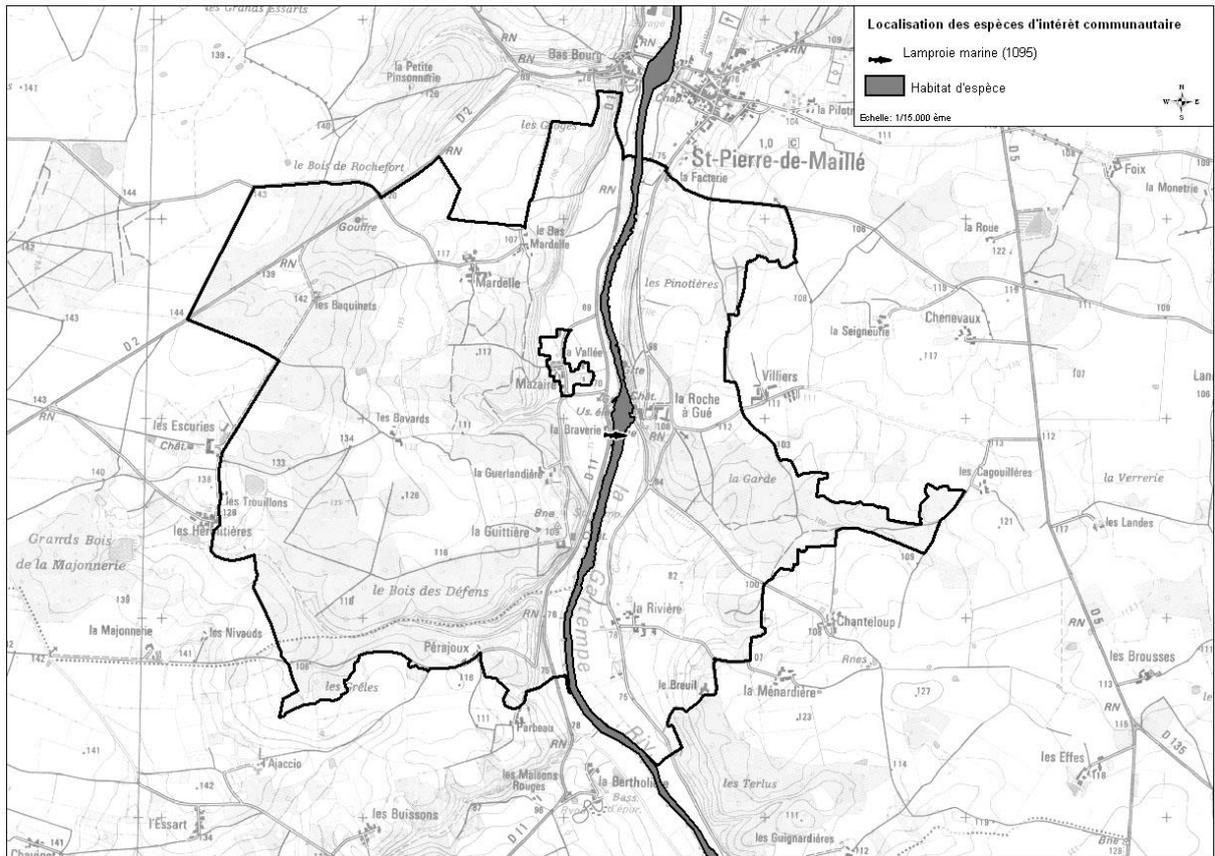
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des zones de reproduction
- ◆ Obstacles à la migration
- ◆ Pollution des eaux de la rivière
- ◆ Etiages sévères

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Favoriser la libre circulation piscicole
- ⇒ Maintien de la qualité et de la quantité d'eau
- ⇒ Maintien des zones de frayère

## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

**1106**

**POISSONS**

# Saumon atlantique

## *Salmo salar*

### HABITAT

Le Saumon atlantique est un poisson de grande taille pouvant atteindre 1,5 m pour un poids de 30 kg. Il s'agit d'une espèce migratrice anadrome, qui naît en eau douce, vit de 1 à 3 ans en rivière (stade juvénile), puis migre en mer où il va grossir pendant 1 à 3 ans. La durée de la migration des adultes de l'océan vers les rivières est de 5 à 14 mois.

La reproduction a lieu de novembre à février et s'effectue dans les ruisseaux où ils ont vu le jour (homing). Les zones de frai sont localisées dans des eaux vives au niveau des radiers ayant un substrat constitué de graviers. Après la reproduction, la majorité des adultes meurent, mais certains redescendent en mer pour effectuer un nouveau cycle. Le saumon est un bon indicateur de la qualité des milieux puisqu'il se reproduit sur des zones peu perturbées et ayant des eaux de bonnes qualités.

L'arasement du barrage de Maison Rouge (1998) situé à la confluence Vienne-Creuse a favorisé la migration du Saumon qui se reproduit sur la Gartempe. Ces zones de reproductions sont localisées en Haute-Vienne et en Creuse. Sur le site, le saumon ne se reproduit pas, mais le traverse lorsqu'il entame en hiver sa remontée vers les zones de frayère. Les tacons (jeunes saumons) le traverseront aussi lors de leur dévalaison vers l'Atlantique.

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et Vde la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Vulnérable

### ÉTHOLOGIE

**Régime alimentaire** : il s'agit d'un poisson carnivore, qui cesse de s'alimenter lorsqu'il entame sa migration vers ses zones de reproduction.

**Reproduction** : Reproduction de novembre à février. La femelle construit un nid (frayère) et pond de 1 500 à 1 800 œuf par kg de son poids.

**Déplacement** : Les tacons après un développement de 1 à 3 ans en rivière migrent vers l'océan. En mer, le saumon gagne des zones d'engraissement (Groenland, mer du Labrador, mer de Norvège...).

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

|              |     |     |     |     |     |      |      |      |     |              |     |
|--------------|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|------|-----|--------------|-----|
| Jan          | Fév | Mar | Avr | Mai | Jui | Juil | Août | Sept | Oct | Nov          | Déc |
| Reproduction |     |     |     |     |     |      |      |      |     | Reproduction |     |

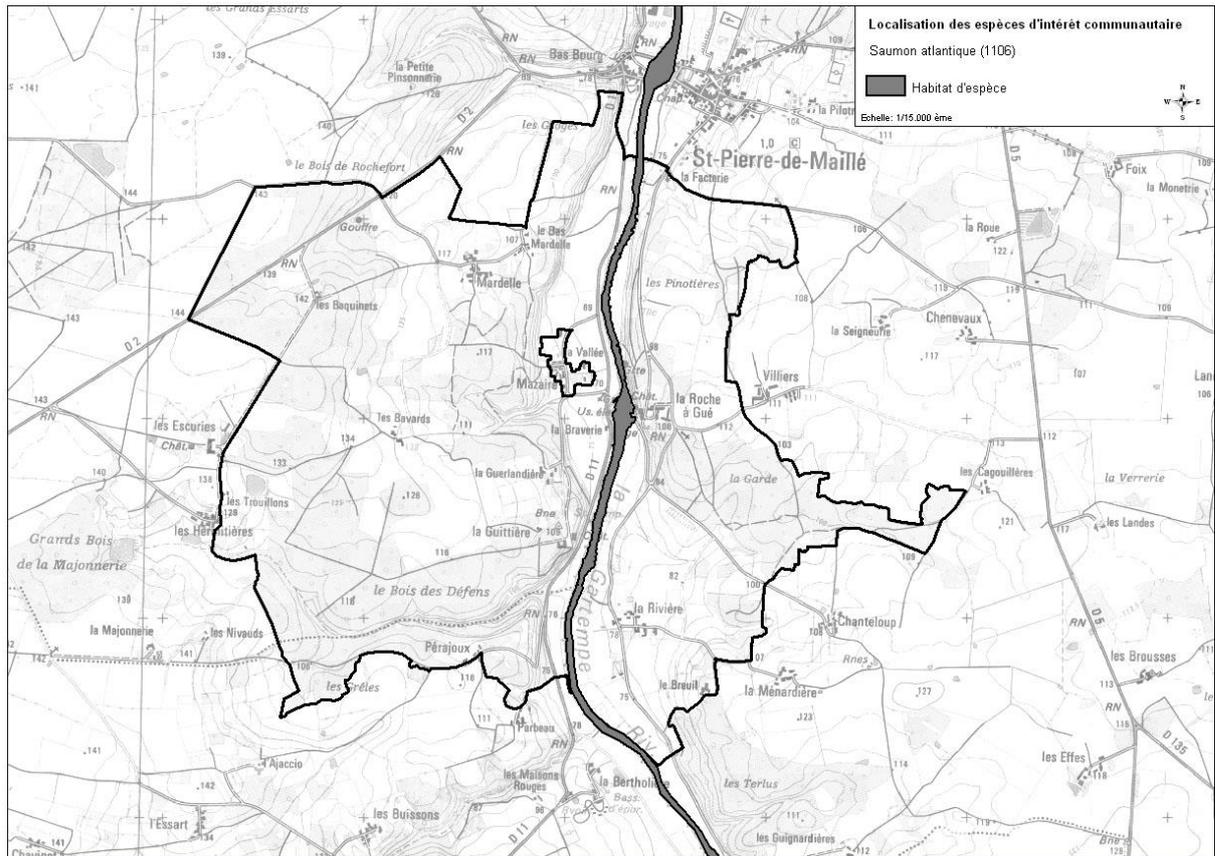
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Obstacles à la migration
- ◆ Pollution des eaux de la rivière
- ◆ Etiage sévère

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Favoriser la libre circulation piscicole
- ⇒ Maintien de la qualité et de la quantité d'eau

## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

**1134**

**POISSONS**

# Bouvière

## *Rhodeus amarus*

### HABITAT

La Bouvière est un petit poisson de 5 à 7 cm ayant un corps court, haut et comprimé latéralement. Il s'agit d'une espèce grégaire (vit en banc) qui affectionne les eaux claires, calmes et peu profondes des rivières. Un substrat sablo-limoneux favorisant le développement d'hydrophytes (végétation aquatique) est favorable à l'espèce.

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexe II de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Préoccupation mineure

Sa reproduction est particulière puisque la bouvière pond dans les moules d'eau douce (*Unio* et *Anodonta*), à l'intérieur desquelles les œufs pourront se développer. La présence de ces mollusques bivalves est donc indispensable pour la conservation de l'espèce. Le mâle défend un territoire autour de la moule dans laquelle la femelle a pondu.

Sur le site, l'espèce a été observée au niveau du seuil du bourg de Saint-Pierre-de-Maillé sans avoir été capturée. Sa présence devra être confirmée.

### ÉTHOLOGIE

Régime alimentaire : Espèce phytophage se nourrissant d'algues vertes et de diatomées. Parfois détritivore.

Reproduction : entre avril et août, la femelle pond entre 40 et 100 œufs dans le siphon exhalant d'un bivalve grâce à un ovopositeur. Le mâle dépose son sperme près du siphon inhalant de la moule, ce qui permet la fécondation des œufs. Les alevins seront expulsés de la cavité branchiale du mollusque à une taille de 8 mm.

Déplacement : Espèce sédentaire

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

| Jan                 | Fév | Mar | Avr | Mai | Jui | Juil | Août | Sept | Oct | Nov | Déc |
|---------------------|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|------|-----|-----|-----|
|                     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |
| <b>Reproduction</b> |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |

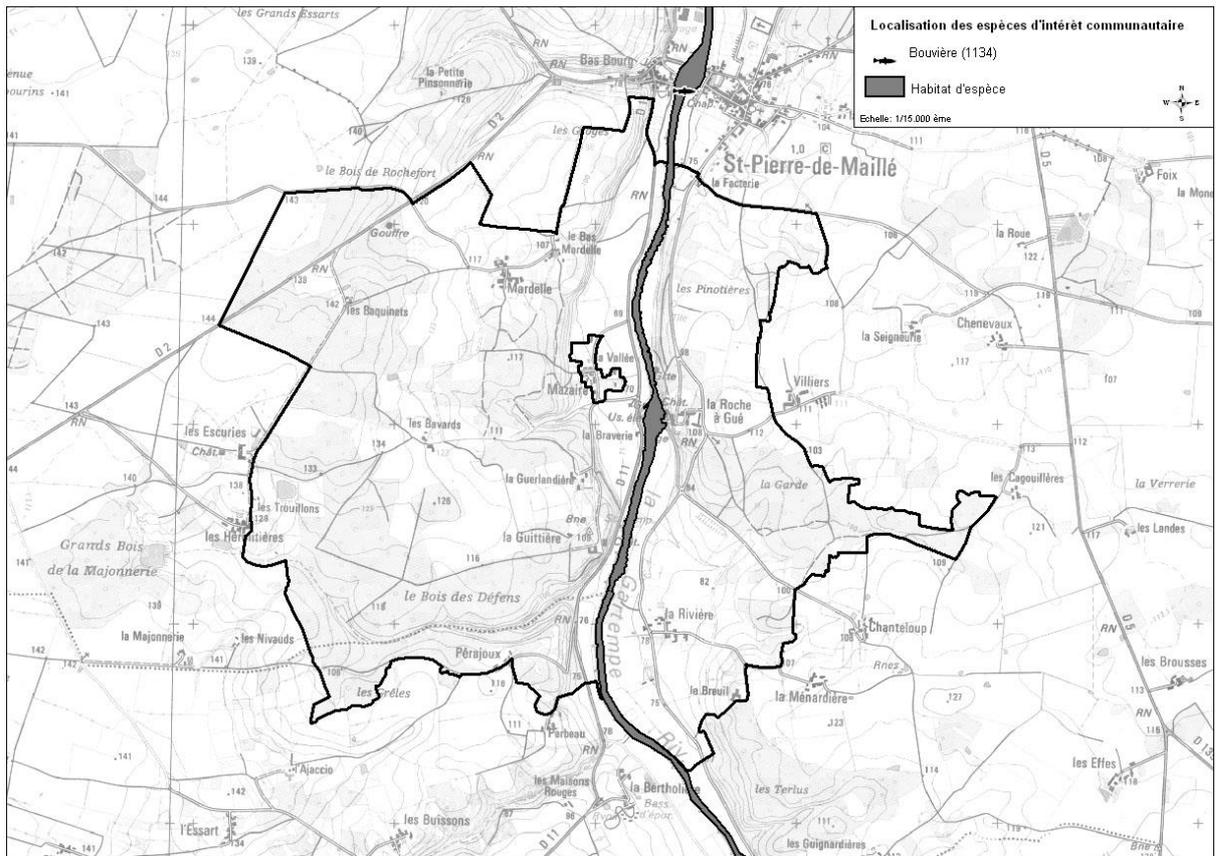
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Eutrophisation et pollution des eaux de la rivière
- ◆ Destruction des herbiers aquatiques
- ◆ Raréfaction des mollusques bivalves

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Maintien de la qualité et de la quantité d'eau
- ⇒ Maintien des populations de mollusques bivalves
- ⇒ Maintien des herbiers aquatiques

## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

**1163**

**POISSONS**

# Chabot

## *Cottus gobio*

### HABITAT

Ce petit poisson de 10 cm de longueur a une silhouette typique. Il possède une grosse tête aplatie fendue d'une large bouche. Le Chabot est une espèce benthique (vit au fond de l'eau) territoriale et sédentaire. De mœurs plutôt nocturnes, il vit caché sous les pierres ou dans les anfractuosités où il peut passer inaperçu du fait de son mimétisme avec le substrat.

Il préfère les eaux fraîches et bien oxygénées des cours d'eau (de la zone à truite à la zone à barbeau). Il s'agit d'une espèce très polluo-sensible, indicatrice d'une bonne qualité des milieux. Pour sa reproduction, la femelle colle ses oeufs sous des pierres. Le mâle les nettoiera et les protégera pendant toute l'incubation.

Le Chabot est présent sur la Gartempe même s'il semble peu fréquent. Il n'a pas été observé sur le site cette année. Il est possible que les eaux de la Gartempe soient trop chaudes en période d'étiage.

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexe II de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Préoccupation mineure

### ÉTHOLOGIE

Régime alimentaire : prédateur de tout ce qui vit au fond (larves d'invertébrés, œufs).

Reproduction : La femelle pond entre 100 et 500 oeufs en grappe au plafond de l'abri du mâle entre mars et avril.

Déplacement : Pas très bon nageur, il s'agit d'une espèce sédentaire

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

| Jan | Fév | Mar                 | Avr | Mai | Jui | Juil | Aoû | Sept | Oct | Nov | Déc |
|-----|-----|---------------------|-----|-----|-----|------|-----|------|-----|-----|-----|
|     |     | <b>Reproduction</b> |     |     |     |      |     |      |     |     |     |

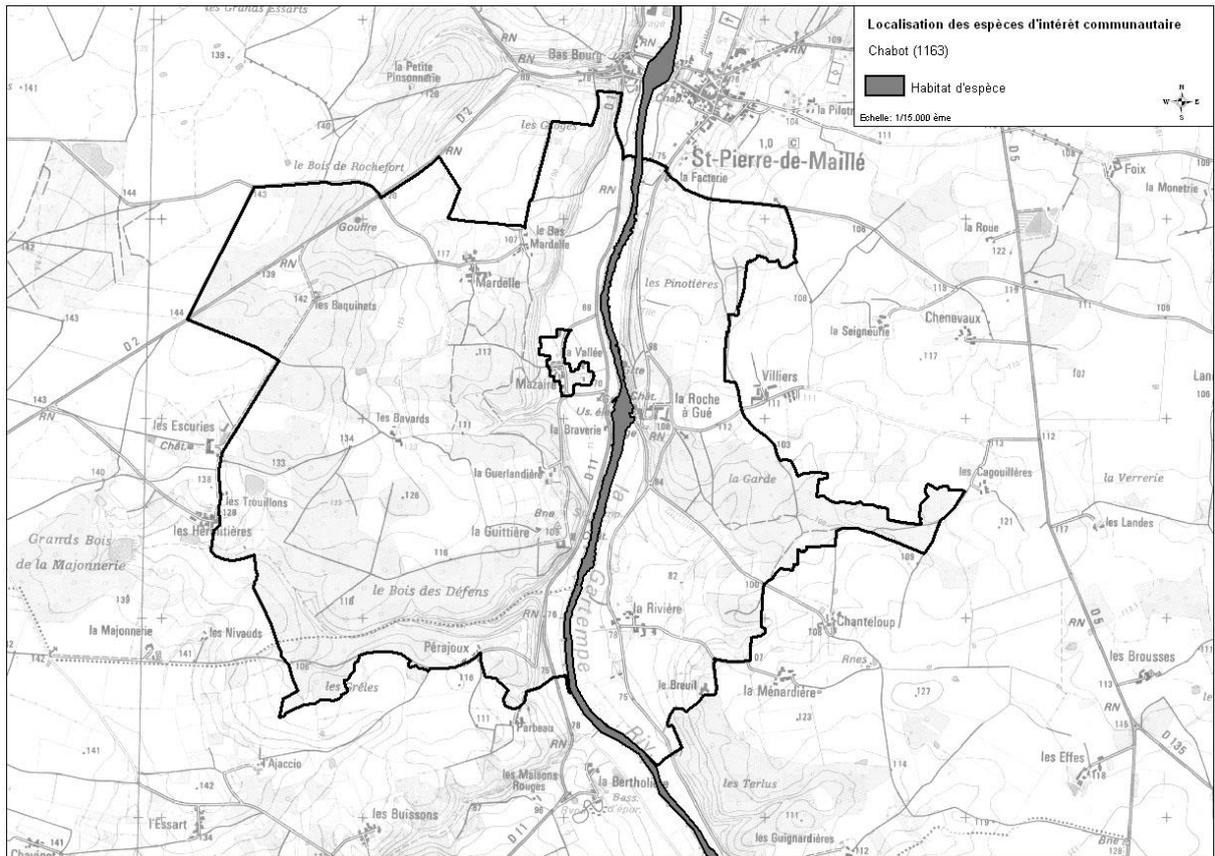
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Pollutions des eaux de la rivière
- ◆ Eutrophisation de l'eau
- ◆ Etiage sévère

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Maintien de la qualité et de la quantité d'eau
- ⇒ Maintien des zones de frayère

## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000  
**1220**

**REPTILES**

# Cistude d'Europe

## *Emys orbicularis*

### HABITAT

Cette tortue aquatique autochtone affectionne le fond vaseux des eaux calmes et dormantes des étangs et rivières. La Cistude fréquente les zones à nénuphars, les jeunes roselières et les fossés jouxtant les étangs. Comme tous les reptiles, les Cistudes ont besoin de s'exposer au soleil pour augmenter leur température interne. Les femelles recherchent pour pondre des zones meubles et exposées au sud.

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Quasi menacée

Un individu a été capturé sur la Gartempe au niveau de la commune de la Bussière en 2006 par les techniciens du syndicat de rivière de la Gartempe.

Des prospections complémentaires seront nécessaires pour connaître l'état réel des populations en cherchant notamment les sites de ponte (aucune preuve de reproduction à ce jour).

### ÉTHOLOGIE

Régime alimentaire : carnivores, elles se nourrissent d'insectes, de mollusques aquatiques, de crustacés, de poissons morts et/ou malades, d'œufs de poissons et d'amphibiens.

Hibernation : de septembre à avril dans la vase des étangs.

Reproduction : les accouplements ont lieu en avril, les femelles pondent courant juin sur des sites non inondables et bien exposés au soleil. Les jeunes sortent en fin d'été ou au printemps suivant.

Déplacement : la Cistude se déplace de plusieurs dizaines de mètres par jour sur un étang. Lors d'un assec d'étang, elle en recherche un autre à proximité. Pour la recherche des sites de ponte, les femelles peuvent effectuer des déplacements allant jusqu'à 800 m (Servan, 1986).

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

|                    |     |     |                           |     |     |      |     |                    |     |     |     |
|--------------------|-----|-----|---------------------------|-----|-----|------|-----|--------------------|-----|-----|-----|
| Jan                | Fév | Mar | Avr                       | Mai | Jui | Juil | Aoû | Sept               | Oct | Nov | Déc |
| <b>Hibernation</b> |     |     | <b>Période d'activité</b> |     |     |      |     | <b>Hibernation</b> |     |     |     |

Accouplements                  Pontes

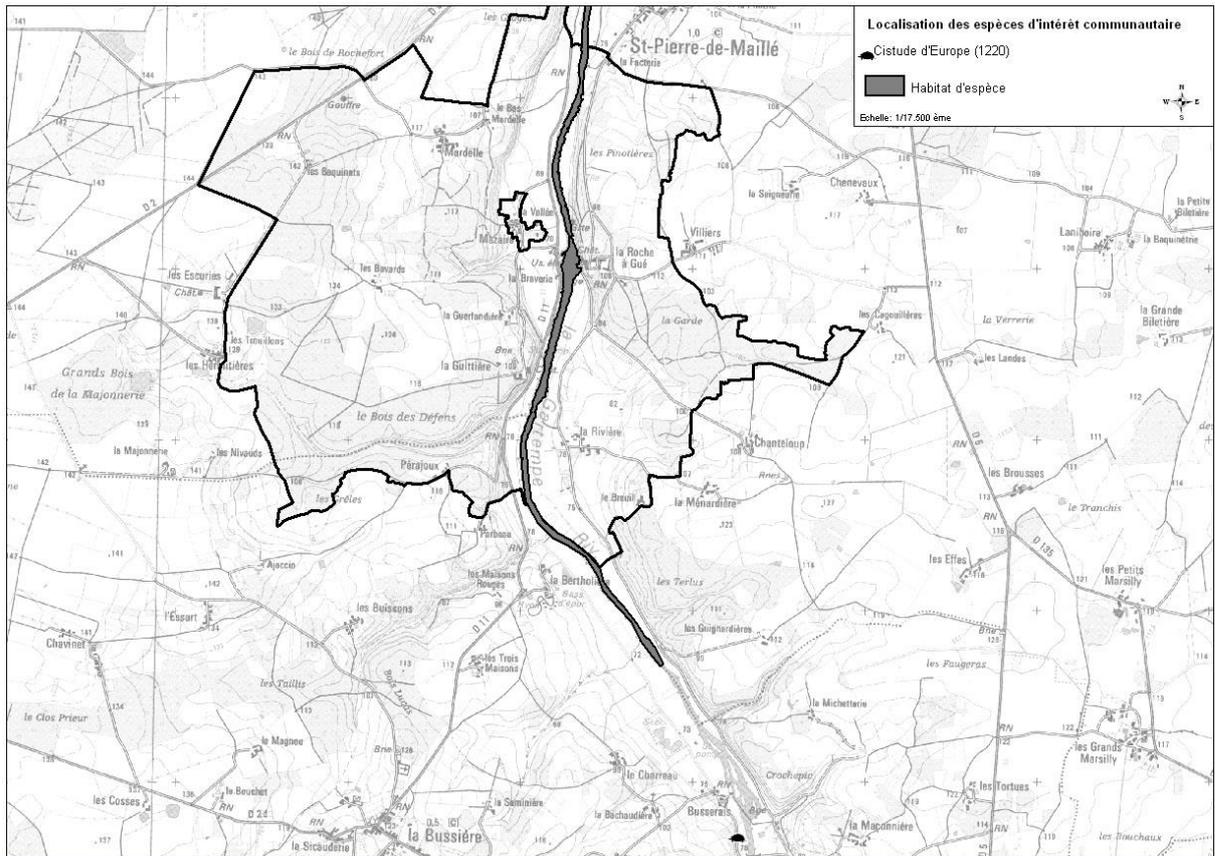
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Dégradation de la qualité de l'eau
- ◆ Dégradation de la végétation des étangs
- ◆ Disparition ou dégradation des sites de pontes
- ◆ Prédation des pontes
- ◆ Destruction des pontes par le labour, le déchaumage.
- ◆ Proscrire l'utilisation d'herbicides

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des milieux aquatiques et des zones humides
- ⇒ Conservation de la végétation aquatique des étangs
- ⇒ Conservation des sites de pontes
- ⇒ Conservation d'un environnement favorable (prairies) autour des étangs abritant des cistudes

## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

**1166**

AMPHIBIENS

# Triton crêté

## *Triturus cristatus*

### HABITAT

Ce gros triton (16 cm) fréquente les paysages ouverts et plats tels que les zones bocagères avec prairies. Pour la reproduction (printemps), il affectionne les eaux stagnantes telles que les mares de faible profondeur et riches en végétation. En période estivale, il mène une vie terrestre et fréquente les bois et haies situés dans un rayon de 750 m à 1 km autour du site de reproduction.

Le Triton crêté atteint dans la Vienne sa limite sud-ouest de répartition (absent en Haute-Vienne). Sa recherche s'effectue de nuit, au printemps, lorsque les adultes gagnent leur zone de reproduction (mares). Au printemps 2006, l'espèce a été observée sur 3 mares localisées en dehors du site Natura 2000 (La Majonnerie et Chanteloup). Cependant, il est probable qu'il se reproduise sur d'autres mares du site.

Pour assurer le maintien des populations, il convient de préserver leur site de reproduction en maintenant et développant un maillage de mares compatible avec les échanges intrapopulationnels, mais aussi en conservant leurs habitats terrestres et ce, dans un rayon suffisamment grand autour des sites de reproduction (750 m pour les grosses espèces comme le Triton crêté (Bugter et al., 1998)).

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Préoccupation mineure

### ÉTHOLOGIE

Régime alimentaire : carnivore, il se nourrit dans l'eau d'invertébrés et à terre de vers, limaces et autres invertébrés.

Hibernation : Sous une souche, dans un terrier.

Reproduction : Elle débute au printemps, les adultes effectuent une migration vers les zones de reproduction que sont les mares. Les mâles se parent d'une crête (livrée nuptiale). Les femelles pondent jusqu'à 200 œufs individuellement sur la végétation aquatique.

Déplacement : entre 750 m à 1 km autour de leur site de reproduction.

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

| Jan | Fév | Mars                                                  | Avr | Mai | Jui                                                                        | Juil | Août | Sept                                            | Oct | Nov | Déc |
|-----|-----|-------------------------------------------------------|-----|-----|----------------------------------------------------------------------------|------|------|-------------------------------------------------|-----|-----|-----|
| Rh  |     | <i>Migration et reproduction</i><br>(phase aquatique) |     |     | <i>Estivage et développement larvaire</i><br>(phase terrestre des adultes) |      |      | <i>Repos hivernal (Rh)</i><br>(phase terrestre) |     |     |     |

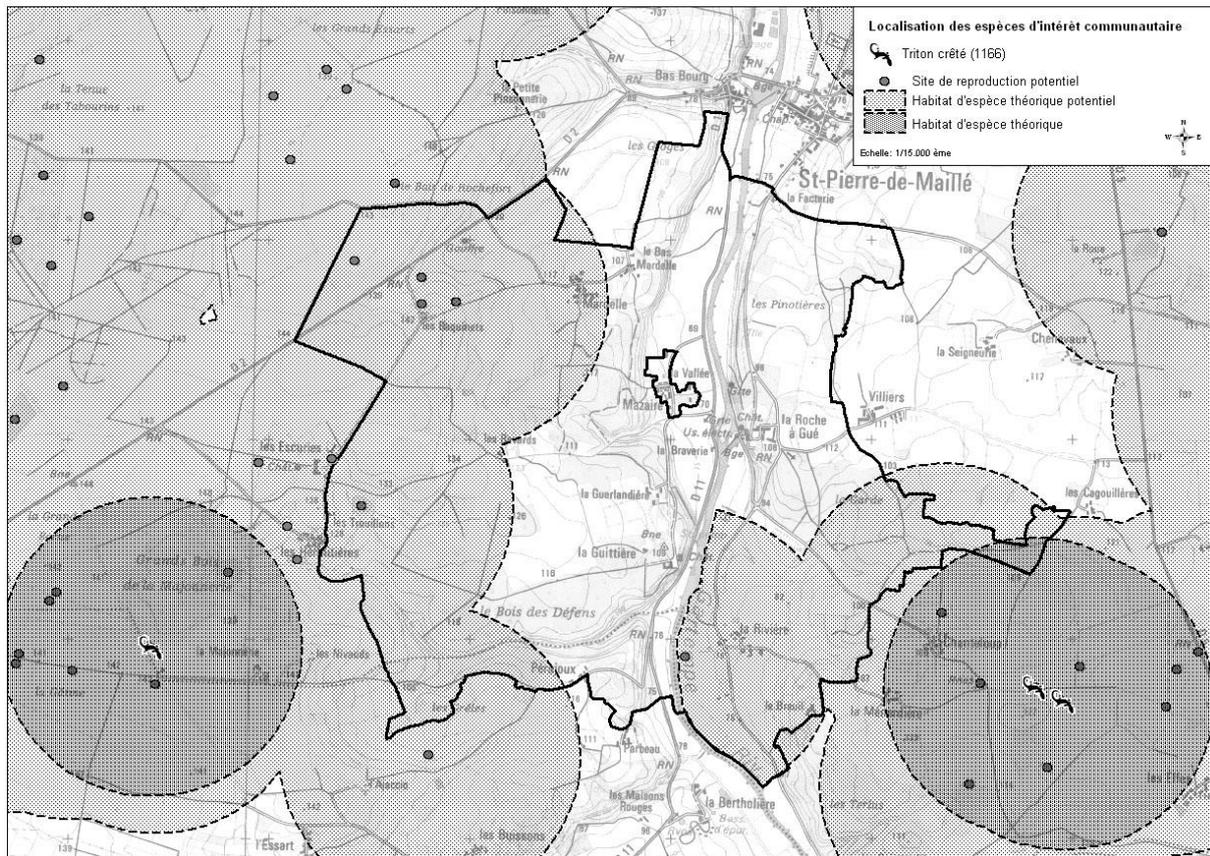
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Disparition des zones de reproduction favorables (boisement naturel, comblement, ...)
- ◆ Destruction des haies et autres habitats terrestres
- ◆ Introduction de poissons sur les sites de reproduction
- ◆ Dégradation de la qualité de l'eau

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation et entretien des mares
- ⇒ Conservation d'une bonne qualité d'eau
- ⇒ Conservation des habitats terrestres favorables dans un rayon de 750 m autour des sites de reproduction
- ⇒ Maintien ou création de réseaux de nouvelles mares

## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

**1041**

**INSECTES**  
Odonates

# Cordulie à corps fin

## *Oxygastra curtisii*

### HABITAT

Cette libellule appartenant à la famille des cordulidées a un thorax vert métallique et un abdomen noirâtre avec des taches jaunes. Il s'agit d'une espèce qui fréquente les cours d'eau calmes et occasionnellement les eaux stagnantes, pourvues d'une abondante végétation aquatique riveraine. Les imagos (adultes « volants ») s'éloignent de la rivière et fréquentent les prairies alluviales, les zones de lisières, les clairières pour chasser les insectes dont ils se nourrissent. Ils rejoindront la rivière pour s'y reproduire début juillet. Les larves carnivores ont un développement aquatique et se tiennent enfouies dans la vase ou le limon à proximité des berges. Après 2 ou 3 ans de développement, la larve effectuera sa métamorphose. L'émergence se fait généralement verticalement sur les parois des berges, sur les racines et tronc d'arbres.

Les nombreuses dépouilles larvaires (exuvies) récoltées sur les berges de la Gartempe prouvent que l'espèce se reproduit et se développe sur le site. Des imagos ont été observés à de nombreuses reprises en chasse le long de la Gartempe, mais aussi sur des sites localisés en périphérie.

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Espèce vulnérable

### ÉTHOLOGIE

La période de vol des adultes débute fin mai pour s'achever à la fin août.

Régime alimentaire : les larves sont carnivores et consomment de petits animaux aquatiques. Les adultes se nourrissent d'insectes volants.

Reproduction : la femelle dépose ses œufs à la surface de l'eau mi juin. Après 2 à 3 ans de développement, la larve se transforme en imago.

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

|                          |     |     |     |                            |     |      |      |                          |     |     |     |
|--------------------------|-----|-----|-----|----------------------------|-----|------|------|--------------------------|-----|-----|-----|
| Jan                      | Fév | Mar | Avr | Mai                        | Jui | Juil | Août | Sept                     | Oct | Nov | Déc |
| Stade larvaire aquatique |     |     |     | Période de vol des adultes |     |      |      | Stade larvaire aquatique |     |     |     |

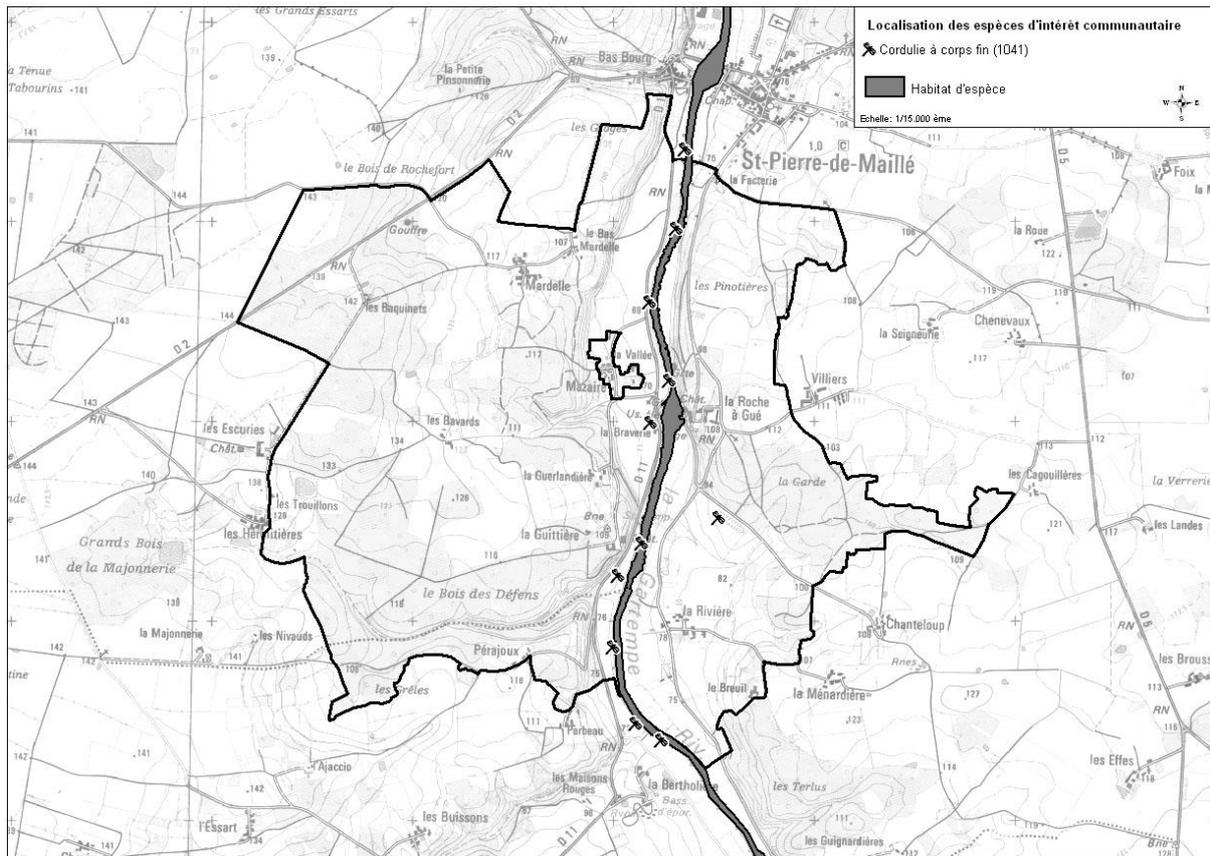
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Eutrophisation et pollution des eaux

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Maintien de la qualité et de la quantité des eaux
- ⇒ Préservation de la ripisylve

## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

**1046**

**INSECTES**  
Odonates

# Gomphe de Graslin

## *Gomphus graslinii*

### HABITAT

Cette libellule appartenant à la famille des Gomphidées est de coloration jaune et noire. Il s'agit d'une espèce qui fréquente les cours d'eau calmes, profonds, de largeurs variables et ayant des berges boisées ou ouvertes. Les imagos (adultes volants) s'éloignent de la rivière et fréquentent les prairies alluviales, les zones de lisières, les clairières pour chasser les insectes dont ils se nourrissent. Ils rejoindront la rivière pour s'y reproduire début juillet. Les larves carnivores ont un développement aquatique et se tiennent enfouies à la surface des sédiments au niveau des parties calmes des rivières où elles chassent à l'affût. Après 3 ou 4 ans de développement, la larve effectuera sa métamorphose. L'émergence se fait généralement verticalement sur les parois des berges, sur les racines et troncs d'arbres.

Les quelques dépouilles larvaires (exuvies) récoltées sur les berges de la Gartempe prouvent que l'espèce se reproduit et se développe sur le site.

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - En danger

### ÉTHOLOGIE

La période de vol des adultes débute en début juin pour s'achever à la fin août.

Régime alimentaire : les larves sont carnivores et consomment de petits animaux aquatiques. Les adultes se nourrissent d'insectes volants.

Reproduction : la femelle dépose ses œufs à la surface de l'eau début juillet. Après 3 à 4 ans de développement, la larve se transforme en imago début juin

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

|                          |     |     |     |     |                            |      |     |                          |     |     |     |
|--------------------------|-----|-----|-----|-----|----------------------------|------|-----|--------------------------|-----|-----|-----|
| Jan                      | Fév | Mar | Avr | Mai | Jui                        | Juil | Aoû | Sept                     | Oct | Nov | Déc |
| Stade larvaire aquatique |     |     |     |     | Période de vol des adultes |      |     | Stade larvaire aquatique |     |     |     |

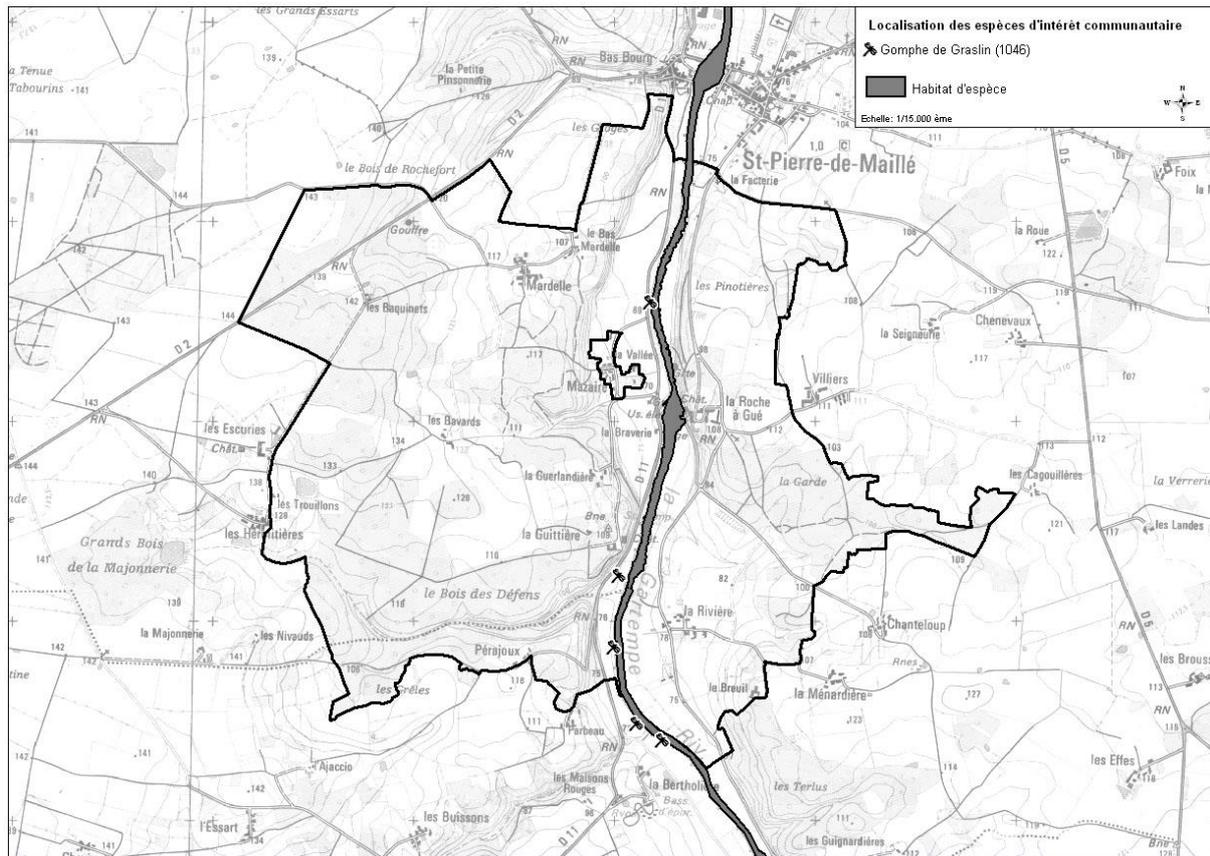
### RISQUES ET MENACES

- ◆ Eutrophisation et pollution des eaux

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Maintien de la qualité et de la quantité des eaux
- ⇒ Préservation de la ripisylve

## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

**1083**

**INSECTES**  
Coléoptères

# Lucane Cerf-volant

*Lucanus cervus*

## HABITAT

Ce gros coléoptère facilement identifiable fréquente les forêts de feuillus. Les larves (saproxylophages) se développent dans des bois morts ou malades des chênes, châtaigniers, saules et parfois dans des arbres fruitiers. Cette espèce est présente sur l'ensemble du département de la Vienne.

Sur le site d'étude, cette espèce n'a pas fait l'objet d'une recherche particulière, mais elle a été notée lors de sorties crépusculaires sur l'aire d'étude. Des individus mâles et femelles ont ainsi été observés autour des massifs boisés sur l'ensemble du site.

## STATUT

- Annexe II de la Dir. Habitat

## ÉTHOLOGIE

La période de vol des adultes débute en mai pour s'achever courant septembre.

Régime alimentaire : les larves sont saproxylophages (consomment le bois mort et malade) et les adultes se nourrissent principalement de la sève des arbres au niveau des blessures de ces derniers.

Reproduction : la femelle dépose ses œufs à proximité de souches ou de vieux arbres. Après 3 à 5 ans de développement, la larve se transforme en nymphe au printemps. L'adulte éclot à l'automne mais restera à terre jusqu'au printemps suivant.

## CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

|                            |     |     |     |     |     |      |     |      |     |     |     |
|----------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|------|-----|------|-----|-----|-----|
| Jan                        | Fév | Mar | Avr | Mai | Jui | Juil | Aoû | Sept | Oct | Nov | Déc |
| Période de vol des adultes |     |     |     |     |     |      |     |      |     |     |     |

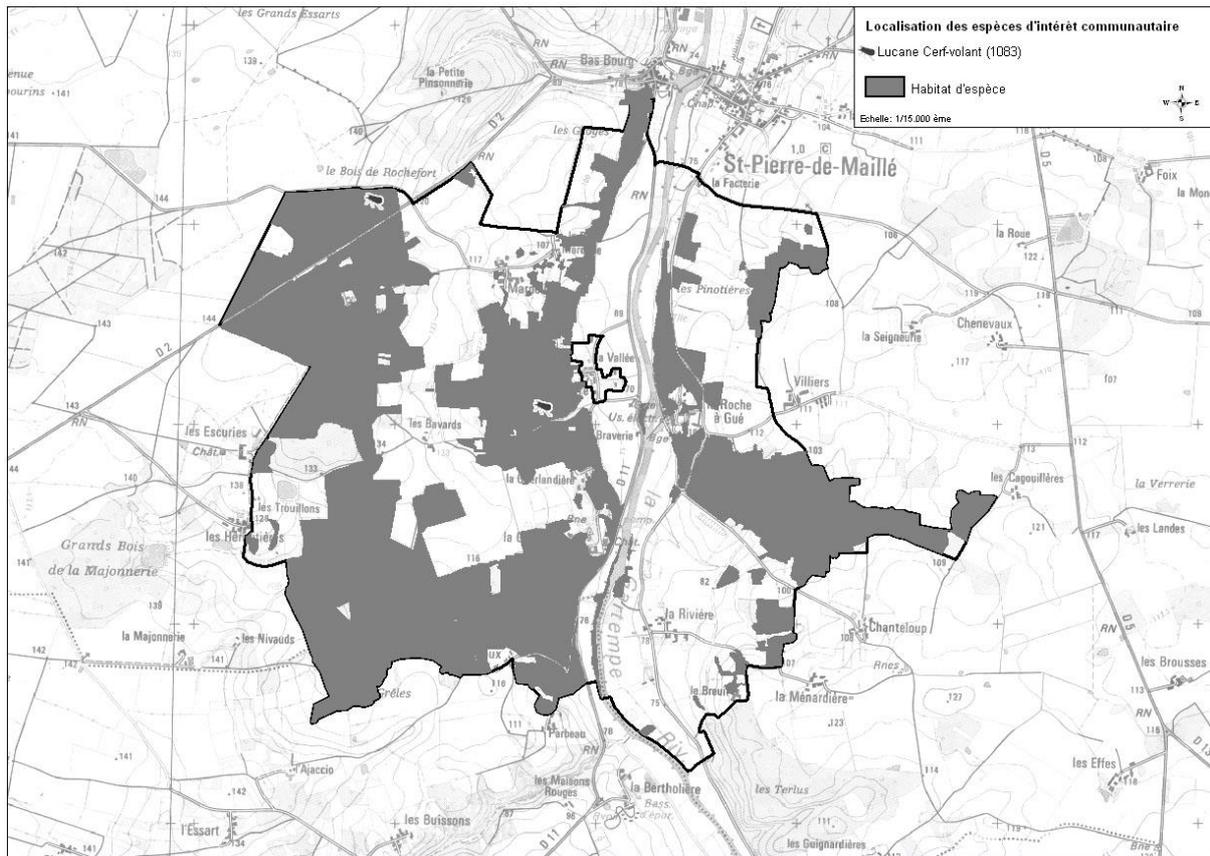
## RISQUES ET MENACES

- ◆ Disparition des vieux arbres
- ◆ Enlèvement des souches
- ◆ Plantation de résineux

## OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des bois morts et souches
- ⇒ Favoriser les essences feuillues au niveau des groupements forestiers

## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000  
**1032**

**MOLLUSQUES**  
Bivalves

# Mulette épaisse

## *Unio crassus*

### HABITAT

Cette « moule de rivière », de l'ordre des Naiades, est un bivalve de 5 à 7 cm et de forme ovoïde. Ce mollusque a un mode de développement particulier, puisque les larves ont besoin d'un poisson hôte pour assurer leur survie. Elles s'installent au niveau des branchies de poisson pendant quelques semaines, ce qui leur permet un développement dans de bonnes conditions. Les poissons hôtes principaux sont l'Épinoche et l'Épinochette, mais il existe d'autres espèces piscicoles pouvant abriter les larves de cette moule (perche commune, chevesne, vandoise, rotengle, vairon). Après cette phase parasitaire, qui contribue à leur dissémination dans les cours d'eau, la larve se transforme en un vrai petit bivalve et s'installera sur le fond de la rivière dans les sédiments où elle se nourrira en filtrant l'eau de la rivière pour y récupérer les particules de matières organiques en suspension.

L'espèce affectionne des zones à courant lent avec un sédiment meuble composé de sable, de graviers, voire de limons. Sur une rivière, il peut arriver que les individus soit très localisés notamment sur certains faciès de cours d'eau favorable à leur développement comme des zones de sédimentation avec cependant l'existence d'un courant lent.

Sur le site d'étude, l'espèce n'a pas été retrouvée cette année, cependant elle est présente sur la Gartempe et des coquilles d'individus morts ont été trouvées dans le passé en aval du seuil de la roche à Gué.

### STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
  - Espèce vulnérable

### ÉTHOLOGIE

Les adultes peuvent vivre de 20 à 30 ans.

Régime alimentaire : filtreur se nourrissant des particules de matières organiques transportées par la rivière.

Reproduction : les sexes sont séparés et les mâles libèrent les gamètes directement dans l'eau. Entraînés par le courant les spermatozoïdes sont récupérés par le système de filtration de la femelle. Après fécondation, l'œuf évolue en larve (glochidium) qui sera ensuite libérée dans le cours d'eau où elle se fixera au niveau des branchies d'un poisson hôte (cf. § au dessus)

Déplacements : les adultes sont sédentaires, mais peuvent se déplacer légèrement suite à une diminution du niveau d'eau.

### CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

|     |     |     |     |     |                    |      |     |      |     |     |     |
|-----|-----|-----|-----|-----|--------------------|------|-----|------|-----|-----|-----|
| Jan | Fév | Mar | Avr | Mai | Jui                | Juil | Aoû | Sept | Oct | Nov | Déc |
|     |     |     |     |     | <b>Fécondation</b> |      |     |      |     |     |     |

### RISQUES ET MENACES

- ◆ Eutrophisation et pollutions des eaux
- ◆ Etiages sévères
- ◆ Recalibrage des cours d'eau
- ◆ Apparition d'espèces exotiques concurrentielles
- ◆ Disparition des poissons hôtes

### OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Maintien de la qualité de l'eau (eaux mésotrophes) de la Gartempe
- ⇒ Eviter les étiages sévères d'origine anthropique
- ⇒ Interdire tous travaux modifiant les écoulements de la Gartempe (rectification de la rivière, bétonnage des berges)
- ⇒ Maintien de la diversité des habitats aquatiques

## LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE

